

# **DOCUMENT DE REFERENCE**

**2011/2012**

**Incluant  
Le rapport financier annuel  
2011/2012**

**AMF**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 octobre 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document de référence est disponible sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de Systar [www.systar.com](http://www.systar.com)



# TABLE DES MATIERES

---

<b>1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>5</b>
1.1. Responsable du document de référence .....	5
1.2. Attestation du responsable du document de référence .....	5
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	5
1.4. Responsable de l'information .....	6
1.5. Documents accessibles au public .....	6
<b>2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL .....</b>	<b>7</b>
2.1. Renseignements de caractère général concernant la société .....	7
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital .....	9
2.3. Répartition du capital et des droits de vote .....	18
<b>PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT LE CONTROLE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>20</b>
2.4. Marché des titres de la société .....	21
2.5. Calendrier des actionnaires .....	23
2.6. Dividendes .....	23
<b>3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE SYSTAR - L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>	<b>24</b>
3.1. Présentation de Systar et du groupe.....	24
3.2. Le marché.....	29
3.3. Les ressources humaines .....	35
3.4. Flux intra-groupe.....	36
3.5. Faits exceptionnels et litiges .....	36
3.6. Perspectives et stratégie.....	36
3.7. Facteurs de risques .....	37
3.8. Références clients & partenariats.....	41
<b>4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....</b>	<b>43</b>
4.1. Rapport de gestion unique du groupe et de la société présenté à l'assemblée générale du 21 Novembre 2012	43

4.2.	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 .....	63
4.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2012.....	88
4.4.	Comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2012 de Systar SA .....	89
4.5.	Rapport général des commissaires aux comptes – Comptes annuels exercice 2011/2012 .....	103
4.6.	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .....	104
4.7.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	105
4.8.	Montant des honoraires des commissaires aux comptes .....	108
<b>5.</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>109</b>
5.1.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance .....	109
5.2.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société .....	112
5.3.	Intérêts des dirigeants .....	117
5.4.	Intéressement du personnel .....	117
5.5.	Information sur les mouvements intervenus dans l'exercice sur les options de souscription d'actions .... .....	117
<b>6.</b>	<b>DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS.....</b>	<b>118</b>
<b>7.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....</b>	<b>119</b>
<b>8.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....</b>	<b>122</b>
<b>9.</b>	<b>DOCUMENTS INCLUS BENEFICIANT D'UNE DISPENSE DE DIFFUSION SEPARÉE.....</b>	<b>122</b>

# 1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Guy KUSTER  
Président Directeur Général  
SYSTAR  
171 Bureaux de la Colline  
92213 Saint-Cloud cedex  
Tél : 01.49.11.45.00 - Fax : 01.49.11.45.45  
e-mail : guy.kuster@systar.com

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 43 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

A Saint-Cloud, le 24 octobre 2012



## 1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### Titulaires :

#### **ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
1 place de saisons  
92400 Courbevoie  
représenté par Béatrice DELAUNAY

Date de première nomination : 29 juin 1993  
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016

#### **SCORE - BAKER TILLY**

13 rue Vernier  
75017 Paris

représenté par Pascal FERRON

Date de première nomination : 18 décembre 1998  
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016

## Suppléants :

**AUDITEX SA,**  
Tour Ernst & Young,  
11 allée de l'Arche  
92400 Courbevoie

Date de première nomination : 2 décembre 2010  
Date d'expiration du mandat : assemblée générale  
ordinaire appelée à statuer sur les comptes de  
l'exercice clos le 30 juin 2016

**Monsieur Jérôme PERNOT**  
125 avenue Gambetta  
17100 Saintes

Date de première nomination : 9 décembre 2008  
Date d'expiration du mandat : assemblée générale  
ordinaire appelée à statuer sur les comptes de  
l'exercice clos le 30 juin 2016

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gabriel Galet a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010 qui a nommé en remplacement le cabinet AUDITEX SA.

## 1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Guy KUSTER  
Tél : 01.49.11.45.00  
Fax : 01.49.11.45.45  
e-mail : [guy.kuster@systar.com](mailto:guy.kuster@systar.com)  
Site Internet : [www.systar.com](http://www.systar.com)

## 1.5. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Systar et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels au 30 juin 2010 ainsi que les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 66 à 89 et 90 à 104 du document de référence 2009/2010 (D.10-0815) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 octobre 2010.
- les comptes consolidés et les comptes annuels au 30 juin 2011 ainsi que les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 60 à 83 et 84 à 98 du document de référence 2010/2011 (D.11-0906) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 octobre 2011.

## **2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL**

### **2.1. Renseignements de caractère général concernant la société**

#### **Dénomination sociale et siège social**

Dénomination sociale : SYSTAR S.A.  
Siège social : 171 Bureaux de la Colline  
92213 Saint-Cloud cedex  
Tél : 01.49.11.45.00  
Fax : 01.49.11.45.45  
Site internet : [www.systar.fr](http://www.systar.fr)

#### **Forme juridique et législation applicable**

Société anonyme à conseil d'administration soumise au Code de commerce.  
SYSTAR est une société de droit français.

#### **Date de constitution et durée de la société**

SYSTAR a été constituée le 6 février 1984 sous la forme d'une SARL pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, expirant le 11 mars 2083.

SYSTAR a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 6 mars 1987.

#### **Objet social**

L'article 2 des statuts est libellé ainsi :

SYSTAR a pour objet en France et à l'étranger :

- le développement et la commercialisation de progiciels d'administration, de gestion, de contrôle et d'optimisation pour les systèmes d'information,
- la maintenance et les prestations de services associées à ces progiciels, ainsi que toutes prestations de services en informatique, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

#### **Registre du commerce et des sociétés**

SYSTAR a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 222 806.  
Code NAF : 5829C

#### **Consultation des documents juridiques**

Au siège social.

#### **Exercice social (article 19 des statuts)**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

#### **Affectation des résultats (articles 20 et 21 des statuts)**

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord une somme que l'assemblée générale décide de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire,

de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits sociaux dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

### **Assemblées générales (article 17 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

Lorsque l'usufruitier est bénéficiaire des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts et qu'il fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits ses droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions.

Dans les autres cas, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Toutefois, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social ou par tout moyen équivalent. La convention sera applicable de plein droit aux assemblées devant se tenir à l'issue d'une période de quinze jours suivant sa réception par la société.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

### **Droits attachés aux actions**

Toutes les actions sont ordinaires et bénéficient des mêmes droits financiers, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. L'éventuelle modification des droits des actionnaires se fait dans les conditions prévues par la loi.

### **Forme et mode d'inscription en compte des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, et inscrites au gré des propriétaires :

- s'agissant des actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité ;
- s'agissant des titres au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

### **Franchissements de seuils**

Il n'existe pas de seuil statutaire. Les dispositions légales ci-dessous s'appliquent :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3, 90% ou de 95% du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège sur le territoire de la République française et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, doit en informer cette société dans un délai de 4 jours de Bourse, avant clôture (art. L233-7 I et R. 233-1 du Code de commerce). Elle doit aussi, sous peine des mêmes sanctions, en informer l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai susvisé (art. L233-7 II).

Il en est de même lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus (art. L233-7 I).

### **Droit de vote double (article 18 des statuts)**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994 a institué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi.

En vertu de l'article L225-99 du Code de commerce, le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

### **Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)**

La société est autorisée à demander à tout moment auprès du dépositaire central les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

## **2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **Capital social au 18 septembre 2012**

- Montant du capital : 2 653 179 euros, entièrement libéré
- Nombre d'actions : 8 843 930 actions, toutes ordinaires
- Valeur nominale : 0,30 euro

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation.

### **Modification du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital et des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de disposition spécifique.

### **Annulation d'actions**

Le conseil d'administration du 10 septembre 2012 a décidé l'annulation de 642 680 actions détenues en propre, représentant une réduction de capital d'un montant nominal de 192 804€, avec prise d'effet le 18 septembre 2012. Le capital social a en conséquence été réduit à due concurrence. Il a ainsi été ramené de 2 845 983 € à 2 653 179 €.

### **Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital, capital potentiel**

#### *Capital autorisé non émis*

- **Délégation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 2 décembre 2010 dans sa dixième résolution a donné au conseil une délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et

l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de 4 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, étant précisé que ce plafond est indépendant.

Cette délégation consentie pour une durée de 26 mois n'a pas été utilisée à ce jour.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Délégation en vue de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières réservée aux actionnaires**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 décembre 2010 dans sa onzième résolution a donné au conseil pour une durée de 26 mois, une délégation de compétence pour procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 500 000 €, étant précisé que ce plafond est indépendant.

Cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 décembre 2010 dans sa douzième résolution a donné au conseil pour une durée de 26 mois, une délégation de compétence pour procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 586 200 €. Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions émises en vertu de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé présentée ci-après.

Cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 2 décembre 2010 dans sa treizième résolution a donné au conseil une délégation de compétence pour procéder à l'émission d'actions ordinaires et /ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Cette délégation a une durée de 26 mois.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur la base de cette délégation ne pourra être supérieur à 586 200 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions émises en vertu de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public présentée ci-dessus.

Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

A ce jour, cette délégation n'a pas été utilisée par le conseil d'administration de la société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Fixation d'une règle dérogatoire de prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 2 décembre 2010 dans sa quatorzième résolution a autorisé le conseil qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à déroger, dans la limite de 10% du capital social par an, aux conditions de fixation du prix et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

- **Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 2 décembre 2010 dans sa quinzième résolution a autorisé le conseil à augmenter le nombre de titres à émettre, lorsqu'il constate une demande excédentaire, selon les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce et dans les limites des plafonds fixés par l'assemblée.

Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Délégation pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 décembre 2010, dans sa seizième résolution, a autorisé pour une durée de 26 mois le conseil d'administration à augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

A ce jour, cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Délégation en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE**

L'assemblée générale mixte du 2 décembre 2010 a autorisé dans sa dix-septième résolution, le conseil d'administration, dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du code du travail, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société. Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital pouvant être réalisées par utilisation de cette délégation est limité à 5% du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil de réaliser cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

A ce jour, elle n'a pas été utilisée. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Autorisation en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

L'assemblée générale du 17 décembre 2009 a autorisé dans sa quatorzième résolution le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois,

Le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites ou achetées sur exercice des options qui seront attribuées en vertu de la présente autorisation ne peut être supérieur à 3,5% du capital social existant au jour de la première attribution.

Le délai d'exercice des options ne pourra excéder une période de 5 ans.

A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 de la renouveler.

- **Autorisation en vue de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues**

L'assemblée générale du 9 novembre 2011a autorisé le conseil d'administration à annuler des actions détenues par la société. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 24 mois.

Le nombre d'actions, susceptibles d'être annulées en vertu de la présente autorisation ne peut être supérieur à 10% du capital.

A ce jour, 642 680 actions ont été annulées le 18 septembre 2012sur la base de cette autorisation.

**Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

Nature de délégations et autorisations	AGE	Echéance	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2011/2012	Autorisation résiduelle au 30/06/12
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS par incorporation de réserves, bénéfices, primes	02/12/2010	01/02/2013	4 000 000 €	Néant	4 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	02/12/2010	01/02/2013	1 500 000 €	Néant	1 500 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	02/12/2010	01/02/2013	586 200 € *	Néant	586 200 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	02/12/2010	01/02/2013	586 200 € * (dans la limite de 20% du capital par an)	Néant	586 200 €
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou valeurs mobilières	02/12/2010	01/02/2013	10% du capital social	Néant	10% du capital social
Délégation en vue d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	02/12/2010	01/02/2013	5% du capital social	Néant	5% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	17/12/2009	16/02/2013	3,5% du capital social	Néant	3,5% du capital social

\* Plafond commun

#### *Programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2011*

L'assemblée du 9 novembre 2011 a conféré au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il aura déterminé, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 novembre 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 6 euros par action.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le montant maximal de l'opération a été fixé à 5 306 358 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 21 novembre 2012 de procéder au renouvellement de cette autorisation et de conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois, tous pouvoirs pour procéder à des acquisitions d'actions propres dans la limite de 10 % du capital avec un prix maximum d'achat fixé à 6 euros par action.

### **Actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions**

Entre le 9 novembre 2011 et le 30 juin 2012: 839 838 actions ont été achetées. Le nombre de titres cédés durant la même période est de 224 527, dans le cadre du contrat de liquidité.

Le nombre d'actions propres s'élevait au 30 juin 2012 à 674 106.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2012 : 29169 actions ont été achetées dont 9732 affectées à l'objectif de couverture de plans d'options. Par ailleurs, 642 680 actions ont été annulées le 18 septembre 2012, représentant 6,77% du capital de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 9 novembre 2011 pour une durée de 24 mois.

Le nombre d'actions propres s'élève au 30 juin 2012 à 674 106 et au 30 septembre 2012 à 44 937 actions, soit une valeur comptable de 157K€ et une valeur nominale des actions détenues au 30 septembre 2012 de 10 696,5 euros.

### **Contrat de liquidité**

Depuis le 15 décembre 2009 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société SYSTAR a confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision du 1er octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité par l'Emetteur : 100 000,00 € en espèces en décembre 2009 et 100 000,00 € en espèces en août 2011.

### **Titres donnés en nantissement**

La société n'a donné ni ses propres titres, ni les titres de ses filiales en nantissement.

### **Capital potentiel**

### **Situation des plans d'options de souscription d'actions en cours**

Les informations détaillées relatives aux différentes attributions ainsi que les mouvements de l'exercice figurent ci-dessous,

#### **Option de souscription et d'achats d'actions exerçables au 30 juin 2012**

	Date du Conseil d'attribution	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en vigueur	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice unitaire en euros	% du capital
<b>Plan 1999</b>	28/11/2002	27/11/2012	9	45 116	45 116	1,44	0,46%
	26/02/2003	25/02/2013	9	64 878	64 878	1,05	0,67%
<b>Sous Total Plan 1999</b>				<b>109 994</b>	<b>109 994</b>		<b>1,16%</b>
<b>Plan 2003</b>	30/11/2006	29/11/2012	1	10 000	10 000	4,14	0,10%
<b>Sous Total Plan 2003</b>				<b>10 000</b>	<b>10 000</b>		<b>0,11%</b>
<b>Plan 2006</b>	05/06/2007	04/06/2013	1	4 166	4 166	3,96	0,04%
	09/12/2008	08/12/2014	2	31 910	31 910	1,94	0,33%
<b>Sous Total Plan 2006</b>				<b>36 076</b>	<b>36 076</b>		<b>0,38%</b>
<b>Total Plans 1999 + 2003 + 2006</b>				<b>156 070</b>	<b>156 070</b>		<b>1,65%</b>

## Plan 1999

- ▲ L'assemblée générale mixte du 15 octobre 1999 a autorisé pour une durée de 5 ans le conseil d'administration à consentir des options d'achat et de souscription d'actions selon un nouveau plan 1999 arrêté par le conseil du même jour,
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 1 000 000 d'actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 10 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est le prix de vente d'une action SYSTAR à la clôture sur le marché, le jour précédant la décision du conseil d'attribuer des options, sans que ce prix puisse être inférieur à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,
- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 5 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées,
- ▲ La mise en place d'un avenant au plan 1999, décidée par le conseil d'administration du 9 juillet 2001, ramène le délai d'incessibilité de 5 ans à 4 ans, pour les options attribuées après le 27 avril 2000, à la suite de la publication de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, qui réduit le délai d'indisponibilité des actions, de 5 ans à 4 ans, pour bénéficier d'un régime fiscal de faveur en France.

### Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 1999

Date de l'assemblée générale	15/10/1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 1.000.000 d'actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	15/10/1999
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	15/10/2004
Prix de souscription	Cours de la veille de l'attribution sans que ce prix soit inférieur à 95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
<b>Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2012</b>	<b>109 994 soit 1,16% du capital</b>
<b>Nombre d'actions souscrites au 30/06/2012 (depuis le début du plan)</b>	<b>177 498</b>
<b>Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 1999</b>	<b>0</b>

## Plan 2003

- ▲ L'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration pour une durée de 38 mois à l'effet de consentir des options d'achat et de souscription d'actions selon un nouveau plan 2003 arrêté par le conseil du 8 décembre 2003.
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 3 398 270 actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 6 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est égal à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,
- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées.

### Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 2003

Date de l'assemblée générale	18/11/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 3 398 270 actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	08/12/2003
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	17/01/2007
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
<b>Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2012</b>	<b>10 000</b> <b>soit 0,11% du capital</b>
<b>Nombre d'actions souscrites au 30/06/2012(depuis le début du plan)</b>	<b>453 333</b>
<b>Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 2003</b>	<b>0</b>

### Plan 2006

- ▲ L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2006 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration en vue de consentir des options d'achat et de souscription d'actions pour une durée de 38 mois. Un nouveau plan 2006 a été arrêté par le conseil du 30 novembre 2006 : il reprend les termes et conditions du plan 2003.
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 3 398 270 actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 6 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est égal à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,
- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées.

### Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 2006

Date de l'assemblée générale	30/11/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 3 398 270 actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	30/11/2006
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	29/01/2010
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
<b>Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2012</b>	<b>36 076</b> <b>soit 0,38% du capital</b>
<b>Nombre d'actions souscrites au 30/06/2012</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 2006</b>	<b>0</b>

### Plan 2009

- ▲ **L'assemblée générale mixte du 17 décembre 2009 a autorisé le conseil d'administration à consentir** des options d'achat et de souscription d'actions pour une durée de 38 mois selon un nouveau plan 2009 dont les principales caractéristiques ont été arrêtés par le conseil du 17 décembre 2009 : selon les termes et conditions exposées ci-après. L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 341 950 actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur à 3,5% du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 5 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est égal au prix le plus élevé parmi d'une part le cours de l'action à la clôture sur Euronext Paris la veille du jour où le Conseil d'administration décide d'attribuer les options et d'autre part la moyenne des cours de l'action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Conseil d'administration d'attribuer les options,

- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées.
- ▲ A ce jour, aucune attribution d'option de souscription ni d'achat d'actions n'a été décidée par le conseil d'administration sur la base de cette autorisation.

#### Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 2009

Date de l'assemblée générale	17/12/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 341 950 actions sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur à 3,5% du capital social
Point de départ du plan	17/12/2009
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	16/02/2013
Prix de souscription	est égal au prix le plus élevé parmi d'une part le cours de l'action à la clôture sur Euronext Paris la veille du jour où le Conseil d'administration décide d'attribuer les options et d'autre part la moyenne des cours de l'action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Conseil d'administration d'attribuer les options,
<b>Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2012</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'actions souscrites au 30/06/2012</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 2009</b>	<b>3,5% du capital au jour de la première attribution</b>

Au 30 juin 2012, le nombre d'options de souscription attribuées et non encore exercées dans le cadre des plans 1999, 2003 et 2006 s'élève à 156 070 et permet de souscrire un même nombre d'actions représentant 1,65% du capital actuel.

La dilution potentielle, en cas d'exercice de l'intégralité des options attribuées et non encore exercées, serait sur la base du capital actuel de 1,62%.

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant	

A l'exception des options de souscription, il n'existe aucun titre pouvant donner, immédiatement ou à terme, accès au capital de SYSTAR.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucune option d'achat d'actions n'a été consentie

#### *Instruments financiers non représentatifs du capital*

Néant.

#### *Obligations convertibles, échangeables, remboursables, en instruments financiers donnant accès au capital*

Néant.

#### **Politique de la société en matière d'attribution d'options**

L'objectif du programme d'attribution d'options est d'attirer, fidéliser et motiver les salariés dont la performance sera déterminante pour le succès de l'entreprise. Dans la mesure du possible, et lorsque la fonction du salarié bénéficiaire de l'option s'y prête (par exemple un commercial), l'attribution est liée à des critères de performance tels que l'atteinte d'objectifs de ventes.

## Tableau d'évolution du capital social depuis la constitution de la société

Date	Evolution du Capital	Emission d'actions (1) (nominal)	Principaux bénéficiaires	Prime d'émission	Montant successif du capital (1)	Nombre cumulé d'actions de la société
06/02/84	Création de la société (nominal 100F/action)	120.000 F	Kuster Flasaquier Beauchamp		120 000 F	1.200
27/06/86	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.080.000 F			1 200 000 F	12.000
06/03/87	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.200.000 F			2 400 000 F	24.000
31/03/94	Augmentation de capital (2) : · en numéraire · par incorporation de réserves division du nominal par 5 100 F → 20 F	271.500 F 10.686.000 F	SCI (3)	7.873.500 F	2 671 500 F 13 357 500 F	26.715 133.575
	Levée d'options (4)	270.000 F	salariés	1.110.420 F	13 627 500 F	667.875
21/08/95	Paiement des dividendes en actions	132.460 F		708.661 F	1995	681.375
1996	Levée d'options (4)	30.000 F	salariés	150.180 F	13 789 960 F	687.998
1998	Levée d'options (4)	60.000 F	salariés	219.960 F	13 849 960 F	689.498
1999 au 31/12/99	Levée d'options (5) 2 700	54 000 F	salariés	348 200 F	13 903 960 F	692.498
28/01/00	Conversion du capital en euros arrondis à l'euro près (3 euros) entraîne une réduction de capital par dotation à une réserve indisponible de 34 051 €				2 085 594 €	695 198
28/01/00 au 05/04/00	Levée d'option (5) 6 500	19 500 €	salariés	99 563 €	2 105 094 €	701 698
05/04/00	Division du nominal par 10 (3 € → 0,30 €)				2 105 094 €	7.016.980
05/04/00 au 31/12/00	Levée d'options (5) et (6) 170 250	51 075 €	salariés	404 286 €	2 156 169 €	7.187.230
2001 au 31/12/01	Levée d'options (5) et (6) 54.050	16 215 €	salariés	224 822 €	2 172 384 €	7.241.280
2002 au 15/03/02	Levée d'options (5) 5 000	1 500 €	salariés	10 086 €	2 173 884 €	7.246.280
13/05/02	Augmentation de capital en numéraire (7) 1 207 713	362 313,9 €	tous actionnaires	3 502 367,7 € (8)	2 536 197,9 €	8 453 993
19/11/02	Levée d'options (5) 41 684	12 505,2 €	salariés	35 014,56 €	2 548 703,1 €	8 495 677
12/11/03	Augmentation de capital en numéraire (9) 1 699 135	509 740,5 €	tous actionnaires	1 189 394,5 € (8)	3 058 443,6 €	10 194 812
03/05/04	Levée d'options (6) 7 243	2 172,90 €	salariés	6 250,47 €	3 060 616,5 €	10 202 055
17/12/04 au 30/06/05	Levée d'options (6) 32 431	9 729,30 €	salariés	26 941,71 €	3 070 345,8 €	10 234 486
23/01/07 au 05/03/07	Levée d'options (6) 15 608	4 682,40 €	salariés	17 793,12 €	3 075 028,20€	10 250 094
10/10/07 au 11/12/07	Levée d'options (10) 62 035	18 610,50 €	salariés	56 419,90 €	3 093 638,70€	10 312 129
18/09/08	Annulation de titres 310 554	93 166,20 €			3 000 472,50€	10 001 575
17/11/09 au 06/09/10	Levée d'options (10) 429 210	128 763,00 €	salariés	39 254,15 €	3 129 235,50€	10 430 785
07/09/10	Annulation de titres 660 785	198 235,00 €			2 931 000,00€	9 770 000
25/10/10	Levée d'options (10) 504	151,20 €	salariés	725,76 €	2 931 151,20 €	9 770 504
7/09/11	Annulation de titres 283 894	85 168,20 €			2 845 983 €	9 486 610
18/09/12	Annulation de titres 642 680	192 804,00 €			2 653 179 €	8 843 930

- (1) en francs puis en euros  
(2) préalable à l'inscription au « Hors Cote » de la Bourse de Paris  
(3) Société Centrale pour l'Industrie  
(4) selon le plan d'options du 1<sup>er</sup> juin 1990  
(5) selon le plan d'options du 27 juin 1995  
(6) selon le plan d'options du 15 octobre 1999  
(7) visa COB n° 02-242 du 18 mars 2002  
(8) avant imputation des frais d'augmentation de capital  
(9) visa COB n°03-890 du 13 octobre 2003  
(10) selon les plans d'options du 15 octobre 1999 et du 8 décembre 2003

## 2.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### Evolution de l'actionnariat de la société au cours des trois derniers exercices

Au 30/06/2010	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 608 869	63,55	10 501 620	74,45
Dont Guy KUSTER	2 706 208	26,02	4 606 208	32,66
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	21,27	4 028 753	28,56
Dont Bernard BEAUCHAMP	177 570	1,71	353 828	2,51
Dont Bertrand BOUHOUR	750 056	7,21	750 056	5,32
Dont Philippe GUENALT	60 000	0,58	60 000	0,43
Dont SC Porres	702 775	6,76	702 775	4,98
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	3 119 007	29,99	3 603 516	25,55
AUTODETENTION	672 032	6,46	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 399 908</b>	<b>100,00</b>	<b>14 105 136</b>	<b>100,00</b>
Au 30/06/2011	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 514 897	66,68*	10 786 367	76,38
Dont Guy KUSTER	2 706 208	27,70	4 606 208	32,62
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	22,64	4 422 802	31,32
Dont Bernard BEAUCHAMP	161 928	1,66	322 856	2,29
Dont Bertrand BOUHOUR	730 056	7,47	730 056	5,17
Dont Philippe GUENALT	1 670	0,01	1 670	0,01
Dont SC Porres	702 775	7,19	702 775	4,98
Investisseurs Institutionnels et Public	2 971 814	30,42	3 050 058	21,60
Autodétention	283 793	2,90	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 770 504</b>	<b>100,00</b>	<b>14 121 482</b>	<b>100,00</b>
Au 30/06/2012	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 364 727	67,09	10 627 697	80,83
Dont Guy KUSTER	2 706 208	28,53	4 606 208	35,03
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	23,32	4 422 802	33,64
Dont Bernard BEAUCHAMP	152 428	1,61	304 856	2,32
Dont Bertrand BOUHOUR	590 056	6,22	590 056	4,49
Dont Philippe GUENALT	1 000	0,01	1 000	0,01
Dont SC Porres	702 775	7,41	702 775	5,35
Investisseurs Institutionnels et Public	2 447 777	25,80	2 519 789	19,17
Autodétention	674 106	7,11	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 486 610</b>	<b>100,00</b>	<b>13 147 486</b>	<b>100,00</b>

\* Le concert est privé du droit de vote sur la partie excédant les 2/3 du capital (soit environ 0,02 %) pour les Assemblées Générales tenues jusqu'au 8 avril 2013 en raison d'un retard de déclaration.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de modification significative de l'actionnariat depuis le 30 juin 2012 à l'exception :

- du franchissement à la hausse du seuil de 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR par M. Guy Kuster intervenu le 5 septembre 2012 suite à une diminution du nombre total de droits de vote de la société,
- du franchissement à la hausse du seuil de 30% du capital de la société SYSTAR par M. Guy Kuster intervenu le 18 septembre 2012 suite à l'annulation de 642 680 actions SYSTAR autodétenues.
- du franchissement à la hausse des seuils de 25% du capital et 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR par Mme Flasaquier intervenu le 18 septembre 2012 suite à l'annulation de 642 680 actions SYSTAR autodétenues.

Ces franchissements de seuils sont décrits ci-après.

A l'issue de l'opération de réduction du capital par annulation de 642 680 actions SYSTAR autodétenues, la répartition du capital et des droits de vote du concert est la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote théoriques
Guy Kuster	2 706 208	30,60	4 606 208	34,97
Michèle Flasaquier	2 212 260	25,01	4 422 802	33,57
Bernard Beauchamp	147 078	1,66	294 156	2,23
Bertrand Bouhour	590 056	6,67	590 056	4,48
Philippe Guénault	1 000	0,01	1 000	0,01
SC Porres	702 775	7,95	702 775	5,33
<b>Concert</b>	<b>6 359 377</b>	<b>71,91</b>	<b>10 616 997</b>	<b>80,59</b>

- Le nombre des actionnaires n'est pas connu précisément, la majorité des titres du flottant étant au porteur et détenus par des personnes physiques.
- La participation de la SC Porres dans le capital de Systar est un investissement de long terme, matérialisé par l'élargissement du concert des fondateurs à la SC Porres, et la nomination de la SC Porres comme administrateur par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2005.
- Une " déclaration de concert " a été conclue le 10 mai 1999 par les 3 fondateurs : Guy Kuster – Michèle Flasaquier – Bernard Beauchamp, et transmise au Conseil des marchés financiers pour publication. Ce concert a été élargi le 7 juillet 2004 à Bertrand Bouhour, Philippe Guénault et la SC Porres et une déclaration a été transmise à l'AMF pour publication. Dans cette déclaration, les six actionnaires ont déclaré agir de concert, sans aucune autre clause à caractère de pacte d'actionnaires.
- Bertrand Bouhour dans le cadre de ce concert a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires déclaré en dehors du concert sus-indiqué.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux formant le concert, détenant directement, indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.
- La part des administrateurs dans le capital est de : 59,26%.
- Il n'existe pas de disposition particulière pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.
- Droit de vote double : Le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 4 334 982 au 30 juin 2012. La durée d'inscription minimale au nominatif nécessaire pour acquérir les droits de vote double est de 4 ans.  
Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

## Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société

Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp, Bertrand Bouhour, Philippe Guénault et la SC Porres, agissant de concert, détiennent à eux six, 6 364 727 actions SYSTAR représentant 10 627 697 droits de vote, soit 67,09% du capital et 80,83% des droits de vote théoriques au 30 juin 2012, répartis comme suit :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote théoriques
M. Kuster	2 706 208	28,53	4 606 208	35,03
Mme Flasaquier	2 212 260	23,32	4 422 802	33,64
M. Beauchamp	152 426	1,61	304 856	2,32
M. Bouhour	590 056	6,22	590 056	4,49
M. Guenault	1 000	0,01	1 000	0,01
SC Porres (1)	702 775	7,41	702 775	5,35
Total concert	6 364 727	67,1	10 627 697	80,83

(1) Contrôlée par la famille de la Vallée-Poussin.

Il n'y a pas de " Holding de participation ".

La société est contrôlée comme indiquée ci-dessus. Toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

## Franchissement de seuils

- Le concert formé par Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp, Bertrand Bouhour, Philippe Guénault et la SC Porres (contrôlée par la famille de la Vallée-Poussin) a déclaré avoir franchi de concert, en hausse, le 7 septembre 2010, le seuil des 2/3 du capital de la société SYSTAR et détenir à cette date 6 639 746 actions SYSTAR représentant 10 926 546 de droits de vote, soit 67,96% du capital et 77,25 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction de capital de la société SYSTAR suite à l'annulation de 660 785 actions SYSTAR autodétenues par décision du conseil d'administration du 7 septembre 2010 sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 17 décembre 2009. (Avis AMF N°211C0422)
- M. Guy Kuster a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, en date du 5 septembre 2012, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 706 208 actions SYSTAR, représentant 4 606 208 droits de vote, soit 28,53% du capital et 33,34% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, suite à la cession par M. Bernard Beauchamp de 3850 actions SYSTAR, auxquelles étaient attachés autant de droits de vote double, perdus à cette occasion. (Avis AMF N°212C1155)
- M. Guy Kuster a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, en date du 18 septembre 2012, le seuil de 30% du capital de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 706 208 actions SYSTAR, représentant 4 606 208 droits de vote, soit 30,60% du capital et 34,97% des droits de vote de cette société.

M. Kuster a obtenu de l'Autorité des marchés financiers, le 18 septembre 2012, l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique suite au franchissement à la hausse du seuil du 1/3 des droits de vote et préalablement au franchissement à la hausse du seuil de 30% du capital de la société SYSTAR qui sont évoqués ci-dessus. Considérant que M. Kuster fait partie d'un concert qui détient au préalable, la majorité des droits de vote de la société SYSTAR et que l'équilibre des participations au sein dudit concert ne sera pas modifié, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement de l'article 234-9 6° du règlement général. (Avis AMF 212C1211)

- Mme Michèle Flasaquier a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, à cette même date (18 septembre 2012), les seuils de 25% du capital et 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 212 260 actions SYSTAR, représentant 4 422 802 droits de vote, soit 25,01% du capital et 33,57% des droits de vote de la société. Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 642 680 actions SYSTAR autodétenues. (Avis AMF N°212C1228)

## Engagements collectifs de conservation « Dutreil »

A des fins exclusivement fiscales et patrimoniales, certains actionnaires de la société SYSTAR ont signé en date du 9 mai 2006 deux pactes d'engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, aux termes desquels ils se sont engagés à conserver collectivement :

- 3 700 001 actions pour le premier pacte, représentant ainsi 36,2% des droits financiers et 44,6% des droits de vote à la date de signature.
- 2 500 001 actions pour le deuxième pacte, représentant ainsi 24,4% des droits financiers et 30,1% des droits de vote à la date de signature.

Ces engagements collectifs sont conclus pour une durée de 2 ans courant à compter de la date de signature de l'acte. Ils seront ensuite prorogés par périodes successives de 3 mois.

Ces engagements collectifs de conservation des titres ont été signés notamment par :

- Monsieur Guy KUSTER, en sa qualité de Président Directeur Général,
- Madame Michèle FLASAQUIER, en sa qualité de Directrice Générale Déléguée.

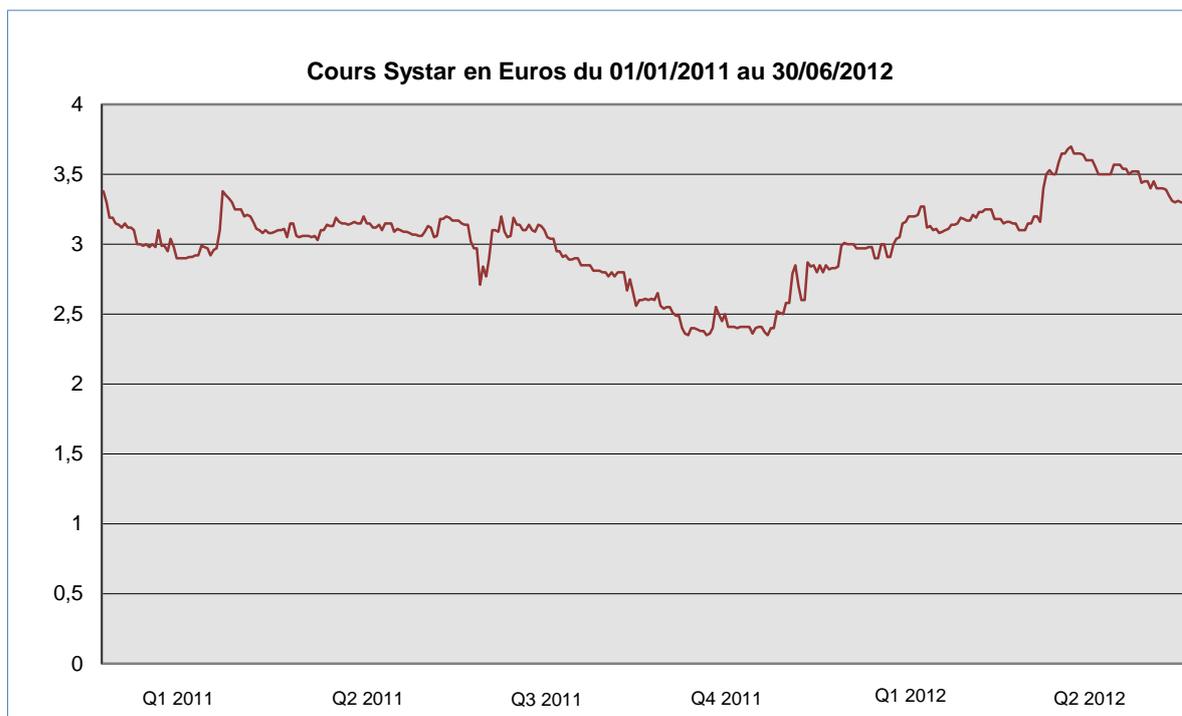
## 2.4. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Rappel : « Hors cote » en mai 1994  
 « Marché libre OTC » le 14 mai 1998  
 « Nouveau Marché » le 3 juin 1999 (devenu « Eurolist » le 21 février 2005)

- Le transfert du Hors cote au Marché libre le 14 mai 1998 s'est fait au cours de 2,73 euros avec un volume moyen journalier au Marché libre de 5 860 titres.
- Le transfert du Marché libre au Nouveau Marché le 3 juin 1999 s'est fait au cours de 3,95 euros avec un volume journalier moyen au Nouveau Marché de 7 500 titres.
- Systar est coté sur Euronext Paris, compartiment C de NYSE Euronext depuis la création de ce dernier et la suppression du Nouveau Marché le 21 février 2005.
- Le cours de clôture au 30 juin 2012 est de 3,30 euros (le cours de clôture au 30 juin 2011 était de 3,11 euros).
- La répartition du capital n'a pas été modifiée significativement au cours des trois dernières années.

Les actions sont cotées et négociées sur le compartiment C d'Euronext Paris by Nyse d'Euronext. Aucune autre demande d'admission n'est en cours ou prévue sur d'autres places financières. Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions.

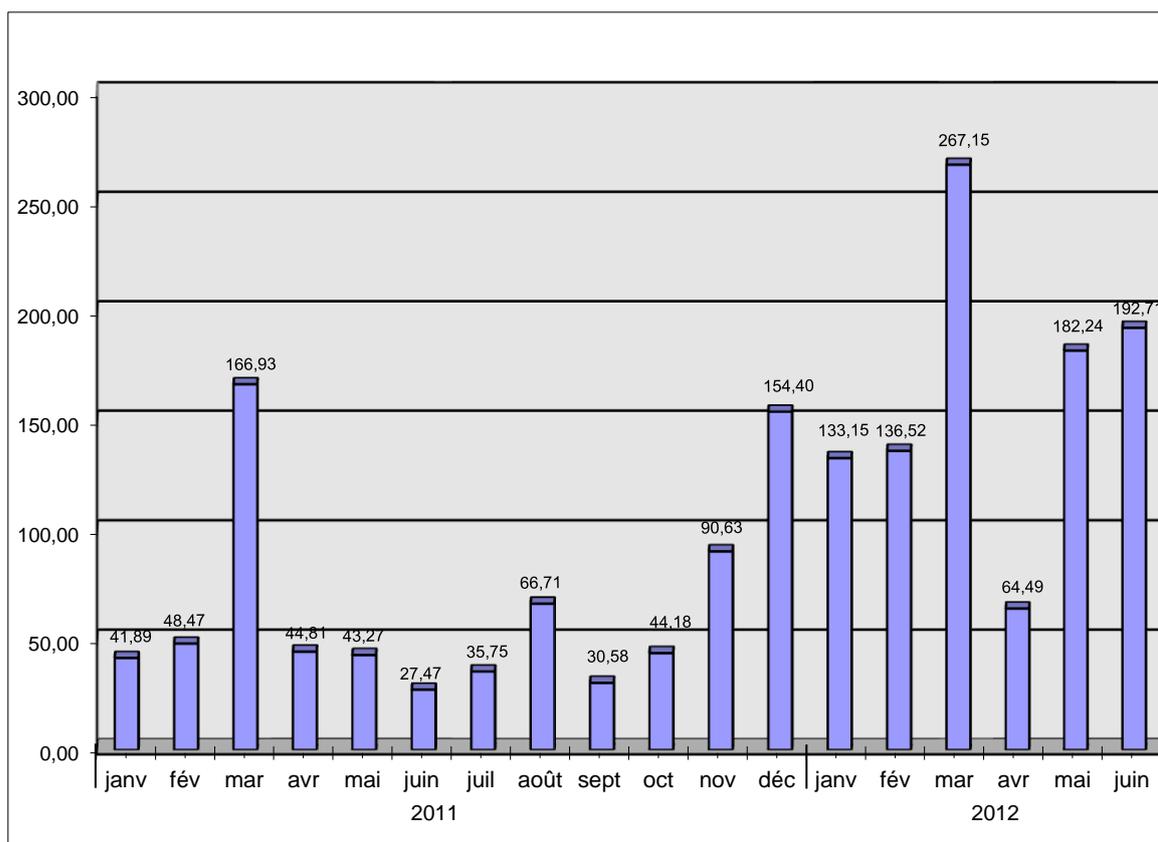
### Evolution du cours SYSTAR de janvier 2011 à juin 2012



Les cours sont donnés en base 100

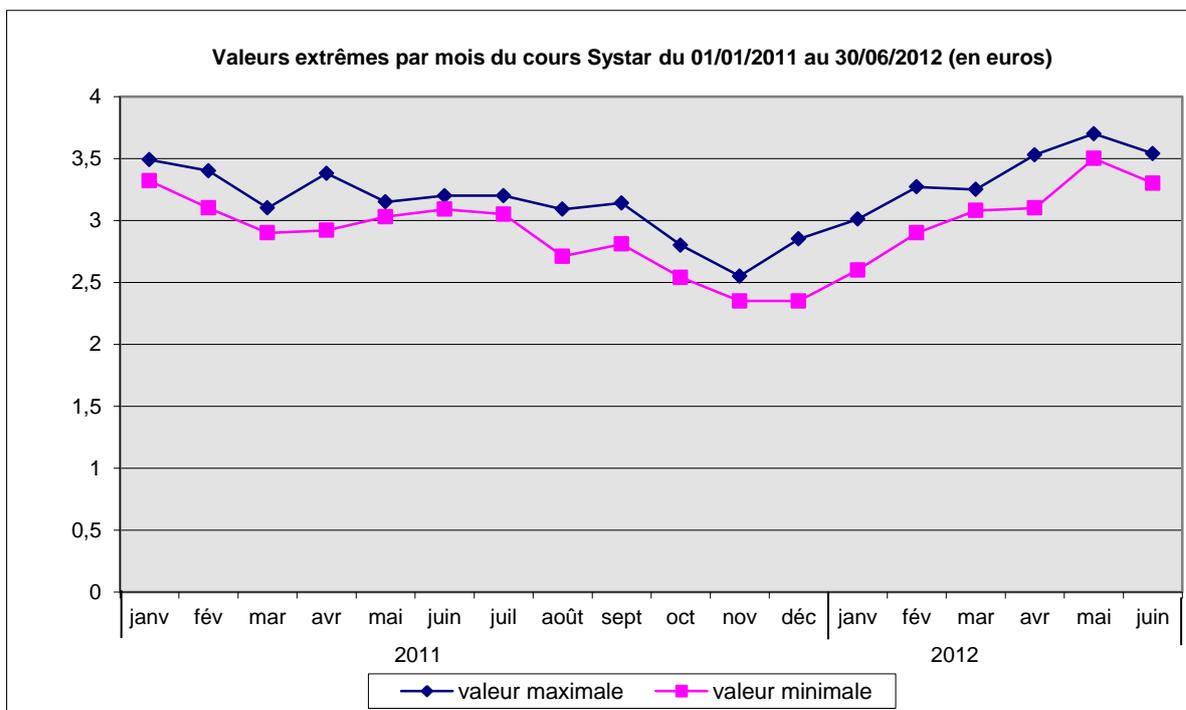
(Source d'information – historique des cours : <http://www.euronext.com>)

Volume par mois du 01/01/2011 au 30/06/2012 (en milliers)



(Source d'information – historique des volumes : <http://www.euronext.com>)

Valeurs extrêmes par mois du cours Systar du 01/01/2011 au 30/06/2012 (en euros)



(Source d'information – historique des volumes : <http://www.euronext.com>)

## Cours extrêmes et volume par mois

	2011												2012					
	janv.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mar.	avr.	mai	juin
Valeur maximale (en €)	3,49	3,40	3,10	3,38	3,15	3,20	3,20	3,09	3,14	2,80	2,55	2,85	3,01	3,27	3,25	3,53	3,70	3,30
Valeur minimale (en €)	3,42	3,10	2,90	2,92	3,03	3,09	3,05	2,71	2,81	2,54	2,35	2,35	2,60	2,90	3,08	3,10	3,50	3,30
Volume par mois (en milliers)	41,89	48,47	166,93	44,81	43,27	27,47	35,75	66,71	30,58	44,18	90,63	154,40	133,15	136,52	267,15	64,49	182,24	192,71
Capitalisation (en millions d'€)*	33,30	31,70	29,00	30,90	30,20	30,70	30,50	29,20	27,80	25,60	22,90	23,90	27,30	28,60	30,10	30,60	34,80	32,60

## 2.5. CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

Chiffre d'affaires du 1er trimestre : 23 octobre 2012

Assemblée générale mixte : 21 novembre 2012

Chiffre d'affaires et résultats semestriels : 12 février 2013

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre : 23 avril 2013

Chiffre d'affaires annuel : 24 juillet 2013

Résultats annuels : 12 septembre 2013

## 2.6. DIVIDENDES

La société affecte tous les fonds disponibles au financement du développement de ses activités et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans les prochaines années.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi, au profit de la société.

### 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE SYSTAR - L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

#### 3.1. PRESENTATION DE SYSTAR ET DU GROUPE

##### Caractéristiques essentielles de l'activité

###### ACTIVITE

Systar développe et commercialise des progiciels qui aident les entreprises à optimiser et fiabiliser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend.

###### LOCAUX

Systar est locataire de 1 150 m<sup>2</sup> (+ 20m<sup>2</sup> - local archive) dans les Bureaux de la Colline à Saint-Cloud. Le bail signé à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2006 comprend un engagement de 9 ans jusqu'au 30 juin 2015. Les bureaux sont la propriété de la société Atout Pierre Diversifications et de la SCI LMS.

Le loyer annuel de base (hors charges) est de 237 624,60euros HT soit 206,63 euros/m<sup>2</sup>/an.

Systar est également locataire de 95 m<sup>2</sup> à Lyon, 21/23 rue Renan, depuis le 4 janvier 2010, et pour une durée de 9 ans. Ces bureaux sont la propriété de la société Croissance Immo.

Le loyer annuel de base (hors charges) est de 12 814,76euros HT soit 134,89 euros/m<sup>2</sup>/an.

###### MARQUE

La marque « Systar » a été déposée à l'INPI le 15 avril 1993, sous le N° 93.464.106.

###### MOYENS D'EXPLOITATION

La marque et les logiciels ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle appartiennent à Systar. Systar assure la protection suivante à ses logiciels :

- Juridique : droit d'antériorité (codes sources déposés auprès de l'APP) et copyright.
- Physique : politique de back up. Tous les documents et sources sont régulièrement sauvegardés (back up) et déposés dans un coffre à la banque.

Le groupe détient tous les actifs nécessaires à son exploitation.

###### FILIALES

Etats Unis : - Systar Inc.  
Royaume Uni : - Systar Ltd.  
Espagne : - Systar España Software SL

Systar Solutions SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), en faveur de Systar SA, avec effet rétroactif fiscalement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les contrats clients de SYSTAR Solutions ont été transférés à SYSTAR SA. La dissolution de la société Systar Solutions a été effective le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Les contrats de représentation conclus entre SYSTAR SA et SYSTAR Limited, d'une part, et SYSTAR España, d'autre part, ont été modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les filiales devenant les agents de la mère. Dorénavant, SYSTAR SA rémunère ces filiales en prenant en charge leurs frais majorés de 5%.

Systar España est en cours de clôture, la fermeture définitive étant prévue pour la fin de l'année 2012.

###### EFFECTIFS

Effectif moyen sur l'exercice 2011/2012 : 116 personnes dans le monde, hors sous-traitants détachés dans nos locaux. En incluant les sous-traitants, l'effectif moyen est de 153.

Effectif au 30 juin 2012 : 120 personnes dans le monde dont 8 personnes travaillant à temps partiel (hors sous-traitants au nombre de 38). Le nombre de personnes dédiées à la recherche et au développement s'élève à 56 personnes dont 11 sous-traitants détachés dans nos locaux.

## ELEMENTS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

### 1. CHIFFRES CLES DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (1)

	2011/12	2010/11	2009/10	2008/09	2007/08	2006/07
* Chiffre d'affaires BAM	22 960	20 093	19 101	17 905	19 547	18 270
* Chiffre d'affaires Systèmes centraux					14	17
* Chiffre d'affaires WebGalaxis						
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>22 960</b>	<b>20 093</b>	<b>19 101</b>	<b>17 905</b>	<b>19 561</b>	<b>18 287</b>
Résultat d'exploitation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Résultat opérationnel courant	2 800	874	1 547	-384	1 021	2 469
Résultat opérationnel	2 800	865	1 530	-384	1 019	1 918
Résultat net part du groupe	2 692	752	1 048	-473	1 327	2 346
Nombre d'actions à la clôture	9 486 610	9 770 504	10 399 908	10 001 575	10 312 129	10 250 094
Résultat net par action	+0,28	+0,08	+0,10	- 0,05	+ 0,13	+ 0,23

(1) clôture au 30 juin.

L'évolution du résultat opérationnel courant est en ligne avec l'objectif de croissance rentable de Systar sur le long terme, mais subit l'impact de la crise en 2008/09.

Les ventes de maintenance qui représentent 36% du chiffre d'affaires 2011/2012 sont des revenus à caractère récurrent ; les revenus de licence et services dépendent de la conclusion de ventes nouvelles.

### 2. PRINCIPALES COMPOSANTES DES BILANS CONSOLIDES

	30/06/12	30/06/11	30/06/10	30/06/09	30/06/08	30/06/07
Capital Social	2 846	2 931	3 119	3 000	3 094	3 075
Capitaux propres part du groupe	9 722	8 989	9 184	8 023	8 360	7 644
Endettement	2 435	1 671	2 435	3 240	318	305
Valeurs immobilisées nettes	7 095	6 668	6 741	6 818	6 471	5 697
Disponibilités	6 580	5 122	5 311	4991	2 525	3 559
Total du bilan	25 429	22 932	23 650	20 764	18 260	17 364

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Les investissements en R&D sur les produits se sont élevés à 78 millions d'euros entre 1984 et juin 2012 soulignant les barrières à l'entrée élevées et la valeur d'actif de nos produits. (cf. § investissements de recherche et développement - page 37).

## CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

- Les capitaux propres au 30 juin 2012 s'élèvent à 9,7 millions d'euros.
- L'endettement financier brut à la même date est : 2,4 millions d'euros.

## PRODUITS

- **OmniVision** : progiciel qui fournit aux responsables informatiques des tableaux de bord de pilotage pour leur infrastructure virtualisée.
- **BusinessBridge** : progiciel de pilotage de la qualité du service rendu par l'informatique et du bon déroulement des processus critiques de l'entreprise.
- **GalaxiVision** : produit de Systar Solutions pour l'analyse du comportement d'une communauté d'internautes.

## PRINCIPAUX MARCHES

Banques et finances, télécommunications, industrie manufacturière, transports, administrations, distribution, logistique.

Le marché du pilotage opérationnel sur lequel évolue Systar est un marché mondial. Toutes les grandes entreprises (environ 15 000 dans le monde) sont susceptibles de s'équiper en produits de pilotage au cours des années à venir.

Ce marché étant émergent avec une concurrence naissante, il n'a pas encore fait l'objet d'analyses des parts de marché, il n'est donc pas possible à ce stade d'indiquer précisément la part de marché de Systar ou de ses concurrents.

## Historique

Systar a été fondée en 1984 pour mettre en pratique une vision en avance sur son temps avec pour objectif la création et la commercialisation de produits logiciels extrêmement innovants destinés à la gestion de performances et de capacité des " mainframes ".

Cette vision s'est transformée en une ligne de produits dès 1984 avec SystarVision. Depuis cette date, Systar a connu six époques :

### **CROISSANCE RAPIDE (1984-1994)**

- Prise de positions dominantes sur les deux marchés initialement ciblés, ceux des " mainframes " Unisys et Bull.
- Signature et mise en œuvre d'accords de partenariat stratégiques garantissant la pérennité et la rentabilité à long terme de ces produits (contrat Alliance avec Bull).
- Adjonction de SystarOrchestra en 1990 pour l'automatisation de la production informatique des "mainframes".
- Création d'un pôle " prestations de services " (non liées à nos produits) pour l'administration de réseaux, les télécoms et les bases de données, au travers des filiales Systar Technologies en France (création en 1990) et Systar Technologies aux Etats-Unis (acquisition en 1991).
- Extension, à partir de 1993, de SystarVision au marché Tandem.
- Etablissement de filiales en Angleterre, aux USA et en Allemagne, afin d'assurer la commercialisation des produits logiciels
- Conquête d'une base de clientèle extrêmement prestigieuse dans le monde entier.
- Croissance soutenue, régulière, profitable.
- Inscription au Hors Cote de la Bourse de Paris.

### **RENOUVELLEMENT - REFOCALISATION (1995-1997)**

Pendant cette phase, Systar a créé une nouvelle offre de produits pour le pilotage des processus d'entreprise et des systèmes distribués en réseaux et Internet.

Ceci a amené Systar à engager un très gros effort d'investissement en R&D pour développer les produits OmniVision, BusinessBridge et GalaxiVision .

Face à l'opportunité de devenir un acteur déterminant dans la création de ce nouveau segment de marché à fort potentiel de croissance, Systar a choisi de focaliser l'essentiel de ses ressources sur ces nouveaux produits.

Le recentrage stratégique s'est traduit par :

- La cession du pôle " prestations de services " (non liées aux produits) fin 1995 et début 1996.
- Le reengineering du marketing, des ventes et du support, pour répondre aux caractéristiques de ces nouveaux marchés (vente en nombre, partenariats, ventes incrémentales, ...).
- La réduction des charges sur les lignes de produits historiques afin d'en maximiser la rentabilité et de générer ainsi le financement des investissements nouveaux.
- Des pertes en 96/97, dues aux investissements nécessaires au lancement des produits et à la restructuration de l'entreprise, alors que le marché était encore émergent.

### **DEMARRAGE DU MARCHE DU PILOTAGE (1998-2000)**

A partir de fin 1997 (le 2ème trimestre de l'exercice 97/98), les ventes des nouveaux produits de pilotage ont commencé à se développer, le marché devenant plus réceptif à nos solutions. Jusqu'en 2001 les ventes ont été en croissance régulière et significative. Ces succès ont été accompagnés d'une nouvelle dynamique dans la conclusion de partenariats.

### **RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE (2001-2003)**

A partir de mars 2001 l'activité de Systar a subi l'impact du retournement de conjoncture. Cela s'est traduit pour Systar par des clients qui ont échelonné, ou différé leurs commandes, en raison des incertitudes auxquelles eux-mêmes étaient confrontés. De ce fait les clients qui procédaient précédemment à des achats groupés de licences (achats supérieurs à 500 milliers d'euros) ont eu tendance à acheter des licences pour un périmètre plus limité. D'où, à partir de mars 2001, une moindre proportion de ventes importantes (supérieures à 500 milliers d'euros) et un échelonnement des commandes, et par conséquent un ralentissement de la croissance des ventes de produits de pilotage qui est passée de 97% fin février 2001 à 57% fin juin 2001, 7% fin juin 2002 et -18% fin juin 2003.

Face à ce ralentissement, Systar a réagi, dès avril 2001 par des réductions de charges qui se sont poursuivies sur les exercices clos le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003.

Après les événements du 11 septembre 2001, la situation s'est aggravée davantage, surtout aux Etats-Unis où la prospection était entièrement focalisée sur le secteur de la banque et de la finance.

### **CROISSANCE PROFITABLE (2004-2008)**

Au cours de l'exercice 2003-2004 Systar est redevenu profitable, aussi bien au niveau du résultat d'exploitation que du résultat net. Cette amélioration résulte de la conjonction de :

- La croissance des ventes, reflétant à la fois l'amélioration de la conjoncture et la tendance de fond de la montée en puissance du marché du pilotage.
- La réduction des charges, entamée dès 2001. Au total, le résultat d'exploitation a été amélioré de 4,0 millions d'euros et le résultat net part du groupe de 3,3 millions d'euros, de l'exercice 2002/03 à l'exercice 2003/04.

Le retour à la rentabilité et à la croissance a été confirmé au cours de l'exercice 2004-2005 avec une progression du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des charges qui ont conduit à une progression de 20% du résultat d'exploitation.

L'exercice 2005-2006 a été marqué par l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires qui a atteint 34%, tout en améliorant significativement la rentabilité avec une progression de 138% du résultat opérationnel courant.

La progression s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006-2007 avec un chiffre d'affaires en croissance de 17% et un résultat opérationnel courant en croissance de 43%.

Au cours de l'exercice 2007-2008 le chiffre d'affaires a été en croissance de 7%, avec un résultat opérationnel courant en baisse de 59% du fait du poids des investissements engagés au cours de l'exercice, notamment pour l'extension du réseau commercial.

### **CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE (2008-2009)**

La crise financière et économique qui s'est déclenchée au début de l'exercice 2008-2009 a eu un impact important sur l'activité dès le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice, entraînant un net recul des ventes de licences. Un programme de réduction des coûts a été mis en œuvre dès la fin 2008 dont les effets, conjugués à la stabilisation des ventes ont permis de revenir à une exploitation bénéficiaire au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice, tout en maintenant le niveau des investissements en recherche et développement.

### **RETOUR A UNE CROISSANCE BENEFICIAIRE (2009-2012)**

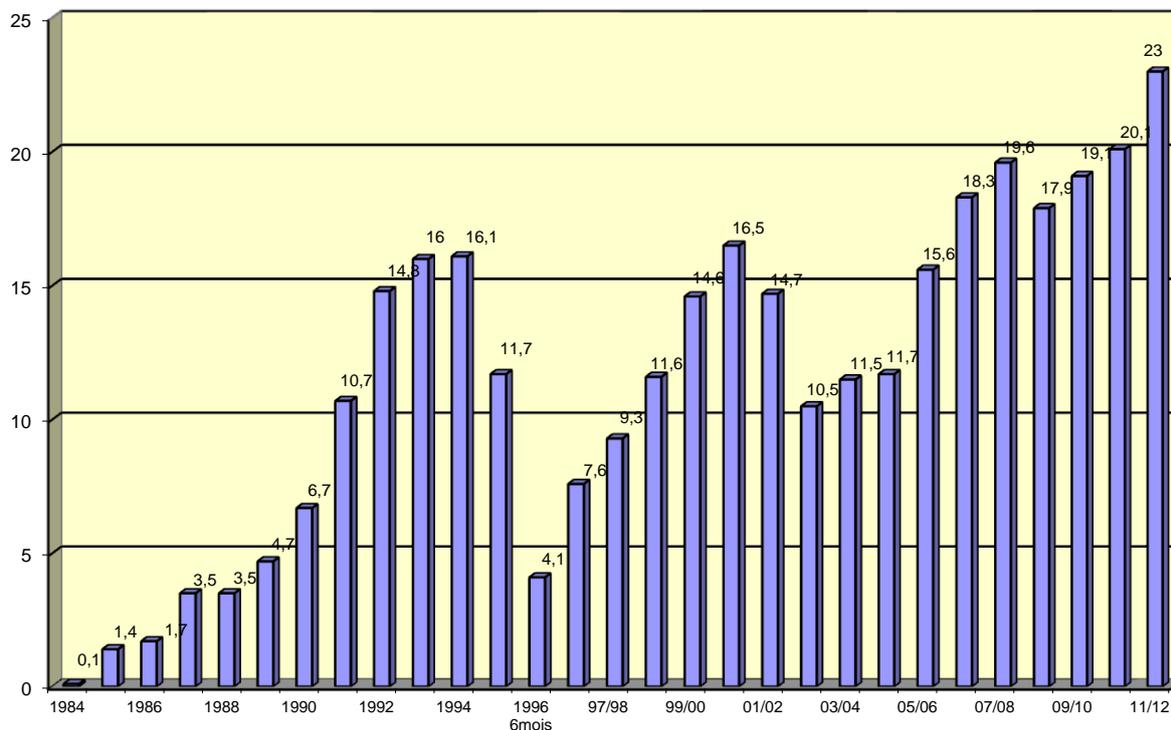
Les effets conjugués du plan d'optimisation des charges et de la croissance du chiffre d'affaires ont permis de renouer avec les bénéfices, suite au redémarrage progressif des investissements des grands donneurs d'ordre depuis mi-2009.

Les contraintes budgétaires continuent de peser sur la capacité d'investissement des clients et le délai des signatures effectives des contrats, notamment dans le secteur bancaire.

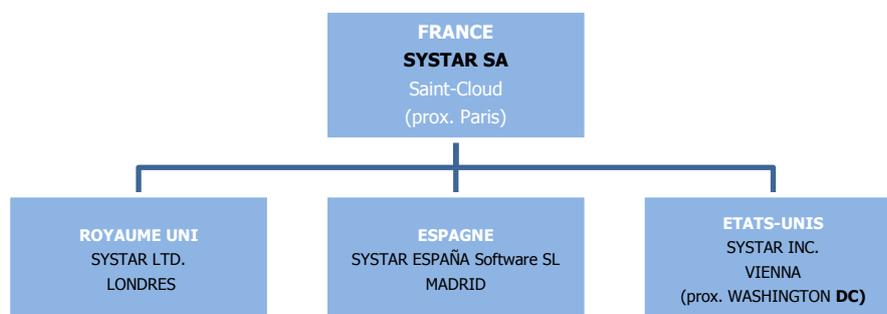
Cependant, la généralisation des infrastructures virtualisées et la dynamique de transformation créée par le « cloud computing » font apparaître de nouvelles complexités que les clients doivent maîtriser et, par voie de conséquence, un besoin accru de contrôle et de pilotage des performances qui favorisera l'adoption des solutions de Systar.

## Evolution du chiffre d'affaires de 1984 à 2012 (en millions d'euros)

De 1990 à 1994, les chiffres ci-dessous comprenaient l'activité « services » (Systar Technologies en France et aux Etats-Unis) qui a été cédée fin 1995 – début 1996, et qui représentait : 1,4 million d'euros en 1990, 3,2 millions en 1991, 5,6 millions en 1992, 5,9 millions en 1993 et 6,7 millions en 1994.



## Organigramme du groupe au 1er octobre 2012



Les filiales Systar España Software SL et Systar Ltd sont détenues à 100% par la société mère Systar S.A., la filiale américaine, Systar Inc. est détenue à hauteur de 99,83%.

Les filiales commercialisent les produits de SYSTAR S.A..

Systar Inc. est liée à Systar S.A. par un contrat de distribution et lui verse des redevances s'échelonnant entre 5 et 50% du chiffre d'affaires licence et maintenance. Le taux applicable est fonction du chiffre d'affaires maintenance réalisé par la filiale au cours d'un trimestre.

Les contrats de représentation conclus entre SYSTAR SA et SYSTAR Limited, d'une part, et SYSTAR España, d'autre part, ont été modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les filiales devenant les agents de la mère. Dorénavant, SYSTAR SA rémunère ces filiales en prenant en charge leurs frais majorés de 5%.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Exercice 11/12	Exercice 10/11	Exercice 09/10	Exercice 08/09	Exercice 07/08	Exercice 06/07	Exercice 05/06	Exercice 04/05
Systar S.A.	4,9	2,5	1,1	0,3	0,3	0	0	0,2
Systar France, S.A.						11,8	11,9	9,4
WebGalaxis S.A.						0	0,1	0,1
Systar Solutions SA	13,6	13,2	13,2	11,4	11,7			
Systar Inc	4,4	3,5	2,8	3,7	4,8	3,2	3,0	1,4
Systar Ltd	0,1	0,8	1,5	1,4	1,2	2,3	0,4	0,2
Systar GmbH			0	0,7	0,5	0	0	0
Systar España Software SL	0	0,1	0,5	0,4	1,1	1,0	0,2	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>20,1</b>	<b>19,1</b>	<b>17,9</b>	<b>19,6</b>	<b>18,3</b>	<b>15,7</b>	<b>11,7</b>

Systar Solutions S.A. est née de la fusion entre les sociétés Systar France S.A. et WebGalaxis S.A. le 31 décembre 2007.

Systar Solutions SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), en faveur de Systar SA, avec effet rétroactif fiscalement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les contrats clients de SYSTAR Solutions ont été transférés à SYSTAR SA. La dissolution de la société Systar Solutions a été effective le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La filiale espagnole Systar España software est en cours de fermeture et devrait être définitivement clôturée avant le 31 décembre 2012.

## 3.2. LE MARCHE

### Contexte et métier de Systar : pilotage des processus et de l'infrastructure

Afin de défendre leurs avantages concurrentiels, les entreprises n'ont cessé d'améliorer leurs performances opérationnelles. Ces contraintes de qualité réclament un contrôle permanent des activités stratégiques.

Le service rendu par le système d'information n'est pas toujours à la hauteur des attentes des utilisateurs et les processus qui reposent sur des milliers de composants (réseaux, systèmes, base de données, applications, ERPs...) ne sont pas maîtrisés de manière satisfaisante.

Or, ce qui est vraiment important pour l'entreprise, ce n'est pas que tel ou tel composant informatique fonctionne bien ou soit sous contrôle, mais que la chaîne fonctionne de bout en bout, que le service soit disponible et que les processus clés (paiements, facturation, livraison, prise de commandes, gestion des stocks...) fonctionnent comme prévu.

La nécessité de réaliser ce lien entre l'informatique et le métier est d'autant plus grande que le système d'information est devenu la colonne vertébrale des entreprises et que celles-ci évoluent vers davantage d'interactivité en temps réel. Une banque, un opérateur de télécommunications et quasiment tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui totalement dépendants de leur système d'information car tous les processus clés de l'entreprise (facturation, prise de commande, livraison, ressources humaines, etc.) reposent sur le système d'information. L'attention et les exigences des directions générales par rapport à leur informatique ont de ce fait très fortement augmenté, le système d'information étant un outil stratégique et un facteur de succès, mais aussi de risque.

Maîtrises d'ouvrage et directions informatiques s'associent ainsi dans une démarche de pilotage des processus métier et de l'infrastructure informatique correspondante. En fournissant des tableaux de bord qui mettent en exergue les dysfonctionnements, leur cause et leur impact sur l'activité, le pilotage de l'activité métier permet d'améliorer fortement la productivité.

C'est sur ce marché que se situe le champ d'application des produits de Systar, OmniVision et BusinessBridge : apporter à ses clients les solutions qui leur permettront de piloter, fiabiliser et optimiser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend afin de mieux respecter leurs engagements de qualité.

Le marché sur lequel évolue Systar est encore émergent mais il est promis à un bel avenir. Toutes les grandes organisations (environ 15 000 dans le monde) sont susceptibles de s'équiper de manière plus ou moins complète en produits de pilotage au cours des années à venir.

Afin de réduire les coûts matériels (consommation électrique, entretien physique...) et logiciels, et d'apporter une meilleure qualité de fonctionnement de l'infrastructure, on assiste, depuis quelques années, à l'essor des

technologies de virtualisation et de Cloud Computing. Ces technologies permettent de faire fonctionner sur une seule machine plusieurs systèmes d'exploitation, et/ou plusieurs applications, séparément les uns des autres, comme s'ils fonctionnaient sur des machines physiques distinctes. Ce phénomène est en passe de révolutionner les systèmes d'information. Systar s'est inscrit dans cette dynamique avec des solutions de Capacity Management adaptées aux besoins des directions informatiques qui doivent contrôler, plus que jamais, les environnements de serveurs dans leur ensemble (physiques comme virtualisés) et garantir la qualité de fonctionnement et la performance de leurs infrastructures, malgré la complexité croissante.

## L'opportunité

Le marché historique du « contrôle de performance » est constitué par des outils de supervision pour les réseaux, les systèmes et les applications (par exemple les bases de données).

Systar a été un acteur sur le marché du Systems Management de 1984 à 2004 avec son produit SystarVision pour les grands systèmes Bull, Unisys et Tandem. SystarVision pour Tandem a été cédé en 2002, SystarVision pour Bull en 2004 et SystarVision pour Unisys a été arrêté en 2004.

Au cours des dernières années, une fois maîtrisées les performances des ressources réseaux, systèmes et applicatives, les clients ont commencé à se tourner vers le suivi de la qualité de service et le pilotage des processus critiques.

Par ailleurs, la lame de fond de la virtualisation et du Cloud Computing engendre une refonte complète des infrastructures informatiques. Les directeurs informatiques se trouvent désormais confrontés à de nouvelles problématiques de qualité de fonctionnement et de performance de leurs systèmes virtuels. C'est là que les solutions de Virtualization Management de Systar prennent tout leur sens.

C'est sur ces nouveaux marchés que se situe l'opportunité pour Systar.

## La concurrence

Le pilotage des processus et de l'infrastructure se trouve aux confins d'autres marchés tels que le BPM (Business Process Management), l'EAI (Enterprise Application Integration), le NSM (Network and Systems Management) ou la BI (Business Intelligence). La demande de pilotage est tirée par les projets d'intégration et de gestion des processus métier dont il devient une composante essentielle. En effet, après avoir analysé, modélisé et intégré les processus, il est indispensable de pouvoir les piloter en temps réel tout en optimisant l'infrastructure informatique (systèmes et applications) qui permet de les faire fonctionner.

Systar a été plusieurs fois récompensé par des analystes tels qu'Yphise ou le Gartner comme le meilleur éditeur de solutions de pilotage des processus. Dans leurs études, ces analystes mettent en avant comme avantages concurrentiels de Systar son expérience des besoins des clients en matière de pilotage et le fait que nous ayons à notre actif le plus grand nombre de réalisations de pilotage dans tous les secteurs d'activité. Après avoir été pionnier dans ce domaine, Systar fait aujourd'hui figure de leader.

Certains acteurs des marchés du BPM, de l'EAI, du NSM ou de la BI qui ne disposent pas encore d'offre de pilotage pourraient devenir des concurrents dans le futur. Mais cette évolution ouvre également des possibilités de partenariats pour Systar.

Dans le domaine du contrôle des environnements de serveurs virtualisés, les concurrents de Systar sont les fournisseurs habituels d'outils de Network et de Systems Management (IBM, HP, BMC, Computer Associates) ainsi que de nouveaux acteurs très spécialisés dans le domaine de la virtualisation qui ont vu le jour pour répondre à ces besoins spécifiques mais qui n'offrent pas de vision globale sur les environnements physiques et virtualisés, surtout lorsqu'ils sont constitués de systèmes hétérogènes.

## Les produits et leur répartition en pourcentage (chiffres consolidés)

Pour l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 23 millions d'euros, en hausse de 14,3% par rapport à l'exercice précédent.

### a) Chiffre d'affaires par ligne de produits

en milliers d'euros	2011/12	%	2010/11	%	2009/10	%	2008/09	%	2007/08	%
BAM	22 960	100%	20 093	100%	19 101	100%	17 905	100%	19 547	100%
Systèmes centraux		N/A		N/A		N/A		N/A	14	NS
Autres		0		0		0		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>	<b>19 101</b>	<b>100%</b>	<b>17 905</b>	<b>100%</b>	<b>19 561</b>	<b>100%</b>

**b) Chiffre d'affaires par activité**

<i>en milliers d'euros</i>	2011/12	%	2010/11	%	2009/10	%	2008/09	%	2007/08	%
Vente de licences de logiciels	8 349	36%	5 776	29%	6 469	34%	6 226	35%	9 131	47%
Maintenance	8 288	36%	7 763	39%	7 384	39%	7 069	39%	6 350	32%
Service et divers	6 323	28%	6 554	32%	5 248	27%	4 610	26%	4 080	21%
<b>TOTAL</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>	<b>19 101</b>	<b>100%</b>	<b>17 905</b>	<b>100%</b>	<b>19 561</b>	<b>100%</b>

**c) Chiffre d'affaires par zone géographique**

<i>en milliers d'euros</i>	2011/12	%	2010/11	%	2009/10	%	2008/09	%	2007/08	%
France	10 738	47%	10 482	52%	10 040	53%	9 454	53%	9 281	47%
Europe (hors France)	7 820	34%	6 099	30%	6 259	33%	4 768	26%	5 463	28%
Etats-Unis	4 402	19%	3 512	18%	2 802	15%	3 683	21%	4 817	25%
<b>TOTAL</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>	<b>19 101</b>	<b>100%</b>	<b>17 905</b>	<b>100%</b>	<b>19 561</b>	<b>100%</b>

**d) Chiffre d'affaires récurrent et nouvelles facturations**

Le chiffre d'affaires récurrent (provenant de contrats s'échelonnant sur plusieurs exercices ou de facturations répétitives de maintenance) donne un « noyau dur » de facturations quasi certaines au début de chaque exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2011/12	%	2010/11	%	2009/10	%	2008/09	%	2007/08	%
Chiffre d'affaires récurrent	8 288	36%	7 763	39%	7 449	39%	7 069	39%	6 350	32%
Chiffre d'affaires nouvelles facturations	14 672	64%	12 330	61%	11 652	61%	10 836	61%	13 211	68%
<b>TOTAL</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>	<b>19 101</b>	<b>100%</b>	<b>17 905</b>	<b>100%</b>	<b>19 561</b>	<b>100%</b>

**e) Le chiffre d'affaires de licences s'analyse ainsi :**

- 8% des ventes ont été réalisées par le canal de nos partenaires (contre 5% sur l'exercice précédent)
- 85% des ventes sont du "repeat business" (contre 77% sur l'exercice précédent) c'est à dire de nouvelles commandes passées par un client existant pour une extension de périmètre.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice (30 juin 2012) pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

**Les produits logiciels pour le pilotage des processus et de l'infrastructure**

Ils appartiennent à deux familles : BusinessBridge et OmniVision.

Systar a investi près de 50 millions d'euros dans le développement de son portefeuille de solutions de pilotage. Celui-ci se décline de la façon suivante :

**Le Portefeuille de solutions BusinessBridge**

BusinessBridge est une solution de supervision et de pilotage temps réel, de notifications et d'analyses de tendances qui se décline en trois offres construites sur la technologie BusinessBridgeNG.

De fait :

- L'offre BusinessBridgeNG comporte un portefeuille de solutions pour la supervision d'activités métier stratégiques, bâties sur une librairie de modules de monitoring et de modules d'expertise BusinessBridge réutilisables. Il est donc possible d'obtenir très rapidement des résultats tangibles en production. Une solution de pilotage sera mise en œuvre à partir d'un assemblage des modules standard réutilisables (composants issus de la librairie de modules BusinessBridgeNG).
- L'interface graphique des tableaux de bord, nettement séparée de sa logique, repose dorénavant sur une structure d'application Web dynamique (principe des Web Services). Cette interface Web fait appel à des technologies Web JAVA innovantes (Java Server Faces), et offre une intégration poussée de BusinessBridge à la suite d'outils *IBM WebSphere* (WAS, RAD6) et BEA (suite WebLogic).

- Le moteur de corrélation de BusinessBridgeNG qui élabore en temps réel les situations techniques et métier significatives, matière première du contenu des tableaux de bord, supporte dorénavant une structure d'objets métiers et d'indicateurs de performance (KPIs), ainsi qu'une librairie de classes réutilisables de tels objets.
- L'environnement de paramétrage fait appel au standard Eclipse (environnements supportés : WebSphere Studio, RAD6 ou WTP).

La combinaison de ces nouvelles caractéristiques et mécanismes permet de disposer avec BusinessBridgeNG d'un système particulièrement adapté à la production rapide de solutions de supervision métier et de tableaux de bord temps réel/historiques, connectées en permanence et en temps réel à l'infrastructure informatique du client qui alimente ces tableaux de bord en données et événements.

Le portefeuille de solutions BusinessBridge comprend les offres décrites ci-dessous:

- **BusinessBridge WideVision** Permet de piloter l'infrastructure technique par les niveaux de services ; détermine l'impact sur les SLA utilisateurs des alertes nombreuses remontées par les consoles de la salle de pilotage (exploitation informatique). Plus précisément, il fait le lien entre l'incident et le service concerné et permet d'établir des priorités dans le traitement des alertes en fonction de leur impact métier.
- **BusinessBridge ServiceVision** – Permet de piloter de façon proactive et de bout en bout l'exécution de services critiques afin de s'assurer que cette exécution se déroule conformément aux engagements métier pris par l'informatique envers les lignes métier de l'entreprise. ServiceVision s'adresse principalement à la direction informatique, et plus précisément : aux responsables de groupes applicatifs, aux gestionnaires d'applications et aux analystes de production. Il donne une vision complète de l'exécution d'un service métier aussi bien « en interne » via le suivi de flux applicatifs, de la performance applicative et de l'infrastructure sous-jacente, qu'« en externe », via le contrôle des dépendances amont et aval du service (fichiers attendus de la part d'un partenaire, informations délivrées à un client, etc.). La focalisation est mise sur les objets informatiques (fichiers, messages, transactions) et sur les applications qui supportent le processus métier.
- **BusinessBridge BusinessVision** – Permet de piloter de façon proactive la performance de tout type d'activité métier. Cette Solution permet de suivre individuellement des objets métier sensibles au travers des différentes étapes logiques et fonctionnelles d'un processus métier. Ce faisant, BusinessVision permet de s'assurer que les étapes fonctionnelles d'un processus se déroulent conformément aux attentes, offre une traçabilité des objets métier et de leur état d'avancement dans le flux et enfin mesure si le niveau de performance d'une activité métier est satisfaisant. BusinessVision s'adresse principalement aux lignes métiers. Il est par exemple utilisé comme une composante principale dans le cadre de projets de revenu assurance dans les télécoms ou de projets de maîtrise de risque opérationnel dans les banques.

#### *Mode de commercialisation*

BusinessBridge est vendu par notre force de vente directe et par des partenaires revendeurs et/ou intégrateurs. Une vente BusinessBridge inclut la licence du produit et des services de conseil et de réalisation pour adapter le produit au processus spécifique que le client souhaite surveiller. Ces services d'adaptation représentent habituellement environ 30 à 50% du coût total et sont réalisés par Systar ou par des partenaires service, SSII ou intégrateurs.

BusinessBridge apporte une forte valeur ajoutée directement perçue par le client. Afin de fournir aux clients un retour sur investissement rapide sans sacrifier la qualité, Systar a développé une méthodologie complète de mise en œuvre de ces services et fait suivre le cursus de formation à cette méthodologie à tous ses partenaires avant de leur attribuer la "certification qualité " de Systar.

La vente est en général réalisée en deux temps, d'abord pour un premier processus, ce qui permet au client de valider le bien-fondé de la solution et d'en mesurer la puissance avec ensuite l'extension à d'autres processus. Le prix moyen de la licence BusinessBridge pour un processus est voisin de 100 000 euros H.T. avec une maintenance annuelle de 20%. Sur un très grand compte, le chiffre d'affaires réalisable peut atteindre plusieurs millions d'euros.

## **OmniVision**

Pour permettre aux clients de maîtriser le développement très important des environnements distribués sur lesquels se déroulent leurs processus-clés et de résoudre la problématique liée au nombre et à l'hétérogénéité de leurs serveurs distribués ainsi qu'à leur virtualisation progressive, Systar a développé la solution OmniVision.

Les responsables informatiques ne peuvent plus répondre aussi facilement qu'avant à des questions simples, telles que :

- « Quelle a été l'évolution des ressources installées depuis 6 ou 12 mois ? Cette évolution permet-elle de supporter les nouveaux processus mis en oeuvre ? »
- « Quelle a été la disponibilité des applications stratégiques pour nos processus-clés sur les trois dernières semaines ? »
- « Un nouvel applicatif doit être déployé sur 150 de nos serveurs. Ces machines peuvent-elles absorber la charge additionnelle ? Doit-on procéder à des upgrades avant le déploiement général ? »

Les responsables informatiques doivent composer avec de grands nombres de systèmes et d'applications, souvent répartis géographiquement, provenant de fournisseurs multiples et de plus en plus virtualisés. Et l'apparition, en permanence, de nouvelles versions, de nouvelles technologies impose un rythme du changement élevé. OmniVision a été conçu pour répondre à ce besoin de conserver la maîtrise globale des ressources distribuées.

OmniVision est un logiciel de reporting et d'aide à la décision qui apporte aux responsables informatiques la vision de haut niveau nécessaire pour gérer des environnements distribués hétérogènes.

Pour ce faire, OmniVision fournit des informations synthétiques à forte valeur ajoutée qui décrivent de façon permanente le comportement d'une population de systèmes et d'applications et ce, dans le contexte de larges environnements de production en évolution constante.

Ils peuvent ainsi identifier les tendances, les comportements hors normes et caractériser de façon globale leur infrastructure informatique distribuée. OmniVision leur apporte l'information de management nécessaire pour maximiser la qualité du service rendu par cette infrastructure tout en optimisant les coûts qu'elle engendre.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de la virtualisation de serveurs, Omnivision propose des rapports d'aide à la décision, spécialement conçus pour accompagner les entreprises dans leurs projets de virtualisation, qu'ils concernent les environnements VMware ESX ou IBM Power et Solaris Zones, et pour une variété de systèmes d'exploitation (Windows, Unix, Linux).

Ces rapports offrent une vision globale de la performance et de la capacité des machines virtuelles et physiques, en apportant des analyses de risques, des analyses de tendances et une mise en contexte du comportement de l'infrastructure.

Ils permettent de répondre aux questions suivantes :

- « Comment prévenir les problèmes de saturation d'un environnement nouveau, risqué et instable ? »
- « Comment s'assurer que le niveau d'utilisation des ressources est optimisé ? »
- « Comment rassurer ses clients sur la performance de ces nouveaux environnements ? »
- « Où trouver de nouvelles opportunités de rationalisation ? »

OmniVision repose sur une technologie permettant une mise en œuvre facile et rapide et une génération automatique des tableaux de bord.

OmniVision est la première solution qui permet d'observer l'évolution du comportement de centaines ou milliers de serveurs et d'applications de façon continue. OmniVision fournit des tableaux de bord automatisés qui présentent la « météo » quotidienne, hebdomadaire, mensuelle des serveurs et applications observées :

- Sans effort
- Avec des résultats immédiats
- Sans perturber les ressources observées
- En fournissant des vues macroscopiques et des analyses prêtes à l'emploi qui traitent de tous les points clés de la gestion de ressources
- Pour un coût de possession très bas

### *Mode de commercialisation*

OmniVision est vendu par la force de vente directe de Systar et par des partenaires revendeurs et/ou intégrateurs. Du fait que OmniVision apporte très rapidement de la valeur, et donc un retour sur investissement au client, les ventes se réalisent fréquemment en 2 temps : d'abord un premier achat sur un périmètre limité, puis une fois la valeur démontrée, l'extension à tous les serveurs du réseau.

Les ventes peuvent s'échelonner entre 30 000 et 1 000 000 euros selon le nombre de serveurs du client et selon qu'il s'agit d'un premier périmètre ou de la totalité des serveurs. La maintenance annuelle est de 20% du montant de la licence.

OmniVision fait également l'objet d'un contrat OEM avec Bull qui intègre la technologie OmniVision dans son offre. Les ventes des solutions Bull qui contiennent OmniVision sont sources de royalties pour Systar.

### **Nouvelle plateforme Tornado**

Lors de la communication des résultats annuels le 13 septembre, Systar a annoncé le lancement début 2013 de Tornado, nouvelle plateforme technologique innovante, fruit de 150 000 heures de R&D.

Tornado comporte plusieurs nouveautés qui en font la plateforme la plus puissante pour résoudre les problématiques d'Intelligence Opérationnelle :

- Tornado encapsule dans des logiciels de «Performance Business Analytics» toute l'expertise accumulée par Systar au fil des ans et des mises en œuvre
- Tornado est configurable simplement, sans codage, sans quitter l'environnement de production
- Tornado conserve le passé et, grâce à ses traitements et base de données répartis bi-temporels, y donne un accès direct et immédiat; ceci permet de réaliser des investigations inaccessibles auparavant mais indispensables pour des audits, des contrôles de conformité (compliance), ou des optimisations.

Tornado permettra à Systar de :

- Raccourcir les cycles de vente
- Réduire le délai entre deux achats successifs d'un client
- Faciliter le développement d'un réseau mondial de partenaires pour accélérer la pénétration d'autres secteurs que la banque (télécoms, logistique, ...) et augmenter à moindre coût la conquête des marchés étrangers
- Augmenter la part software et diminuer la part services dans le mix de chiffre d'affaires

A plus long terme, l'ambition de Systar est de faire de Tornado la brique technologique incontournable pour l'Intelligence Opérationnelle. Les «Performance Business Analytics» que Tornado comporte et les applications résultant de l'assemblage de ces Analytics ont vocation à devenir accessibles à travers un repository d'échanges applicatifs, appelé « The OI Analytics & Application Store » qui sera progressivement enrichi, non seulement par Systar, mais aussi par les clients et partenaires auxquels Systar aura ouvert l'accès aux fonctions de construction d'Analytics et d'Applications.

### **Les Produits Logiciels pour Grands Systèmes Centraux**

Le chiffre d'affaires provenant des produits pour systèmes centraux de SYSTAR (SystarVision et les utilitaires) est non significatif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et est nul depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **Saisonnalité**

L'activité de SYSTAR subit des fluctuations saisonnières. De manière générale, l'activité est :

- en pointe au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice social (4<sup>ème</sup> trimestre calendaire), due au cycle budgétaire de nos grands clients, qui concentrent souvent leurs investissements sur la fin d'année calendaire.
- en pointe au 4<sup>ème</sup> trimestre social (2<sup>ème</sup> trimestre calendaire) due à l'activité commerciale accrue au dernier trimestre de l'exercice social du fait de l'impact des quotas sur la rémunération des commerciaux.
- en creux au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice social (3<sup>ème</sup> trimestre calendaire), en raison de la période de congés de juillet-août.
- en creux au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice social (1<sup>er</sup> trimestre calendaire) période où de nombreux clients sont en début de cycle budgétaire.

## Les clients

- Au cours de l'exercice 2011/2012, les 10 clients les plus importants ont été (par ordre alphabétique) : Bank of America, Barclays, BNP Paribas, EDF, France Telecom, GCE Tech, HSBC, JPMC, LLOYDS, Natexis.
- Leur poids dans le chiffre d'affaires total a été de 11 millions d'euros soit 52% du chiffre d'affaires total facturé.
- Les 5 premiers clients représentent 8 millions d'euros soit 35% du chiffre d'affaires facturé et les 20 premiers clients représentent 16 millions d'euros soit 72% du chiffre d'affaires facturé.
- Le client le plus important en terme de chiffre d'affaires : HSBC, représente 10% du chiffre d'affaires facturé total de l'exercice. A part BNP Paribas, JPMC, aucun autre client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires facturé.
- Délai de règlement moyen : 60 jours.
- Impayés : aucun impayé significatif n'a été constaté au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

## Les fournisseurs

En dehors des postes de travail informatiques, matériel de bureau, honoraires et loyers, nos principaux fournisseurs sont des sous-traitants qui complètent nos équipes de développement et de mise en oeuvre de nos produits, tels Alten, Averroes, Cognizant, Rades, Swift.

La part du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de la sous-traitance est de 16%.

## 3.3. LES RESSOURCES HUMAINES

### L'équipe dirigeante

L'équipe de direction de SYSTAR est composée de :

**Guy KUSTER**, 66 ans, Président directeur général, co-fondateur de Systar en 1984.

Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'état en Physique de l'Université de Paris VII.

**Michèle FLASAQUIER**, 66 ans, Directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar est responsable de la stratégie produits de la société.

Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable de l'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique mathématique.

**Bertrand BOUHOUR**, 48 ans, Vice-Président des opérations worldwide.

De 1988 à 1993, il a occupé différentes fonctions marketing et ventes chez Systar avant de prendre la direction des opérations en France en 1995, pour toute l'Europe en 1996, worldwide en 2000.

Diplômé de l'ESSEC, il est aussi ingénieur de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris et a suivi en 1996 un " executive program " à l'Université Américaine de Stanford.

**Daniel STOLL**, 48 ans, Vice-Président produits et services worldwide

Il rejoint Systar en 2000. Après avoir occupé différents postes de management, il gère aujourd'hui toutes les équipes techniques à l'échelle mondiale. Précédemment, Il a successivement occupé des postes au sein de la direction commerciale chez Compuware et chez Datox pour le développement et la livraison de projets stratégiques globaux pour le secteur journalistique. Daniel Stoll est diplômé de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP).

### Les effectifs

Evolution des effectifs moyens (y compris sous-traitants détachés dans nos locaux)

2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2005/2006	2005/2004
153	149	145	136	139	111	88	79

- Répartition par fonction sur l'exercice 2011/2012 :

Marketing, ventes et support .....	90
Recherche & Développement .....	53
Administration générale .....	10
	<b>153</b>

- Age moyen : 41 ans
- Qualification : 95 % d'ingénieurs et cadres
- Ancienneté moyenne : 6 ans
- Taux de turn-over = 13,8% contre 30%, l'exercice précédent  
=  $\frac{\text{nombre de départs exercice 2011-2012} \times 100}{\text{effectif moyen de la période considérée}}$

L'effectif moyen sur l'exercice 2011-2012 a augmenté de 2,68 %, par rapport à 2010/2011.

### 3.4. FLUX INTRA-GROUPE

Les flux intra-groupe concernent :

- pour Systar Inc. les redevances sur ventes payées à Systar S.A. en application du contrat de distribution, ainsi que les facturations d'assistance et d'intérêts sur prêts.
- pour Systar Ltd et Systar España, la prise en charge par Systar S.A. de leurs frais majorés de 5% et intérêt sur prêts.

### 3.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La filiale SYSTAR SOLUTIONS détenue à 100% par SYSTAR SA a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de SYSTAR SA qui a intégré les comptes de cette filiale dans sa comptabilité au 30/06/2012. Cela a un impact important sur la comptabilité de SYSTAR SA en augmentant les postes du bilan, ce qui rend la comparaison avec l'exercice précédent difficile pour les postes du bilan uniquement.

Aucun autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de Systar ou ceux de ses filiales n'est à signaler.

### 3.6. PERSPECTIVES ET STRATEGIE

#### Perspectives

##### *Marché*

Le marché sur lequel nous opérons et les solutions que nous apportons font l'objet d'un intérêt croissant de la part des grands comptes. Le marché du pilotage est de plus en plus identifié par les acteurs du marché (partenaires, clients, analystes) comme un sujet essentiel que les entreprises doivent traiter. Il s'agit d'une tendance lourde, soutenue par la complexité grandissante des processus informatisés et de l'infrastructure qui les sous-tend et par la dépendance accrue des grandes entreprises envers le bon déroulement de ces processus qui sont au cœur de leur métier.

Les fondamentaux sont porteurs mais cette tendance de fond ne peut se matérialiser en croissance significative qu'au fil du temps et peut être contrariée en période de crise ou de conjoncture défavorable.

##### *Offre produit*

L'offre continuera à être enrichie et complétée sur les exercices à venir.

#### La stratégie

Notre ambition est d'être l'un des acteurs majeurs du marché du contrôle et du pilotage de la performance. Pour réaliser cette ambition, nos atouts sont :

- les produits et la technologie,
- les réalisations chez des clients prestigieux en Europe et aux Etats-Unis.

Notre stratégie s'articule autour de la focalisation de nos ressources sur l'innovation technologique, le marketing et la vente des produits de pilotage de façon à conquérir aussi rapidement que possible une position de choix sur ce nouveau marché.

##### *Marketing et ventes*

Nous concentrerons nos efforts commerciaux sur l'Amérique du Nord, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne, avec nos forces de ventes directes de façon à y conquérir des références actives et une part de

marché significative, et via des partenaires distributeurs pour pénétrer des territoires tels que l'Italie, l'Allemagne, le Bénélux, l'Asie.

#### *Politique de partenariat*

Cette politique répond à plusieurs objectifs :

- Permettre à Systar de conquérir plus rapidement un segment de marché, en proposant aux acteurs déjà implantés sur ces segments des accords de commercialisation (partenaires de type VAR).
- Compléter les produits de Systar avec les offres de services nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients (partenaires de type Intégrateurs, SSII). Ces partenaires d'une part fourniront les services d'accompagnement nécessaires à l'utilisation optimale d'OmniVision et BusinessBridge et d'autre part démultiplieront les ventes en introduisant nos produits dans des solutions plus larges et en les proposant à leur clientèle.
- Associer nos produits à des technologies/produits complémentaires de façon à augmenter la pertinence de notre offre ou enrichir l'offre d'autres acteurs (partenaires de type OEM).
- Une liste indicative de nos principaux partenariats est donnée au paragraphe 3.8.

#### *Investissements de recherche & développement*

Historique des investissements de recherche et développement (en millions d'euros)

2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2006/2007
5,5	4,7	4,6	4,7	4,4	3,6

### **3.7. FACTEURS DE RISQUES**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

#### *Dépendance par rapport à des hommes-clés*

La réussite de SYSTAR dépend d'un petit nombre de dirigeants, dont la disponibilité, l'énergie et le savoir-faire sont essentiels. Entreprise de petite taille, présente dans plusieurs pays, la perte de certains de ces dirigeants entraînerait des retards et des difficultés dans la croissance.

Il est cependant important de souligner que si l'entreprise peut être ralentie par de tels risques, elle ne serait pas mise gravement en péril, car SYSTAR ne repose pas sur un « homme orchestre », mais sur une équipe.

#### *Pionnier sur un marché émergent*

De par le caractère innovant de ses produits, SYSTAR défriche par définition un terrain nouveau. Nous sommes parmi les premiers à apporter des réponses à des préoccupations importantes des clients et nous contribuons ainsi à créer notre marché avec notre offre.

C'est une position considérée comme envieuse dans notre industrie, car elle permet de définir le marché et d'y prendre une position dominante, source de forte croissance et de fortes marges à long terme. Elle comporte cependant quelques risques dans la phase initiale, comme par exemple :

- Les produits peuvent être en avance sur le marché, et les problèmes que les produits résolvent peuvent être encore ressentis avec insuffisamment d'acuité par les clients pour déclencher un achat immédiatement.
- Le caractère « missionnaire » de la vente la rend difficile à démultiplier avec de nouvelles recrues, ou à travers des partenaires.
- Aucun budget n'a été alloué chez le client pour des solutions dont il ignorait jusqu'alors l'existence.

#### *Concurrence*

Des acteurs du marché plus importants que SYSTAR (IBM, Software AG, Tibco, Oracle, Axway, Progress Software, BMC, Computer Associates, HP...) sont positionnés sur le marché du pilotage.

De tels concurrents valident le besoin et confortent les clients quant à l'intérêt des solutions de pilotage, générant ainsi de nouvelles opportunités de ventes.

Systar est reconnu être en avance sur la concurrence selon des études de marché publiées par les cabinets Gartner Group ou Yphise.

#### *Risque sur la propriété intellectuelle*

L'activité de Systar est intimement dépendante de la propriété intellectuelle de ses produits logiciels et savoir-faire. Ils sont protégés par les moyens légaux appropriés (droits d'auteur, copyright, dépôt auprès de l'Agence de Protection des Programmes). A ce jour, Systar n'a eu à faire face à aucun litige concernant la propriété intellectuelle et ne s'attend pas à en encourir.

#### *Concentration d'une part importante du chiffre d'affaires sur un client*

Un client représente une part significative du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 30 juin 2012 : HSBC (pour 10%).

De façon générale, un client ne représente ponctuellement une part importante du chiffre d'affaires qu'au cours de l'année durant laquelle il acquiert une licence importante.

#### *Risque de Crédit*

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique.

A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit :

<b>Balance âgée Clients</b>				
	<b>30/06/2011</b>		<b>30/06/2012</b>	
	(en milliers d'euros)	en %	(en milliers d'euros)	en %
<b>Créances Clients Brutes</b>	<b>6 035</b>	100%	<b>5 188</b>	100%
- Non échues	4 059	67%	3 847	74%
- Echues	1 976	33%	1 341	26%
- 1 à 30 jours	1 432	24%	997	19%
- 31 à 60 jours	147	2%	90	2%
- 61 à 90 jours	237	4%	0	0%
- Supérieur à 90 jours	160	3%	254	5%
<b>Total Créances Clients Nettes</b>	<b>6 035</b>		<b>5 188</b>	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

<b>Fournisseurs au 30/06/2012 (En milliers d'euros)</b>	<b>Dettes non échues</b>		<b>Dettes échues</b>
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2011	510	443	336
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2012	657	264	618

#### *Risque de change*

Depuis le présent exercice l'essentiel des facturations en devises est à la charge des sociétés françaises du groupe, sauf en ce qui concerne les ventes aux Etats Unis, qui sont facturées en dollars US, par la filiale américaine.

Pour cette dernière devise, le risque de change est minoré du fait qu'il ne porte pas uniquement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par la filiale américaine.

Pour les ventes en Livres sterlings, Systar veille à utiliser des fournisseurs et sous-traitants facturant également dans cette devise de façon à limiter l'exposition au résultat sur les opérations facturées dans cette monnaie.

Les positions dans chaque monnaie font l'objet d'un rapport mensuel remis à la direction générale.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des filiales étrangères intégrées ; au 30 juin 2012 cette contribution s'élève à :

- SYSTAR Inc : - 2 567 485 \$ (soit - 2 234 milliers d'euros)
- SYSTAR Ltd : - 131 305 £ (soit - 238 milliers d'euros)

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat, établi pour chaque filiale, en monnaie locale et en euro, est communiqué tous les mois à la direction générale.

#### *Risque sur actions*

Hormis le risque lié aux actions propres (Note 24), le risque est nul dans la mesure où aucun placement en actions n'a été réalisé sur l'exercice.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 674 106 actions Systar au 30 juin 2012.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.12	Portefeuille d'actions propres au 30.09.2012
Position à l'actif	2 154	157
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 154	157

La plus-value latente s'élève à 70 milliers d'euros au 30 juin 2012.

#### *Risque de taux*

SYSTAR SA utilise un crédit moyen terme de 3 millions d'euros remboursable en 8 semestrialités à partir du 30 septembre 2009. Le taux contractuel est EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge.

L'échéancier a fait l'objet d'un contrat de SWAP transformant le taux variable de cet emprunt en taux fixe annuel de 2,32% augmenté de la marge contractuelle.

NB : la juste valeur du contrat de SWAP est négative et s'élève à 7 581,92 euros. Son impact sur le résultat consolidé du groupe Systar est un produit de 634,13 euros au 30 juin 2012.

Les excédents éventuels sont investis en Sicav de trésorerie ou en dépôt à terme à 2 mois maximum, lorsque les montants le justifient.

#### *Risque de liquidité*

Au 30 juin 2012, 2 250 K€ du crédit moyen terme de 3 millions à l'origine a été remboursées. Le solde utilisé est de 750 K€.

A cours de l'exercice deux nouveaux crédits à moyen terme ont été souscrits pour un montant total de 1,5 millions (1 million auprès de la Société Générale et 0,5 million auprès de HSBC). Aucun remboursement n'a été effectué sur ces crédits à la clôture.

Les disponibilités étaient de 6,6 millions d'euros

La trésorerie nette est positive de 4,1 millions d'euros

Les capitaux propres se montent à 9,7 millions d'euros

Le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable. Dans tous les pays les durées de paiement sont conformes aux usages locaux. En France, nos clients respectent la loi LME.

Par ailleurs, une analyse détaillée de l'ensemble des risques identifiés est présentée dans le rapport de gestion.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### *Risques environnementaux*

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

#### *Risques juridiques*

Il n'existe pas de litige significatif en cours à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

*Risque assurance*

Au 30 juin 2012, Systar est assuré contre tous les risques inhérents à la pratique de son activité.

MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES :		
	Montants maxima garantis	Franchise par sinistre
<b>PRIMES :</b>		
Responsabilité civile	27,1 K€	
Multirisque Bureau (y compris les locaux de Lyon)	1,8 K€	
Bris Machine	3,3 K€	
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :</b>		
<b>Tous dommages confondus y compris corporels</b>	7 500 000 € /par sinistre	Néant
dont :		
Faute inexcusable	300 000 € /par victime 1 000 000 € /par année d'assurance	Néant
Dommmages matériels et immatériels	1 500 000 € /par sinistre	1 500 €
Dont		
Responsabilité civile vol	30 500 € /par sinistre	1 500 €
Dommmages immatériels non consécutifs	500 000 € / par sinistre	5 000 €
Tous dommages résultant de la pollution accidentelle	305 000 € /par année d'assurance	1 500 €
<b>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :</b>		
<b>Tous Dommages confondus y compris corporels</b>	3 000 000 €	15 000 €
dont :		
- Pour les dommages Immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle	3 000 000 €	15 000 €
dont :		
Dommmages aux biens confiés, et frais de reconstitution de base de données	300 000 €	15 000 €
- Tous dommages survenant aux USA / Canada	Compris dans les montants ci-dessus	60 000€
<b>Multirisque Professionnelle</b>		
- Incendie	Contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	100 975 €, illimité
- Dégâts des eaux	Contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	35 000 €, illimité
<b>Vol - détériorations</b>		
	Contenu (sauf espèces – titres – valeurs ) garanti dans la limite de :	35 000 €
	Détérioration des locaux	11 061 €
<b>Bris Machine</b>	Valeur à neuf :	500 000 €

Aucun contrat n'est conclu avec une société captive, les assurances sont souscrites auprès des compagnies AXA (pour les assurances « Tous risques informatiques » et « Multirisque Professionnelle ») et CHUBB (pour l'assurance « Responsabilité civile »).

Systar n'a déploré aucun sinistre majeur depuis sa création.

*Autres Risques*

A la connaissance de la société, aucun risque significatif est non-couvert.

## 3.8. REFERENCES CLIENTS & PARTENARIATS

### *Quelques références clients*

#### **Banque, finance, assurance**

- ABSA Bank (Afrique du Sud)
- Allied Irish Bank Group (Irlande)
- Groupe AXA (France)
- Barclays Bank (Royaume-Uni)
- BB&T (Etats-Unis)
- BBVA (Espagne)
- BGL BNP Paribas (Luxembourg)
- BNP Paribas (France, Etats-Unis)
- BNP Paribas Fortis (Belgique, Luxembourg)
- BNP Paribas Lease Groupe (France)
- Crédit Agricole SA (France)
- Crédit Suisse (Suisse)
- Dexia Crédit Local (France)
- Euroclear (Belgique)
- Generali (France)
- GIE Chorégie (France)
- Groupama (France)
- Grupo Santander (Espagne)
- HSBC (France, Royaume Uni)
- ING (Luxembourg)
- ITCE (France)
- La Banque Postale (France)
- LCL (France)
- Lloyds (Royaume-Uni)
- MAAF Assurance (France)
- MACSF (France)
- MMA (France)
- Natixis (France)
- RCI Banque (France)
- SIBS (Portugal)
- Société Générale (France)
- Sparda Bank (Allemagne)
- SWIFT (Belgique)
- Unibail (France)

#### **Industrie, services, distribution**

- Altran Technologies (France)
- Areva (France)
- Arkema (France)
- Atac – Simply Market (France)
- Bibliothèque Nationale de France (France)
- Canal Plus (France)
- Commerce B to C (France)
- Danone (France)
- EDF (France)
- Eurocontrol (Belgique)
- Europcar (France)
- FNAC (France)
- Fluxys (Belgique)
- Gendarmerie Nationale (France)
- Groupe ADEO (France)
- Pôle Emploi (France)
- La Poste (France)
- Lactalis (France)
- Renault (France)
- RTE (France)
- STEF – TFE (France)
- Telintrans (France)
- The European Patent Office (Allemagne)
- Total (France)
- Union FENOSA (Espagne)

### **Télécommunications, transport**

- Air France (France)
- Alcatel International (France)
- Deutsche Telekom (Allemagne)
- France Télécom (France)
- Réseau Ferré de France (France)
- SNCF (France)

### ***Quelques références partenaires commerciaux et technologiques***

- Bull
- Capacitas
- Claresco GmbH
- Clear2Pay
- Code Plus
- Cognizant
- CSIniT
- CTC
- Decilion
- Dovetail
- FIRCOSOFT
- FUNDTech
- Generix Group
- IBM
- ITS Group
- Kalitek
- OpTier
- Sogeti
- Sterci
- Temenos
- VMware

## 4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

### 4.1. RAPPORT DE GESTION UNIQUE DU GROUPE ET DE LA SOCIETE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et du groupe Systar au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012, de vous présenter les perspectives du groupe et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

#### Activité de l'ensemble du groupe Systar :

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012

##### a) Chiffre d'affaires et résultats consolidés

La comparaison des deux derniers exercices est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2011/2012 12 mois Du 01-07-11 au 30-06-12	Exercice 2010/2011 12 mois Du 01-07-10 au 30-06-11	Croissance en %
Chiffre d'affaires solutions de pilotage	23	20,1	+14%
Chiffre d'affaires systèmes centraux	NS	NS	NS
Chiffre d'affaires GalaxiVision	NS	NS	NS
Total Chiffre d'affaires consolidé	23	20,1	+14%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2,7	0,75	258%

Le chiffre d'affaires correspond à la vente de " Produits logiciels " dans le domaine du pilotage des processus et de l'infrastructure, ainsi que des prestations de service et de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires est réalisé à partir de la mère Systar S.A. et des filiales en France, au Royaume Uni, aux Etats-Unis et en Espagne, ainsi que par le biais de partenaires.

Le chiffre d'affaires est réalisé essentiellement auprès d'une clientèle de grands comptes.

#### Lignes de produits " Pilotage " :

- "OmniVision" : pilotage et supervision des serveurs physiques et virtualisés ; disponible depuis 1996.
- "BusinessBridge" : pilotage des processus d'entreprise informatisés tels que livraisons, virements bancaires, consolidation de trésorerie, traitement des ordres de Bourse ; disponible depuis 1997.

#### Lignes de produits " systèmes centraux " :

- "SystarVision" : contrôle des performances des grands ordinateurs centraux. Disponible sur Unisys depuis 1984 (arrêté en 2004), sur Bull depuis 1987 (jusqu'à décembre 2004, date de la cession de la ligne de produit), sur Tandem depuis 1993 (jusqu'à septembre 2002 date de cession de cette ligne de produits).

#### Lignes de produits "GalaxiVision" :

GalaxiVision, analyse qualitative du comportement des internautes, dont la commercialisation a été arrêtée en 2011.

b) Contribution au chiffre d'affaires consolidé de chacune des sociétés du groupe

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2011/2012	2010/2011
Systar SA	4,9	2,5
Systar Solutions S.A.	13,6	13,2
Systar Inc. (USA)	4,4	3,5
Systar Ltd (Angleterre)	0,1	0,8
Systar España Software SL (Espagne)	0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>20,1</b>

Les chiffres d'affaires donnés ci-dessus correspondent à la contribution aux chiffres de l'ensemble consolidé : ils sont donnés après élimination des facturations inter-sociétés.

Systar Solutions S.A. est née de la fusion entre les sociétés Systar France SA et WebGalaxis S.A. le 31 décembre 2007. Elle poursuit leurs activités de prestations de services à caractère informatique et de commercialisation de logiciels. Au 30 juin 2012, Systar Solutions a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Systar SA.

Les contrats de représentation conclus entre SYSTAR SA et SYSTAR Limited, d'une part, et SYSTAR ESPANA, d'autre part, ont été modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les filiales devenant les agents de la mère. Dorénavant, SYSTAR SA rémunère ces filiales en prenant en charge leurs frais majorés de 5%.

La société Systar España Software est en cours de fermeture et devrait être définitivement clôturée avant le 31 décembre 2012.

c) Formation du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Résultat net	
	2011/2012	2010/2011
Résultat opérationnel courant	2,8	0,9
Résultat opérationnel	2,8	0,9
Coût de l'endettement financier	-0,1	-0,1
Impôt sur les sociétés	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé/ autres produits et charges financiers</b>	<b>2,7</b>	<b>+0,8</b>

d) Etat de la trésorerie et de l'endettement du groupe

L'endettement consolidé du groupe au 30 juin 2012 est de 2,4 millions d'euros.

Par ailleurs, les disponibilités en banque étant de 6,6 millions d'euros, la trésorerie consolidée nette de dettes financières est positive de 4,1 millions d'euros au 30 juin 2012.

e) Analyse des résultats consolidés de l'exercice

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES au 30 juin 2012 s'est établi à 23 millions d'euros contre 20,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en hausse de 14%.

Le chiffre d'affaires a augmenté en Amérique du Nord (+25%) et sur le territoire France-Europe (+12%).

LES CHARGES D'EXPLOITATION sur la même période ont augmenté de 7% :

La présentation du compte de résultat consolidé au 30 juin 2012 a été modifiée. Pour l'analyse ci-dessous nous retiendrons une présentation des comptes du 30 juin 2011 identique à celle de 2012.

Le coût des produits vendus : 6,7 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros l'année précédente (en hausse de 1%), correspond à la sous-traitance, au coût du support et du service. Au résultat, la marge brute a progressé de 67,1% à 70,9% du chiffre d'affaires.

- Les frais Commerciaux & Marketing : 7,2 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros au cours de l'exercice précédent (en hausse de 7%). Ils correspondent essentiellement au coût des équipes de vente.

- Les frais de Recherche & Développement : 4,8 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros – ils représentent 21% de notre chiffre d'affaires consolidé (21% également l'année précédente), traduisant notre volonté de maintenir notre avance technologique.

- Enfin, les frais Généraux & Administratifs sont de 1,5 millions d'euros (contre 1,6 millions d'euros pour l'exercice précédent) en baisse de 7%; ils incluent une provision complémentaire non récurrente de 251 K€ pour indemnités à verser aux dirigeants en cas de départ.

- Les autres charges et produits d'exploitation s'élèvent à +0,02 million d'euros contre + 0,004 l'exercice précédent.

LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT s'élève à +2,8 millions d'euros contre +0,9 million d'euros l'année précédente.

Les autres produits et charges opérationnels sont nuls (-0,01 million d'euros l'année précédente).

Le Résultat Opérationnel qui inclut ces « autres produits et charges opérationnels » est en hausse à +2,8 millions d'euros contre +0,9 millions d'euros l'exercice précédent.

LE COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET est négatif de -0,099 million d'euros contre -0,095 million d'euros l'année précédente.

LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS incluant l'impact des variations de change, sont en hausse à +0,04 million d'euros, contre +0,03 million d'euros l'année précédente.

Le poste IMPOT ressort à -0,05 million d'euros (contre -0,04million d'euros l'année précédente).

LE RESULTAT NET consolidé part du groupe de l'exercice s'élève ainsi à +2,7 millions d'euros contre +0,8 million d'euros l'année précédente.

### Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

#### *Dépendance par rapport à des hommes-clés*

La réussite de SYSTAR dépend d'un petit nombre de dirigeants, dont la disponibilité, l'énergie et le savoir-faire sont essentiels. Entreprise de petite taille, présente dans plusieurs pays, la perte de certains de ses dirigeants entraînerait des retards et des difficultés dans la croissance.

Il est cependant important de souligner que si l'entreprise peut être ralentie par de tels risques, elle ne serait pas mise gravement en péril, car SYSTAR ne repose pas sur un « homme orchestre », mais sur une équipe.

#### *Pionnier sur un marché émergent*

De par le caractère innovant de ses produits, SYSTAR défriche par définition un terrain nouveau. Nous sommes parmi les premiers à apporter des réponses à des préoccupations importantes des clients et nous contribuons ainsi à créer notre marché avec notre offre.

C'est une position considérée comme envieuse dans notre industrie, car elle permet de définir le marché et d'y prendre une position dominante, source de forte croissance et de fortes marges à long terme. Elle comporte cependant quelques risques dans la phase initiale, comme par exemple :

- Les produits peuvent être en avance sur le marché, et les problèmes que les produits résolvent peuvent être encore ressentis avec insuffisamment d'acuité par les clients pour déclencher un achat immédiatement.
- Le caractère « missionnaire » de la vente la rend difficile à démultiplier avec de nouvelles recrues, ou à travers des partenaires.
- Aucun budget n'a été alloué chez le client pour des solutions dont il ignorait jusqu'alors l'existence.

#### *Concurrence*

Des acteurs du marché plus importants que SYSTAR (IBM, Software AG, Tibco, Oracle, Axway, Progress Software, BMC, Computer Associates, HP...) sont positionnés sur le marché du pilotage.

De tels concurrents valident le besoin et confortent les clients quant à l'intérêt des solutions de pilotage, générant ainsi de nouvelles opportunités de ventes.

Systar est reconnu être en avance sur la concurrence selon des études de marché publiées par les cabinets Gartner Group ou Yphise.

#### *Risque sur la propriété intellectuelle*

L'activité de Systar est intimement dépendante de la propriété intellectuelle de ses produits logiciels et savoir-faire. Ils sont protégés par les moyens légaux appropriés (droits d'auteur, copyright, dépôt auprès de l'Agence

de Protection des Programmes). A ce jour, Systar n'a eu à faire face à aucun litige concernant la propriété intellectuelle et ne s'attend pas à en encourir.

#### *Concentration d'une part importante du chiffre d'affaires sur un client*

Un client représente une part significative du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 30 juin 2012 : HSBC (pour 10%)

De façon générale, un client ne représente ponctuellement une part importante du chiffre d'affaires qu'au cours de l'année durant laquelle il acquiert une licence importante.

#### *Risque de Crédit*

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique. A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit :

<b>Balance âgée Clients</b>				
	<b>30/06/2011</b>		<b>30/06/2012</b>	
	(en milliers d'euros)	en %	(en milliers d'euros)	en %
<b>Créances Clients Brutes</b>	<b>6 035</b>	100%	<b>5 188</b>	100%
- Non échues	4 059	67%	3 847	74%
- Echues	1 976	33%	1 341	26%
- 1 à 30 jours	1 432	24%	997	19%
- 31 à 60 jours	147	2%	90	2%
- 61 à 90 jours	237	4%	0	0%
- Supérieur à 90 jours	160	3%	254	5%
<b>Total Créances Clients Nettes</b>	<b>6 035</b>		<b>5 188</b>	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

<b>Fournisseurs au 30/06/2012 (En milliers d'euros)</b>	<b>Dettes non échues</b>		<b>Dettes échues</b>
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2011	510	443	336
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2012	657	264	618

#### *Risque de change*

Depuis le présent exercice, l'essentiel des facturations en devises est à la charge des sociétés françaises du groupe, sauf en ce qui concerne les ventes aux Etats Unis, qui sont facturées en dollars US par la filiale américaine.

Pour cette dernière devise, le risque de change est minoré du fait qu'il ne porte pas uniquement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par la filiale américaine.

Pour les ventes en Livres sterling, Systar veille à utiliser des fournisseurs et sous-traitants facturant également dans cette devise de façon à limiter l'exposition au résultat sur les opérations facturées dans cette monnaie.

Les positions dans chaque monnaie font l'objet d'un rapport mensuel remis à la direction générale.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des filiales étrangères intégrées ; au 30 juin 2012 cette contribution s'élève à :

- SYSTAR Inc : - 2 567 485 \$ (soit - 2 234 milliers d'euros)
- SYSTAR Ltd : - 131 305 £ (soit - 238 milliers d'euros)

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat, établi pour chaque filiale, en monnaie locale et en euro, est communiqué tous les mois à la direction générale.

### *Risque sur actions*

Hormis le risque lié aux actions propres (Note 24), le risque est nul dans la mesure où aucun placement en actions n'a été réalisé sur l'exercice.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 674 106 actions Systar au 30 juin 2012.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.12	Portefeuille d'actions propres au 30.09.2012
Position à l'actif	2 154	157
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 154	157

La plus-value latente s'élève à 70 milliers d'euros au 30 juin 2012.

### *Risque de taux*

SYSTAR SA utilise un crédit moyen terme de 3 millions d'euros remboursable en 8 semestrialités à partir du 30 septembre 2009. Le taux contractuel est EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge. L'échéancier a fait l'objet d'un contrat de SWAP transformant le taux variable de cet emprunt en taux fixe annuel de 2,32% augmenté de la marge contractuelle.

NB : la juste valeur du contrat de SWAP est négative et s'élève à 7 581,92 euros. Son impact sur le résultat consolidé du groupe Systar est un produit de 634,13 euros au 30 juin 2012.

Les excédents éventuels sont investis en Sicav de trésorerie ou en dépôt à terme à 2 mois maximum, lorsque les montants le justifient.

### *Risque de liquidité*

Au 30 juin 2012, 2 250 K€ du crédit moyen terme de 3 millions à l'origine a été remboursées. Le solde utilisé est de 750 K€.

A cours de l'exercice deux nouveaux crédits à moyen terme ont été souscrits pour un montant total de 1,5 millions (1 million auprès de la Société Générale et 0,5 million auprès de HSBC). Aucun remboursement n'a été effectué sur ces crédits à la clôture.

Les disponibilités étaient de 6,6 millions d'euros

La trésorerie nette est positive de 4,1 millions d'euros

Les capitaux propres se montent à 9,7 millions d'euros

Le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable. Dans tous les pays les durées de paiement sont conformes aux usages locaux. En France, nos clients respectent la loi LME.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Par ailleurs, une analyse détaillée de l'ensemble des risques identifiés est présentée dans le rapport de gestion.

### *Risques environnementaux*

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

### *Risques juridiques*

Il n'existe pas de litige significatif en cours à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Risque assurance

Au 30 juin 2012, Systar est assuré contre tous les risques inhérents à la pratique de son activité.

PRIMES :		
Responsabilité civile	27,1 K€	
Multirisque Bureau (y compris les locaux de Lyon)	1,8 K€	
Bris Machine	3,3 K€	
MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES :	Montants maxima garantis	Franchise par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :		
<b>Tous dommages confondus y compris corporels</b> dont :	7 500 000 € /par sinistre	Néant
Faute inexcusable	300 000 € /par victime 1 000 000 € /par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels Dont	1 500 000 € /par sinistre	1 500 €
Responsabilité civile vol	30 500 € /par sinistre	1 500 €
Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € / par sinistre	5 000 €
Tous dommages résultant de la pollution accidentelle	305 000 € /par année d'assurance	1 500 €
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :		
<b>Tous Dommages confondus y compris corporels</b> dont:	3 000 000 €	15 000 €
- Pour les dommages Immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle dont :	3 000 000 €	15 000 €
Dommages aux biens confiés, et frais de reconstitution de base de données	300 000 €	15 000 €
- Tous dommages survenant aux USA / Canada	Compris dans les montants ci-dessus	60 000€
<b>Multirisque Professionnelle</b>		
- Incendie Contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	100 975 €, illimité	
- Dégâts des eaux Contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	35 000 €, illimité	
<b>Vol - détériorations</b> Contenu (sauf espèces – titres – valeurs ) garanti dans la limite de : Détériorations des locaux	35 000 € 11 061 €	
<b>Bris Machine</b> Valeur à neuf :	500 000 €	

Aucun contrat n'est conclu avec une société captive, les assurances sont souscrites auprès des compagnies AXA (pour les assurances « Tous risques informatiques » et « Multirisque Professionnelle ») et CHUBB (pour l'assurance « Responsabilité civile »).

Systar n'a déploré aucun sinistre majeur depuis sa création.

### Autres Risques

A la connaissance de la société, aucun risque significatif est non-couvert.

### Faits marquants de l'exercice

Au 30 juin 2012 la filiale SYSTAR SOLUTIONS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de SYSTAR SA.

## Perspectives

En raison de la crise financière et économique, certains clients ont tendance à ralentir ou différer leurs investissements ce qui a eu un impact sur le niveau des commandes.

Le marché sur lequel Systar opère, et les solutions de Systar, font l'objet d'un intérêt marqué de la part des grands comptes. Le marché du pilotage est de plus en plus identifié par les acteurs du marché (partenaires, clients, analystes) comme un sujet que les entreprises devront traiter au cours des années à venir. Il s'agit d'une tendance de fond, soutenue par la complexité grandissante des processus informatisés et des infrastructures sous-jacentes du fait de la virtualisation et du Cloud Computing, ainsi que par la dépendance accrue des grandes entreprises envers le bon déroulement des processus qui sont au cœur de leur métier.

## Offre produit

L'offre sera enrichie et complétée de manière continue pour anticiper les nouveaux besoins des clients.

## Activité et résultats de Systar SA et de ses filiales

### a) SYSTAR SA

(en millions d'euros)	exercice 2011/2012	exercice 2010/2011
Chiffre d'affaires	6,2	4,7
Résultat d'exploitation	0,09	-2
Résultat courant	1,7	-1,5
Résultat net	3,5	0,9

Les données relatives à la Société-mère ne sont significatives, ni en terme d'activité, ni en terme de rentabilité, qui ne peuvent être appréciées qu'au niveau du Groupe.

Il est rappelé que depuis 1993, SYSTAR S.A. a procédé à une réorganisation de ses activités en France par un apport partiel d'actif à sa filiale " SYSTAR France " créée à cet effet. Cette nouvelle filiale a repris de SYSTAR S.A. l'essentiel de l'activité de distribution et de maintenance en France et à l'exportation des produits logiciels dont SYSTAR S.A. reste propriétaire.

- Les filiales Systar France et WebGalaxis ont fusionné et ont pris pour dénomination Systar Solutions, par décision du 31 décembre 2007 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- Au 30 juin 2012 SYSTAR SOLUTIONS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de SYSTAR SA
- Les contrats de représentation conclus entre SYSTAR SA et SYSTAR Limited, d'une part, et SYSTAR España, d'autre part, ont été modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les filiales devenant les agents de la mère. Dorénavant, SYSTAR SA rémunère ces filiales en prenant en charge leurs frais majorés de 5%.
- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012, SYSTAR S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de ventes – licences et maintenance de produits logiciels et prestations de services y compris des prestations intra-groupe de 6,2 millions d'euros (soit 4,7 millions d'euros après élimination du chiffre d'affaires entre sociétés du groupe).
- Le résultat d'exploitation est de +0,09 millions d'euros. Il tient compte en produits de 5,5 millions d'euros de redevances reçues des filiales sur les ventes de produits logiciels dont SYSTAR S.A. a la propriété, et de 4,2 millions d'euros de production immobilisée. Il tient compte également de 3,5 millions d'euros de dotations aux amortissements des immobilisations de frais de développement.
- Le résultat financier de +1,6 million d'euros est composé essentiellement d'intérêt d'emprunt, de provisions sur titres et différences de change constituant un résultat qui se compense. Il comprend notamment un boni de confusion suite à la transmission universelle de patrimoine de SYSTAR SOLUTIONS de +0,21 million.
- Il n'y a pas de résultat exceptionnel
- Le résultat net est de 3,5 millions d'euros contre un résultat de 0,9 million d'euros l'exercice précédent.
- Il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices par la société SYSTAR SA.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de SYSTAR SA.

### b) SYSTAR Solutions S.A.

Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 30 juin 2012.

- Le chiffre d'affaires de cette société, qui était entièrement contrôlée par SYSTAR S.A., est de 13,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012, auxquels s'ajoutent 1 million d'euros de développements de produits et d'assistance effectués pour le compte de SYSTAR S.A. et de refacturations. Il est en hausse par rapport à l'année dernière.

- Le résultat net ressort à -0,3 million d'euros (tenant compte de la prise en charge de 5 millions d'euros de redevances sur ventes payées à SYSTAR S.A.) contre un profit de +0,3 million d'euros lors de l'exercice précédent.

c) SYSTAR Inc.

- Le chiffre d'affaires de la filiale américaine a été de 4,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2011/2012 contre 3,5 millions d'euros pour l'exercice précédent (auxquels s'ajoutent 1,4 millions d'euros de développements de produits et d'assistance effectués pour le compte de SYSTAR S.A.).
- Le résultat a été de +1,6 millions d'euros, (après paiement à SYSTAR S.A de 0,5 million d'euros de redevances sur ventes) contre un résultat de +0,5 million d'euros lors de l'exercice précédent.

d) SYSTAR Ltd

- Le chiffre d'affaires de SYSTAR Ltd est quasi-nul sur 12 mois contre 0,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Suite au contrat effectif au 01/01/2010 entre SYSTAR SA et la filiale, cette dernière n'a plus de refacturation clients.
- Le résultat est à l'équilibre à la clôture (après refacturation à SYSTAR S.A. de 0,9 million d'euros de charges opérationnelles) comme lors de l'exercice précédent.

e) SYSTAR España Software SL

- Comme pour SYSTAR Ltd cette filiale suite au contrat effectif au 01/01/2010 ne refacture plus de clients et n'a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice qui vient de s'écouler.
- Le résultat après refacturation à SYSTAR S.A. de 0,07 million d'euros de coûts opérationnels est à l'équilibre comme pour l'exercice précédent.

Les contrats de représentation conclus entre SYSTAR SA et SYSTAR Limited, d'une part, et SYSTAR España, d'autre part, ont été modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les filiales devenant les agents de la mère. Dorénavant, SYSTAR SA rémunère ces filiales en prenant en charge leurs frais majorés de 5%.

La filiale espagnole Systar España Software est en cours de fermeture et devrait être définitivement clôturée avant le 31 décembre 2012.

## Investissements de recherche & développement

Historique des investissements de recherche et développement (en millions d'euros)

2011/2012	2010/2011	2009/10	2008/09	2007/08	2006/07
5,5	4,7	4,6	4,7	4,4	3,6

Le poste recherche et le développement comprend des travaux sur :

- les collecteurs d'information qui permettent de capter dans le système d'information du client toutes les données nécessaires aux diagnostics de performance :
- les algorithmes de corrélation et d'analyse permettant de formuler des diagnostics sophistiqués et pertinents,
- les systèmes de visualisation et d'alerte pour notifier les clients et leur permettre d'interpréter aisément les résultats des analyses et d'accéder aux données détaillées quand nécessaire.

Une attention particulière est apportée à la facilité d'usage, à la capacité à traiter de grands volumes de données et des situations complexes

## Prise de participation

Néant

## Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## Affectation du résultat de l'exercice

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 458 395,23 euros au report à nouveau qui passerait ainsi à un solde créditeur de 2 222 726,97 euros à un solde créditeur de 5 541 837,47 euros, après affectation de 139 284,73 euros en réserves légales.

Il ne sera pas versé de dividende au titre de cet exercice.

### Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, s'élève à la somme de 24 583.

### Conventions réglementées

Listes des conventions réglementées en cours sur l'exercice :

Contractant	Co-contractant	Objet de la convention
Systar SA	Systar Solutions	Convention d'intégration fiscale applicable au 1 <sup>er</sup> juillet 2004
Systar SA	Systar Solutions Systar Inc. Systar Ltd. Systar España	Convention financière intra groupe (accord du 5 juin 2007 – avenant du 30 juin 2008)
Systar SA	Directeur Général Délégué	accords particuliers prévoyant des indemnités au profit de Madame Michèle FLASAQUIER, membres du conseil d'administration, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué. (date de l'accord : 15/09/2009)
Systar SA	Président Directeur Général	accords particuliers prévoyant des indemnités au profit de Monsieur Guy KUSTER membres du conseil d'administration, en cas de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général (date de l'accord : 15/09/2009)
Systar SA	Systar Solutions Systar Inc. Systar Ltd.	Convention financière intra groupe (accord du 1 <sup>er</sup> juillet 2012 – avenant du 5 septembre 2012)

### Actionnariat de Systar

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 juin 2012, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Au 30/06/2012	Actions	%	Droits de vote	%
<b>ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT</b>	6 364 727	67,09	10 627 697	80,83
<b>Dont Guy KUSTER</b>	2 706 208	28,53	4 606 208	35,03
<b>Dont Michèle FLASAQUIER</b>	2 212 260	23,32	4 422 802	33,64
<b>Dont Bernard BEAUCHAMP</b>	152 428	1,61	304 856	2,32
<b>Dont Bertrand BOUHOUR</b>	590 056	6,22	590 056	4,49
<b>Dont Philippe GUENALT</b>	1 000	0,01	1 000	0,01
<b>Dont SC Porres</b>	702 775	7,41	702 775	5,35
<b>Investisseurs Institutionnels et Public</b>	2 447 777	25,80	2 519 789	19,17
<b>Autodétention (1)</b>	674 106	7,11	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 486 610</b>	<b>100,00</b>	<b>13 147 486</b>	<b>100,00</b>

(1) Actions privées de droits de vote

\* Le concert est privé du droit de vote sur la partie excédant les 2/3 du capital (soit environ 0,02 %) pour les Assemblées Générales tenues jusqu'au 8 avril 2013 en raison d'un retard de déclaration.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

La capitalisation boursière fin juin 2012 était de 31,3 millions d'euros (cours au 30 juin 2012 : 3,30euros).

### Franchissements de seuil au cours de l'exercice 2011/2012

Néant

#### Franchissements de seuil post clôture

Avis AMF N°212C1155

Par courrier reçu le 7 septembre 2012, M. Guy Kuster, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 septembre 2012, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 706 208 actions SYSTAR, représentant 4 606 208 droits de vote, soit 28,53% du capital et 33,34% des droits de vote de cette société et détenir, à cette date, de concert, 6 359 377 actions SYSTAR représentant 10 616 997 droits de vote, soit 67,04% du capital et 76,84% des droits de vote de cette société

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, suite à la cession par M. Bernard BEAUCHAMP de 3 850 actions SYSTAR, auxquelles étaient attachés autant de droits de vote double, perdus à cette occasion.

Avis AMF N°212C1228

Par courrier reçu le 20 septembre 2012, M. Guy Kuster, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, en date du 18 septembre 2012, le seuil de 30% du capital de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 706 208 actions SYSTAR, représentant 4 606 208 droits de vote, soit 30,60% du capital et 34,97% des droits de vote de cette société.

Mme Michèle FLASAQUIER a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, à cette même date, les seuils de 25% du capital et 1/3 des droits de vote de la société SYSTAR et détenir individuellement 2 212 260 actions SYSTAR, représentant 4 422 802 droits de vote, soit 25,01% du capital et 33,57% des droits de vote de la société.

Le concert dont ils font partie n'a franchi aucun seuil, il détient au 18 septembre 2012 : 6 359 377 actions représentant 10 616 997 droits de vote, soit 71,91% du capital et 80,59% des droits de vote de Systar, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guy KUSTER	2 706 208	30,60	4 606 208	34,97
Michèle FLASAQUIER	2 212 260	25,01	4 422 802	33,57
SC Porres	702 775	7,95	702 775	5,33
Bertrand BOUHOOR	590 056	6,67	590 056	4,48
Bernard BEAUCHAMP	147 078	1,66	294 156	2,23
Philippe GUENAULT	1 000	0,01	1 000	0,01
Total concert	6 359 377	71,91	10 616 997	80,59

Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 642 680 actions SYSTAR autodétenues.

#### Eléments éventuels susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

La structure du capital de la société ainsi que les participations supérieures à 5% du capital ou des droits de vote connues de la société figure dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Kuster bénéficiait de la clause de « grand père » de l'article 234-11 du Règlement Général de l'AMF en droits de vote exclusivement, ce qui signifiait que le seuil en droits de vote dont le franchissement déclenchait pour lui l'obligation de déposer une offre publique était le seuil du tiers des droits de vote et non celui de 30%.

Le 5 septembre 2012, Monsieur Guy KUSTER a franchi à la hausse le seuil du 1/3 des droits de vote suite à une diminution du nombre total de droits de vote théoriques de la Société SYSTAR. (avis AMF 212C1155). Ce dernier a donc sollicité auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, car le seuil du 1/3 en droits de vote continuait à lui être applicable en matière d'offre publique en application de la clause de grand père. Considérant que M. Kuster faisait partie d'un concert qui détenait au préalable, la majorité des droits de vote de la société SYSTAR et que l'équilibre des participations au sein dudit concert

n'était pas modifié, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement de l'article 234-9 6° du règlement général. (avis AMF 212C1211)  
Monsieur Kuster ne bénéficie donc plus à ce jour de la clause de grand père évoquée ci-dessus car sa participation en droits de vote n'est plus comprise entre 30% et le 1/3.

Il n'existe pas de restrictions statutaires relatives à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes d'actionnaires. Plusieurs actionnaires représentant au 30 juin 2012, 67,09% du capital et 76,89% des droits de vote théoriques ont déclaré agir de concert.

Engagements collectifs de conservation « Dutreil » :

A des fins exclusivement fiscales et patrimoniales, certains actionnaires de la société SYSTAR ont signé en date du 9 mai 2006 deux pactes d'engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, aux termes desquels ils se sont engagés à conserver collectivement :

- 3.700.001 actions pour le premier pacte, représentant ainsi 36,2% des droits financiers et 44,6 % des droits de vote à la date de signature.
- 2.500.001 actions pour le deuxième pacte, représentant ainsi 24,4% des droits financiers et 30,1 % des droits de vote à la date de signature.

Ces engagements collectifs sont conclus pour une durée de 2 ans courant à compter de la date de signature de l'acte. Ils seront ensuite prorogés par périodes successives de 3 mois.

Ces engagements collectifs de conservation des titres ont été signés notamment par :

- Monsieur Guy KUSTER, en sa qualité de Président Directeur Général,
- Madame Michèle FLASAQUIER, en sa qualité de Directrice Générale Déléguée.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, hormis l'existence d'un droit de vote double conféré aux actionnaires nominatifs depuis au moins quatre ans.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission d'actions sont décrits dans le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité figurant dans le présent rapport en page 59 (Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité) ainsi qu'au paragraphe 2.2 du document de référence aux pages 9 à 11. Les pouvoirs du conseil en matière de programme de rachat d'actions sont décrits au paragraphe 2.2 du document de référence, page 11.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les règles de nomination et de révocation des mandataires sociaux sont les règles légales.

Il existe des accords particuliers prévoyant des indemnités au profit de Monsieur Guy KUSTER et de Madame Michèle FLASAQUIER, tous deux membres du conseil d'administration, en cas de cessation de leurs fonctions respectives de Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Ces accords sont décrits en page 57.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

Un nouveau programme d'achat a été autorisé par l'assemblée générale du 9 novembre 2011 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 10 septembre 2012.

	Au 30.06.11	Acquisitions au cours de l'exercice 2011-2012	Cessions ou annulation de l'exercice 2011-2012	Au 30.06.12
Nombre d'actions	283 793	937 316	547 003	674 106
% du capital	2,90%	9,88%	5,77%	7,11%
Prix d'acquisition / de cession (en milliers d'euros)	885	2 938	1 669	2 154
Cours de clôture (en euros)	3,11 €			3,30 €
Valeur boursière (en milliers d'euros)	883			2 225

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 6 256 euros.

Destination des titres auto-détenus au 30.06.2012	Nombre d'actions au 30 juin 2012	% du capital
Animation du cours	36 571	0,39%
Actionariat salarié	0	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	637 535	6,72%
Opérations de croissance externe	0	0%
Annulation	0	0%

	Actionariat salarié (options d'achat)	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
<b>Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)</b>	0	0	0	283 894

Le Conseil du 7 septembre 2011 a réalloué à l'objectif d'annulation 283 894 actions initialement affectées à l'objectif de croissance externe en vue de procéder à leur annulation.

### Droits de vote

Le nombre d'actions composant le capital de 2 845 983 euros au 30 juin 2012, est de 9 486 610 actions, dont 4 334 982 actions à droit de vote double.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994 ayant attribué un droit de vote double aux actionnaires détenant des titres de la société en nominatif depuis 4 ans au moins, le nombre de droits de vote théoriques au 30 juin 2012 est de 13 821 592. La répartition des droits de vote est la suivante :

- Concert formé par : Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp, Bertrand Bouhour, Philippe Guénault, SC Porres 76,89%
  - Investisseurs institutionnels, Public, Salariés et autodétention 23,11%
- 100,00 %

### Autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Il est proposé à l'assemblée du 21 novembre 2012 de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation remplacerait l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2011 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation à conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 novembre 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 6 euros par action.

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 5 306 358 euros.

### Commissaires aux Comptes

A l'exception de Monsieur Gabriel GALET, qui a été remplacé par la société Auditex SA aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010 a renouvelé tous les autres mandats pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

### Les salariés

A la clôture de l'exercice, il n'y a aucune participation des salariés telle que définie à l'article L 225-102 du code de commerce.

### Mandataires

Les mandats d'administrateur de Mme Michèle FLASAQUIER, M. Guy KUSTER et M. Francis GUITTONNEAU arrivent à expiration avec la présente assemblée.

*La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (y compris au cours des cinq dernières années) (L. 225-102-1 al. 3 du Code de commerce)*

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Date de première nomination	Dernier Renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*	
Guy KUSTER	Président directeur général  Administrateur	06/03/87	17/12/09	AGO 2012		Systar Solutions	Pdt du Conseil de Surveillance (fin du mandat le 1 <sup>er</sup> juillet 2012)
						Systar GmbH	Gérant (fin du mandat le 31 décembre 2012)
						Systar Ltd	Managing Director
						Systar Inc.	Chairman and CEO
						Systar España	Administrateur unique depuis le 26/12/03
Michèle FLASAQUIER	Directrice générale déléguée Administrateur	06/03/87	17/12/09	AGO 2012		Systar Ltd	Director
Jean-Paul BAILLY	Administrateur	06/03/87	17/12/09	02/12/2010	aucune	La Poste	Président Directeur Général
S.C. PORRES	Administrateur	01/12/05	09/12/08	AGO 2014	aucune	Association du Moulin vert	Administrateur
						Foroil	Membre du Conseil de Surveillance
Francis GUITTONNEAU	Administrateur	02/12/10		AGO 2012	aucune		Consultant indépendant en organisation de l'ingénierie

\* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

Monsieur Jean-Paul BAILLY a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 2 décembre 2010 à l'occasion du Conseil qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du même jour. Le conseil du 2 décembre 2010 a décidé de coopter en remplacement Monsieur Francis GUITTONNEAU, Consultant en ingénierie.

### Jetons de présence

La société ne verse aucun jeton de présence à ses administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il en va de même pour toutes les filiales.

Rémunérations versées aux mandataires (L. 225-102-1 du Code de commerce)

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société						Dans les sociétés contrôlées			
	Rémunérations				Avantages en nature		Rémunérations		Avantages en nature	
	Au titre du mandat		Autres rémunérations							
2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	
Guy KUSTER	198	212	0	0	0	0	0	0	0	0
Michèle FLASAQUIER	198	212	0	0	0	0	0	0	0	0
S.C. PORRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francis GUITTONNEAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les montants sont exprimés en valeurs brutes, en milliers d'euros par exercice social.

Le détail des rémunérations versées aux dirigeants mandataires est exposé dans les tableaux ci-dessous.

Les mandataires n'ont pas reçu de rémunération ou avantage versés sous forme d'attribution de titres du capital, titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou de sociétés contrôlées.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012
Monsieur Guy KUSTER, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	197 601,08 €	249 999,96 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	197 601,08 €	249 999,96 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012
Madame Michèle FLASAQUIER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	197 601,08 €	249 999,96 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2010-2011		Exercice 2011-2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Monsieur Guy KUSTER, Président Directeur Général</b>				
- rémunération fixe	159 999,98 €	159 999,98 €	159 999,96 €	159 999,96 €
- rémunération variable (1)	37 601,10 €	52 400 €	90 000,00 €	37 601,10 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>197 601,08 €</b>	<b>212 399,98 €</b>	<b>249 999,96 €</b>	<b>197 601,08 €</b>
<b>Madame Michèle FLASAQUIER Directeur Général Délégué</b>				
- rémunération fixe	159 999,98 €	159 999,98 €	159 999,98 €	159 999,98 €
- rémunération variable (1)	37 601,10 €	52 400 €	90 000,00 €	37 601,10 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>197 601,08 €</b>	<b>212 399,98 €</b>	<b>249 999,96 €</b>	<b>197 601,08 €</b>

(1) la rémunération variable due au titre d'un exercice est versé au cours de l'exercice qui suit.

Les montants sont exprimés en valeurs brutes, par exercice social.

Au cours de l'exercice 2010/2011, les objectifs fixés pour la rémunération variable ont été partiellement atteints et donc une rémunération variable égale à 5% du résultat net consolidé, soit de 37 601,10 € a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2011/2012 au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Délégué. La rémunération variable du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué était plafonnée à 90 000 € chacun.

La rémunération variable due au titre de l'exercice 2011/2012 qui sera versée au cours de l'exercice 2012/2013 est égale à 4% du résultat opérationnel courant réalisé au cours de l'exercice 2011/2012, le résultat opérationnel courant étant celui calculé après paiement des rémunérations proportionnelles de M. Kuster et Mme Flasaquier. En tout état de cause, la part variable est plafonnée à 90 000 €. Comme le résultat 2011-2012 est de 2 800 K€, la part variable due à M. Kuster ainsi qu'à Mme Flasaquier due au titre de l'exercice 2011-2012 est de 90 K€ brut.

Les mandataires n'ont pas reçu de rémunération ou avantage versés sous forme d'attribution de titres du capital, titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou de sociétés contrôlées. Ils ne bénéficient pas de stock-options, ni d'actions gratuites.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Guy KUSTER, Président Directeur Général Date de début de mandat 6 mars 1987 Date de fin de mandat AGO 2012		✓		✓	✓ <sup>(1)</sup>			✓
Michèle FLASAQUIER, Directeur Général Délégué Date de début de mandat 6 mars 1987 Date de fin de mandat AGO 2012		✓		✓	✓ <sup>(1)</sup>			✓

<sup>(1)</sup> Le conseil d'administration en date du 15 septembre 2009 a autorisé des engagements pris au bénéfice de Monsieur Guy KUSTER en cas de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général et de Madame Michèle FLASAQUIER en cas de cessation de son mandat de Directeur Général Délégué et correspondant à une année de rémunération fixe et

variable. Le versement de ces indemnités est soumis à la condition de performance suivante : la moyenne des résultats nets consolidés des 2 derniers exercices doit être positive. Ils ont été approuvés par l'assemblée générale du 17 décembre 2009 et par celle du 9 novembre 2011. Ils seront à nouveau soumis à l'Assemblée du 21 novembre 2012.

### Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 10 septembre 2012 a décidé l'annulation de 642 680 actions détenues en propre, représentant un montant nominal de 192 804 €, sous condition suspensive de l'obtention par M KUSTER de l'obtention d'une dérogation par l'AMF à l'obligation de déposer une offre publique. Cette condition ayant été réalisée le 18 septembre 2012, Le capital social a en conséquence été réduit à cette date, à due concurrence. Il a ainsi été ramené de 2 845 983 € à 2 653 179 €.

### Conséquences environnementales de l'activité

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

### Conséquences sociales de l'activité

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conséquences sociales de l'activité de Systar.

L'effectif moyen du groupe incluant les sous-traitants détachés dans nos locaux s'élève à 153 personnes contre 149 personnes au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les investissements engagés en vue du développement de l'entreprise, en dépit d'un marché encore tendu.

L'effectif au 30 juin 2012 se compose de 158 personnes réparties de la façon suivante :

- 120 personnes employées par le groupe Systar
- 38 sous-traitants détachés dans nos locaux ou chez des clients

Cet effectif ne connaît pas de variations saisonnières.

Les 120 personnes employées par le groupe Systar se décomposent de la façon suivante :

- 27 femmes et 93 hommes,
- 118 cadres et 2 non cadres,
- 94 personnes travaillent pour la France et 26 pour les filiales étrangères,
- 120 personnes employées sous forme de contrat à durée indéterminée, dont 8 personnes ayant un contrat de travail à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2011-2012, il y a eu 21 embauches dont 18 en CDI et 3 en CDD, et 16 départs, dont aucun licenciement.

La moyenne d'âge est de 41 ans (pour la France).

Les salariés des filiales étrangères ont des contrats de travail de droit local à l'exception de 2 salariés français qui ont un statut d'expatrié.

Systar veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement en place, ni d'accord de participation.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux dispositions légales et n'appellent pas de remarque particulière.

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est de 1,60%.

Systar est soumise aux dispositions de la loi du 10 juillet 1987 instaurant une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées. La société a partiellement rempli cette obligation et a donc versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 une contribution d'un montant de 12 498,40 euros à l'AGEFIPH.

### **Engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités Systar et la Responsabilité Sociale d'Entreprise**

L'environnement étant devenu l'une des préoccupations majeures de notre temps, les pratiques responsables et durables font désormais partie intégrante de la stratégie de Systar. La responsabilité

sociale nécessite l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans notre gestion quotidienne et dans nos interactions avec des acteurs externes.

L'ambition de Systar est d'atteindre le plus haut niveau de responsabilité sociale grâce à une durabilité inscrite dans l'ensemble de nos activités, y compris nos solutions logicielles, nos pratiques internes et nos actions de solidarité.

#### **Environnement : minimiser notre empreinte quotidienne**

Systar reconnaît sa responsabilité envers l'environnement et ne cesse de sensibiliser ses collaborateurs. Les cinq principales initiatives pour favoriser une attitude responsable au sein de l'entreprise comprennent :

- La migration vers l'usage électronique et la réduction des impressions papier
- L'utilisation d'un parc d'équipement de reprographie moins énergivore et la réduction de consommation d'encre et de papier grâce à l'automatisation des paramètres des imprimantes
- La réduction de consommation d'énergie grâce à l'utilisation d'ordinateurs portables moins énergivores, l'arrêt des ordinateurs lors de longues absences et l'utilisation efficace du chauffage et de la climatisation
- La réduction d'émissions de carbone par la favorisation des transports publics, du covoiturage et de l'utilisation d'outils collaboratifs à distance tels que les conférences téléphoniques ou les vidéo conférences
- Le recyclage du matériel informatique et le respect des réglementations en vigueur

#### **Solidarité : faire preuve de responsabilité envers les populations défavorisées**

Apporter son soutien aux personnes en difficulté fait partie intégrante de notre responsabilité d'entreprise. C'est pourquoi Systar participe activement à des projets de solidarité.

Depuis 2004, Systar soutient l'association CARE France autour de projets de sécurité alimentaire et de nutrition. En 2009, Systar a contribué à l'amélioration des conditions de vie d'une municipalité en difficulté en Haïti grâce à la mise en place de récoltes de dons.

#### **GREEN IT : des solutions durables**

Parce que la durabilité de notre activité passe aussi par la responsabilité environnementale, Systar propose des solutions adaptées aux préoccupations environnementales de ses clients. Grâce à nos solutions de gestion de performance opérationnelle, nous relevons leurs défis et leur permettons d'optimiser l'efficacité de leurs activités et de leur infrastructure informatique.

La Solution de Capacity Management OmniVision de Systar permet chaque jour aux responsables informatiques d'optimiser l'utilisation de leurs ressources. OmniVision permet d'identifier les serveurs physiques ou virtuels que l'on peut supprimer, consolider ou redéployer pour répondre à de nouvelles demandes sans investir dans de nouvelles ressources.

A travers les analyses et recommandations produites par OmniVision, les responsables informatiques parviennent ainsi à accroître le taux d'utilisation de leurs serveurs. Ainsi, cette utilisation efficace des ressources existantes permet de réduire l'achat de nouveaux serveurs et de tirer le meilleur parti de la virtualisation et du Cloud Computing

De plus, et au-delà des économies matérielles réalisées, la réduction des besoins en climatisation et en électricité engendrés par les machines, entraîne un impact positif sur les émissions de CO2

En utilisant OmniVision, les entreprises réduisent leur empreinte environnementale et bâtissent leur succès sur un logiciel durable.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

### Comptes de la société mère Systar SA

En euros (sauf nombre d'actions et effectif)	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
* Capital social	3 093 638	3 000 473	3 119 972	2 931 151	2 845 986
* Nombre d'actions ordinaires existantes	10 312 129	10 001 575	10 399 908	9 770 504	9 486 620
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
* Chiffre d'affaires Hors Taxes	1 967 752	2 118 058	3 792 406	4 698 153	6 222 914
* Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	1 549 045	2 671 662	2 940 345	1 237 176	3 675 513
* Impôt sur les bénéfices (1)	-688 222	-1 373 242	-1 812 537	-1 777 226	-1 740 216
* Participation des salariés due au titre de l'exercice					
* Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	1 181 325	1 224 379	1 553 309	896 063	3 458 395
* Résultat distribué : dividendes					
<b>RESULTAT PAR ACTION (€)</b>					
* Résultat après impôt, participation mais avant amortissements et provisions	0,22	0,40	0,46	0,31	0,57
* Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	0,11	0,12	0,15	0,09	0,36
* Dividende net attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL (hors sous-traitants)</b>					
* Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	42	43	45	49	47
* Montant de la masse salariale de l'exercice	3 008 407	2 962 112	3 028 349	3 414 585	3 539 053
* Montants versés au titre des avantages sociaux	1 486 852	1 510 980	1 447 749	1 643 451	1 721 080

(1) Les montants négatifs d'impôt correspondent principalement au Crédit d'impôt recherche et incluent également pour les exercices 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, le produit d'intégration fiscale.

**Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches au cours de l'exercice 2011 / 2012**(articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	Bertrand BOU HOUR
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du concert d'actionnaires de Systar SA
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Action SYSTAR ISIN FR0000052854
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 985 actions SYSTAR (01/06/2012) 3,54 € 3 485,13€
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 2 461 actions SYSTAR (04/06/2012) 3,54 € 8 712,83 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 4 569 actions SYSTAR (05/06/2012) 3,54 € 16 174,50 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 1 477 actions SYSTAR (06/06/2012) 3,52 € 5 198,16 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 1 123 actions SYSTAR (07/06/2012) 3,54 € 3 976,54 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 5 218 actions SYSTAR (07/06/2012) 3,52 € 18 366,84 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 1 378 actions SYSTAR (08/06/2012) 3,52 € 4 851,62 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 4 923 actions SYSTAR (11/06/2012) 3,5067 € 17 261,74 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 118 140 actions SYSTAR (12/06/2012) 3,45 € 407 583,00 €
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Vente de 67 693 actions SYSTAR (19/06/2012) 3,40 € 230 157,01 €

**Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

Nature de délégations et autorisations	AGE	Echéance	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2011/2012	Autorisation résiduelle au 30/06/12
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS par incorporation de réserves, bénéfices, primes	02/12/2010	01/02/2013	4 000 000 €	Néant	4 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	02/12/2010	01/02/2013	1 500 000 €	Néant	1 500 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	02/12/2010	01/02/2013	586 200 € *	Néant	586 200 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	02/12/2010	01/02/2013	586 200 € * (dans la limite de 20% du capital par an)	Néant	586 200 €
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou valeurs mobilières	02/12/2010	01/02/2013	10% du capital social	Néant	10% du capital social
Délégation en vue d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	02/12/2010	01/02/2013	5% du capital social	Néant	5% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	17/12/2009	16/02/2013	3,5% du capital social	Néant	3,5% du capital social

## **4.2. COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012**

## Etat de la situation financière

(milliers d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
<b>Actif</b>		
Immobilisations incorporelles (note 2)	6 715	6 273
Immobilisations corporelles (note 3)	292	293
Autres actifs financiers (note 4)	88	102
Impôts différés actifs (note 5)	921	814
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>8 016</b>	<b>7 482</b>
Clients et comptes rattachés (note 6)	6 816	6 703
Autres créances et comptes de régularisation (note 7)	4 017	3 625
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	6 580	5 122
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>17 413</b>	<b>15 450</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>25 429</b>	<b>22 932</b>
<b>Passif</b>		
Capital	2 846	2 931
Primes	4 631	5 467
Réserves et résultat consolidés	3 874	1 181
Autres	- 2 154	- 885
Réserves de conversion	525	295
Capitaux propres (part du groupe) (note 9)	<b>9 722</b>	<b>8 989</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>9 722</b>	<b>8 989</b>
Endettement financier, part à long terme (note 10)	1 375	906
Provisions non courantes (note 11)	1 413	1 140
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>2 788</b>	<b>2 046</b>
Endettement financier, part à court terme (note 12)	1 060	765
Instruments financiers dérivés (note 12)	8	9
Fournisseurs et comptes rattachés	2 135	1 670
Produits constatés d'avance (note 13)	5 523	5 443
Autres dettes (note 13)	4 193	4 010
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>12 919</b>	<b>11 897</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25 429</b>	<b>22 932</b>

## Compte de Résultat Consolidé

(milliers d'euros)	Exercice 2011/2012 du 01/07/11 au 30/06/12	Exercice 2010/2011 du 01/07/10 au 30/06/11
<b>Chiffre d'affaires</b> (note 16)	<b>22 960</b>	<b>20 093</b>
- Coût des produits vendus	- 6 691	- 1 988
<b>Marge brute</b>	<b>16 269</b>	<b>18 105</b>
- Frais commerciaux & marketing (note 17)	- 7 180	- 11 172
- Frais de recherche & développement (note 17)	- 4 788	- 4 417
- Frais généraux & administratifs (note 17)	- 1 525	- 1 646
- Autres charges et produits opérationnels courants (note 17)	24	4
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 800</b>	<b>874</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 18)		- 9
<b>Résultat opérationnel</b> (note 16)	<b>2800</b>	<b>865</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	43	18
Coût de l'endettement financier brut	- 142	- 113
<b>Coût de l'endettement financier net</b> (note 19)	<b>- 99</b>	<b>- 95</b>
Autres produits et charges financiers (note 20)	37	26
Impôt (note 21)	- 46	- 44
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>2 692</b>	<b>752</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 692</b>	<b>752</b>
Nombre moyen d'actions	9 557 583	9 875 363
Résultat par action	+0,282 €	0,076 €
Nombre moyen d'actions après dilution	9 699 487	10 023 707
Résultat dilué par action	0,278 €	0,075 €

Si la répartition des coûts au 30/06/2011 avait été identique à celle du 30/06/2012, la présentation des comptes de l'exercice précédent aurait été la suivante :

<b>Comptes de consolidés (milliers d'euros)</b>	<b>Exercice 2010/2011 du 01/07/11 au 30/06/12</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 093</b>
- Coûts des produits vendus	-6 600
<b>Marge brute</b>	<b>13 493</b>
- Frais commerciaux & marketing	-6 682
- Frais de recherche & développement	-4 295
- Frais généraux & administratifs	-1 646
- Autres charges et produits d'exploitation	4
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>874</b>

#### **Etat du résultat global consolidé**

<i>Données en milliers d'euros,</i>	<b>30/06/2012</b>	<b>30/06/2011</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2 692</b>	<b>752</b>
Ecarts de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères	230	- 158
Variation de la juste valeur des instruments de couverture des taux variables d'emprunts	1	28
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>231</b>	<b>- 130</b>
<b>Résultat net global</b>	<b>2 923</b>	<b>622</b>
Part du Groupe	2 923	622
Intérêts minoritaires		

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES POUR LES EXERCICES DE 12 MOIS CLOS  
LE 30 JUIN 2011 ET LE 30 JUIN 2012**

(en milliers d'euros)	Exercice 2011/2012 du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012	2010/2011 12 mois du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
<b>1. Opérations d'exploitation :</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 692	752
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles sur actif circulant)	3 625	2 749
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	192	- 74
(Gains)/pertes latents liés aux variations de juste valeur (Plus)/moins values de cession d'actifs (1)		
Charges liées aux options de souscription d'actions	- 36	1
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>6 473</b>	<b>3 428</b>
Coût de l'endettement financier net	99	95
Charge d'impôt (y compris les impôts différés)	46	44
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>6 618</b>	<b>3 567</b>
Impôts versés		
Variation des créances d'exploitation	- 221	940
Variation des dettes d'exploitation	1 023	275
<b>Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)</b>	<b>802</b>	<b>1 215</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation :</b>	<b>7 420</b>	<b>4 782</b>
<b>2. Opérations d'investissement :</b>		
Décaissements liés aux frais de développement activés	- 4 237	- 2 930
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 137	- 64
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		
Variation des prêts et avances consentis	14	11
Subventions d'investissement reçues		
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 4 360</b>	<b>- 2 983</b>
<b>3. Opérations de financement :</b>		
Sommes reçues lors d'augmentations de capital (conversion d'options de souscription d'actions)	0	33
(Rachat)/revente d'actions propres	- 2 154	- 851
Variation de l'endettement financier à long terme	469	- 757
Variation de l'endettement financier à court terme	282	- 1
Intérêts financiers nets versés	- 99	- 95
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>	<b>- 1 502</b>	<b>- 1 671</b>
<b>Incidence des variations de cours des devises</b>	<b>- 113</b>	<b>- 311</b>
<b>4. Variation de la trésorerie :</b>	<b>1 445</b>	<b>- 183</b>
Trésorerie à l'ouverture	5 106	5 289
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires)	6 551	5 106

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice ou de la période	« Autres »		Totaux capitaux propres	
					Réserves de conversion	Titres de l'entreprise consolidante		Total « autres »
<b>Situation au 30/06/2010</b>	<b>3 120</b>	<b>7 168</b>	<b>- 647</b>	<b>1 048</b>	<b>452</b>	<b>- 1 958</b>	<b>- 1 506</b>	<b>9 184</b>
Retraitement des options de souscription d'actions		1						1
Levée d'options de souscription d'actions	9	24						33
Écarts de conversion					- 158		- 158	-158
(Acquisition) cession de titres d'autocontrôle						- 851	- 851	- 851
Annulation titres auto détenus	- 198	- 1 726				1 924	1 924	0
Instruments financiers dérivés			28					28
Résultat de l'exercice - Part du groupe				752				752
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 048	- 1 048				0
<b>Situation au 30/06/2011</b>	<b>2 931</b>	<b>5 467</b>	<b>429</b>	<b>752</b>	<b>295</b>	<b>- 885</b>	<b>- 590</b>	<b>8 989</b>
Levée d'options de souscription d'actions		- 36						- 36
Écarts de conversion					230		230	230
(Acquisition) cession de titres d'autocontrôle						- 2 154	- 2 154	- 2 154
Annulation titres auto détenus	- 85	- 800				885	885	0
Instruments financiers dérivés			1					1
Résultat de l'exercice - Part du groupe				2 692				2 692
Affectation du résultat de l'exercice précédent			752	- 752				0
<b>Situation au 30/06/2011</b>	<b>2 846</b>	<b>4 631</b>	<b>1 182</b>	<b>2 692</b>	<b>525</b>	<b>- 2 154</b>	<b>- 1 629</b>	<b>9 722</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### I NOTES PRELIMINAIRES

En date du 10 septembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de Systar. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 novembre 2012.

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Systar est un groupe international dont la maison mère est en France. Systar développe et commercialise des progiciels qui aident les entreprises à optimiser et fiabiliser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend. Systar évolue sur le marché du pilotage des processus et de l'infrastructure et s'adresse essentiellement aux grandes entreprises, administrations et banques. Le groupe compte 2 sociétés en France jusqu'au 30 juin 2012 (date de la réalisation d'une TUP, transmission universelle de patrimoine, de la filiale française à sa maison mère), 2 dans le reste de l'Europe et 1 en Amérique du Nord.

#### REFERENTIEL COMPTABLE DECLARATION DE CONFORMITE

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Systar au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 30 juin 2012 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Il a été tenu compte des nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er juin 2012. Ceux-ci ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011. Il s'agit de :

- Amendement à IFRIC14 sur le paiement d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- Amendements à IAS12 Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable exercice ouvert au 01/01/2012 – non endossée)
- IAS24R sur les informations à fournir au titre des parties liées
- Amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – transferts d'actifs financiers).
- Amendements à IFRS1, Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants (applicable aux exercices ouverts au 01/07/2011)
- Annual Improvements 2010 sur les améliorations annuelles portées à différentes normes

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2012, telles que :

- Amendements à IFRS7 et à IAS32, Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux exercices ouverts au 01/01/2013 (IFRS7) et 01/01/2014 (IAS32) – non endossée)
- IFRIC20 (Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert) (applicable exercice ouvert au 1/1/2013 – non endossée)
- IFRS13 Evaluation à la juste valeur (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- Amendement à IAS19 Avantages au personnel (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- IAS1 Présentation des autres éléments du résultat global (applicable exercice ouvert au 01/07/2013 – non endossée)
- IAS27R Etats financiers individuels (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- IAS28R Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- IFRS12 Informations à fournir sur les participations détenues dans d'autres entités (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- IFRS10 Etats financiers consolidés (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)
- IFRS9 (instruments financiers) (applicable exercice ouvert au 1/1/2013 – non endossée)
- IFRS11 Partenariats (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée). L'application future de cette dernière norme amènera le groupe, le cas échéant, à reconsidérer la présentation dans des partenariats.
- Amendements à IFRS1, Subventions publiques (applicable aux exercices ouverts au 01/01/2013 – non endossée)

Les normes IFRS ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe. Ils reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Ces informations financières consolidées annuelles ont été arrêtées par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2012.

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes dans lesquelles le pourcentage de contrôle détenu directement ou indirectement par Systar SA était le suivant au 30 juin 2012 :

Sociétés implantées en France :	Méthode de consolidation :	Adresse du siège :
Systar SA	Société mère	171, Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud cedex SIREN : 329.222.806
Sociétés implantées à l'étranger :		
Grande Bretagne 100% de Systar Ltd	Intégration globale	Lincoln House, 300 High Holborn, London WC1 V 7JH
Etats-Unis 99,83% de Systar Inc.	Intégration globale	8618 Westwood center Drive suite 240 Vienna VA 22182 (proximité Washington D.C.)
Espagne 100% de Systar España Software S.L.	Intégration globale	C/ Capitan Haya, 38, 4º planta- 28020 Madrid

Systar Solutions SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), en faveur de Systar SA, avec effet rétroactif fiscalement au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les contrats clients de SYSTAR Solutions ont été transférés à SYSTAR SA. La dissolution de la société Systar Solutions a été effective le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La filiale espagnole Systar España Software SL sera définitivement clôturée avant le 31 décembre 2012.

## II REGLES ET METHODES COMPTABLES

### II.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Systar SA et de ses filiales. Les filiales sont consolidées depuis leur date de création ou d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le groupe en a eu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Systar détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les états financiers des sociétés composant le groupe sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

### II.2 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ET DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

#### Conversion des états financiers exprimés en devises étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et

ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "réserves de conversion des capitaux propres consolidés".

### **Opérations en devises étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont comptabilisés en résultat à l'exception des éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments monétaires entre les sociétés du groupe dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net.

### **II.3 REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

Les actifs et passifs sont classés en éléments courants et non-courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe ainsi que la trésorerie disponible et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

La présentation du compte de résultat par fonctions a été choisie.

La différence entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant est constitué des autres produits et charges opérationnels qui ne comprennent que des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, généralement repris dans la communication financière.

Par ailleurs, le coût de l'endettement financier net est présenté séparément. Il comprend les charges d'intérêt, les charges liées à l'affacturage et les plus-values sur valeurs mobilières de placement.

### **II.4 ACTIFS INCORPORELS**

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels et pour lesquels les critères d'activation sont remplis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement sont activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts liés relatifs aux lignes de produits OmniVision, BusinessBridge et à la refonte de la plateforme technologique sous-jacente. Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de programmation et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable et de lancement et sont constitués des salaires et charges directes relatifs à ces développements dès que le groupe a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur réalisation sur la durée de vie prévue du projet (6 ans pour le noyau technologique et 4 ans pour les programmes de présentation des résultats). Les durées d'amortissement sont revues à chaque clôture annuelle.

A chaque clôture, la valeur de réalisation de chaque gamme de produits est appréciée par rapport à la durée de vie des produits ainsi que leurs perspectives de ventes futures qui permettent de penser qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

### **II.5 ACTIFS CORPORELS**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- agencements, installations: 10 ans
- matériel de bureau et informatique: 3 à 4 ans
- mobilier: 10 ans

### **II.6 IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

## **II.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances correspondantes.

Lorsque la société procède à l'affacturage de créances clients, celles-ci sont maintenues dans le poste "clients" et le montant des créances ayant fait l'objet d'un tirage figure dans le poste "endettement financier".

## **II.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur comme les SICAV monétaires.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs de ces actifs sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

## **II.9 ACTIONS PROPRES**

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession des actions d'autocontrôle et l'impôt correspondant sont imputés directement dans les capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## **II.10 PRESENTATION DES INTERETS MINORITAIRES**

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont imputées aux Capitaux propres Part du groupe dans la mesure où les minoritaires n'ont pas une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire.

## **II.11 AVANTAGES DU PERSONNEL - ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la période d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite sont le seul régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du groupe Systar.

## **II.12 PROVISIONS NON COURANTES**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse cas par cas et correspondent à l'évaluation du risque faite par la direction de Systar et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs.

## **II.13 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Les prestations de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.

- Les prestations de services (assistance, formation...) sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la méthode de l'avancement. Si ces prestations font l'objet d'un forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée.

#### **II.14 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

L'application de la norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. La juste valeur des options octroyées, considérée comme un complément de rémunération est comptabilisée en charge.

Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 30 juin 2005 ont été prises en compte.

Le coût d'attribution des options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution. La détermination de la juste valeur de ces options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes, corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité des options pendant plusieurs années après leur attribution. Cette juste valeur n'est pas revue pendant la durée de validité des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir les droits. Cette comptabilisation est faite par imputation sur les Charges de personnel, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte de Primes d'émission. La charge est étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits.

#### **II.15 PRESENTATION DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif. Le produit est comptabilisé en "*Autres charges et produits d'exploitation*" au fur et à mesure de l'amortissement des actifs incorporels auxquels il est rattaché.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en "*Autres charges et produits d'exploitation*".

#### **II.16 RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les bons et options dilutifs en circulation à la clôture, et dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen annuel de l'action

#### **II.17 INFORMATION SECTORIELLE**

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Systar a retenu les secteurs géographiques comme premier niveau d'information et les secteurs d'activité comme deuxième niveau.

#### **II.18 ESTIMATIONS ET HYPOTHESES COMPTABLES**

La présentation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes notamment lors de l'évaluation des engagements en matière de retraite (note 11).

### III - NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN CONSOLIDE (en milliers d'euros, sauf indications contraires)

#### Note 1 - Information sectorielle par zone géographique

Les actifs et passifs sectoriels sont déterminés après élimination des soldes et des transactions intragroupe.

(En milliers d'euros)	30 juin 2012	France	Autres pays d'Europe	Etats-Unis
Immobilisations incorporelles	6 715	6 715		
Immobilisations corporelles	292	267	3	22
Autres actifs financiers	88	72		16
Impôts différés actifs	921	921		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>8 016</b>	<b>7 975</b>	<b>3</b>	<b>38</b>
Clients et comptes rattachés	6 816	4 614	3	2 199
Autres créances et comptes de régularisation	4 017	3 951	41	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 580	4 023	357	2 200
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>17 413</b>	<b>12 588</b>	<b>401</b>	<b>4 424</b>
Endettement part à long terme	1 375	1 375		
Provisions non courantes	1 413	1 413		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>2 788</b>	<b>2 788</b>		
Endettement financier à court terme	1060	1060		
Instruments financiers dérivés	8	8		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 135	1 991	50	94
Autres dettes et comptes de régularisation	9 716	8 017	64	1 635
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>12 919</b>	<b>11 076</b>	<b>114</b>	<b>1 729</b>

(EN MILLIERS D'EUROS)	30 JUIN 2011	FRANCE	AUTRES PAYS D'EUROPE	ETATS-UNIS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 273	6 273		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293	255	8	30
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	102	74	19	9
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	814	814		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7 482</b>	<b>7 416</b>	<b>27</b>	<b>39</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 703	4 771	296	1 636
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	3 625	3 580	28	17
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	5 122	4 389	285	448
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>15 450</b>	<b>12 740</b>	<b>609</b>	<b>2 101</b>
ENDETTEMENT PART A LONG TERME	906	906		
PROVISIONS NON COURANTES	1 140	1 140		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>2 046</b>	<b>2 046</b>		
ENDETTEMENT FINANCIER A COURT TERME	765	765		
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	9	9		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 670	1 565	28	77
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	9 453	7 887	385	1 181
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>11 897</b>	<b>10 226</b>	<b>413</b>	<b>1 258</b>

## Note 2 - Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30.06.10	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.11	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.12
Frais de développement	17 735	2 930	- 2 712		17 953	4 237			22 190
Autre immobilisations incorporelles	326	4	-115	- 1	214	23	0		237
Crédit d'impôt recherche	-1 945	- 292			- 2 237	- 323			- 2 560
<b>Total</b>	<b>16 116</b>	<b>2 642</b>	<b>- 2 827</b>	<b>- 1</b>	<b>15 930</b>	<b>3 937</b>	<b>0</b>		<b>19 867</b>
<b>Amortissements</b>									
Frais de développement	9 515	2 641	- 2 712		9 444	3 488			12 932
Autre immobilisations incorporelles	326	4	- 117		213	7	0		220
<b>Total</b>	<b>9 841</b>	<b>2 645</b>	<b>- 2 829</b>		<b>9 657</b>	<b>3 495</b>	<b>0</b>		<b>13 152</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 275</b>	<b>-3</b>	<b>2</b>	<b>- 1</b>	<b>6 273</b>	<b>442</b>	<b>0</b>		<b>6 715</b>

Les frais de développement immobilisés correspondent aux "logiciels mères" utilisés par Systar comme moyen d'exploitation, dont les reproductions sont vendues, et qui sont à l'origine de la majorité des ventes de Systar.

Ces immobilisations portent sur les lignes de produits suivantes : OmniVision et BusinessBridge (produits lancés en 1997) et sur la nouvelle plateforme technologique qui permettra de faire évoluer OmniVision et BusinessBridge vers des logiciels plus puissants, ouverts, adaptables et faciles à enrichir.

La répartition géographique des immobilisations incorporelles est présentée en note 1 « information sectorielle ».

La répartition par secteur d'activité des actifs immobilisés incorporels est présentée dans la note 3 « immobilisations corporelles ».

Par ailleurs, les frais de développement entièrement amortis ont été sortis de l'actif.

## Note 3 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30.06.10	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.11	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.12
<b>Matériel informatique et mobilier de bureau</b>	<b>1 177</b>	<b>85</b>	<b>- 66</b>	<b>- 24</b>	<b>1 172</b>	<b>112</b>	<b>- 179</b>	<b>19</b>	<b>1 124</b>
<b>Agencements et installations</b>	<b>221</b>				<b>221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>221</b>
<b>Véhicules</b>	<b>21</b>		<b>-21</b>		<b>0</b>				
<b>Total</b>	<b>1 419</b>	<b>85</b>	<b>- 87</b>	<b>- 24</b>	<b>1 393</b>	<b>112</b>	<b>- 179</b>	<b>19</b>	<b>1 345</b>
<b>Amortissements</b>									
<b>Matériel informatique et mobilier de bureau</b>	<b>956</b>	<b>102</b>	<b>- 65</b>	<b>- 17</b>	<b>976</b>	<b>95</b>	<b>- 177</b>	<b>17</b>	<b>911</b>
<b>Agencements et installations</b>	<b>105</b>	<b>19</b>			<b>124</b>	<b>18</b>	<b>0</b>		<b>142</b>
<b>Véhicules</b>	<b>5</b>		<b>-5</b>		<b>0</b>				
<b>Total</b>	<b>1 066</b>	<b>121</b>	<b>- 70</b>	<b>- 17</b>	<b>1 100</b>	<b>113</b>	<b>- 177</b>	<b>17</b>	<b>1 053</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>353</b>	<b>- 36</b>	<b>-17</b>	<b>- 7</b>	<b>293</b>	<b>- 1</b>	<b>-2</b>	<b>2</b>	<b>292</b>

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan et complètement amorties représente un montant de 776 milliers d'euros.

La répartition géographique des immobilisations corporelles est présentée en note 1 « information sectorielle ».

La répartition par secteur d'activité des actifs corporels et incorporels immobilisés (en valeur nette) se présente de la manière suivante au 30 juin 2012 :

(en milliers d'euros)	Total	Ventes de licences de logiciels	Maintenance	Services et divers
Immobilisations incorporelles	6 715	2 442	2 423	1 850
Immobilisations corporelles	292	106	106	80
<b>TOTAL</b>	<b>7 007</b>	<b>2 548</b>	<b>2 529</b>	<b>1 930</b>

La répartition sectorielle des acquisitions d'actifs sur l'exercice se présente de la manière suivante :

#### Par zone géographique

(en milliers d'euros)	Total	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
Immobilisations incorporelles	4 260	4260		
Immobilisations corporelles	112	104		8
<b>Acquisition d'actifs</b>	<b>4 372</b>	<b>4 364</b>		<b>8</b>

#### Par secteurs d'activité

(en milliers d'euros)	Total	Ventes de licences de logiciels	Maintenance	Services et divers
Immobilisations incorporelles	4 260	1 549	1 538	1 173
Immobilisations corporelles	112	41	40	31
<b>Acquisition d'actifs</b>	<b>4 372</b>	<b>1 590</b>	<b>1 578</b>	<b>1 204</b>

#### Note 4 - Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 30.06.2010	Augmentation	diminution	Ecart de change	Au 30.06.2011
Dépôts et cautionnements (loyers d'avance)	102	14	- 28		88
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>14</b>	<b>- 28</b>		<b>88</b>

#### Note 5 – Impôts différés

Le solde net des impôts différés, composé uniquement d'impôts différés actifs pour 814 milliers d'euros se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30.06.2011	Impact sur le résultat	Au 30.06.2012
<b>Impôts différés actifs:</b>			
liés aux provisions pour indemnités de départ	246	97	343
liés aux autres différences temporaires	144	10	154
Liés aux déficits	424		424
<b>IMPOTS DIFFERES FRANCE</b>	<b>814</b>	<b>107</b>	<b>921</b>

L'ensemble des déficits reportables d'intégration fiscale des sociétés françaises ont été activés au 30 juin 2008. Au 30 juin 2012, il reste un solde net de 424 K€.

Les impôts différés actifs sur les pertes fiscales non utilisées par les filiales étrangères n'ont pas été comptabilisés. La direction a estimé qu'il était difficile de déterminer de manière fiable qu'il existerait des bénéfices futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les déficits reportables non activés au 30 juin 2012 sont les suivants (en milliers d'euros) :

* Systar Inc. :	1 674
* Sociétés Française :	<u>2 126</u>
<b>Soit au total pour le groupe :</b>	<b>3 800</b>

**Note 6 - Clients et comptes rattachés**

	30.06.12	30.06.11
Créances clients	5 188	6 056
<b>Valeur brute</b>	<b>5 188</b>	<b>6 056</b>
Provision pour dépréciation		-21
<b>Valeur nette</b>	<b>5 188</b>	<b>6 035</b>
Factures à établir	1 628	668
<b>Total</b>	<b>6 816</b>	<b>6 703</b>

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

**Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation**

	30.06.12	30.06.11
TVA à récupérer	732	723
Créance sur l'Etat (1)	3 022	2 747
Avances aux salariés	10	0
Avoir à recevoir fournisseur	0	24
Refacturations diverses	8	0
Divers	2	2
Charges constatées d'avance	243	129
<b>Total</b>	<b>4 017</b>	<b>3 625</b>

(1) Ce poste inclut des créances de crédit impôt recherche dont le montant brut s'élève à 3 010 K€.

**Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	30.06.12	30.06.11
<b>Juste valeur des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 831</b>	<b>279</b>
<b>Comptes bancaires</b>	<b>4 749</b>	<b>4 843</b>
<b>Total</b>	<b>6 580</b>	<b>5 122</b>

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires.

**Note 9 – Informations sur le capital social de Systar SA****9.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE SYSTAR SA**

Au 30 juin 2012, le capital de Systar s'élève à 2 845 983 euros et est composé de 9 486 610 actions d'un montant nominal de 0,3 €. Ces actions se décomposent en 4 334 982 actions à droit de vote double et 5 151 628 actions à droit de vote simple.

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée par les salariés du groupe Systar.

Au cours de l'exercice, 283 894 titres ont été annulés.

Après la clôture de l'exercice, 642 680 actions ont été annulées, le 18 septembre 2012.

**9.2 CAPITAL POTENTIEL**

169 563 options sont devenues caduques au cours de l'exercice 2011/2012, 6 440 se rapportent au plan 2003, et 163 123 dépendent du plan 1999.

Aucune option n'a été attribuée sur l'exercice 2011/2012.

## Situation des plans d'options de souscription d'actions en cours

Les informations détaillées relatives aux différentes attributions ainsi que les mouvements de l'exercice figurent ci-dessous,

### Option de souscription et d'achats d'actions exerçables au 30 juin 2012

	Date du Conseil d'attribution	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en vigueur	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice unitaire en euros	% du capital
<b>Plan 1999</b>	28/11/2002	27/11/2012	9	45 116	45 116	1,44	0,48%
	26/02/2003	25/02/2013	9	64 878	64 878	1,05	0,68%
<b>Sous Total Plan 1999</b>				<b>109 994</b>	<b>109 994</b>		<b>1,16%</b>
<b>Plan 2003</b>	30/11/2006	29/11/2012	1	10 000	10 000	4,14	0,11%
<b>Sous Total Plan 2003</b>				<b>10 000</b>	<b>10 000</b>		<b>0,11%</b>
<b>Plan 2006</b>	05/06/2007	04/06/2013	1	4 166	4 166	3,96	0,04%
	09/12/2008	08/12/2014	2	31 910	31 910	1,94	0,34%
<b>Sous Total Plan 2006</b>				<b>36 076</b>	<b>36 076</b>		<b>0,38%</b>
<b>Total Plans 1999 + 2003 + 2006</b>				<b>156 070</b>	<b>156 070</b>		<b>1,65%</b>

#### a- Plan d'options du 15 octobre 1999

- ce plan est venu à expiration le 18 novembre 2003.
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 109 994 actions, soit 1,16% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 14 octobre 2000 et le 25 février 2013, sur la base du cours de clôture de la veille de la décision du conseil d'administration qui a attribué ces options (cours ajusté, conformément à la loi, suite aux augmentations de capital du 12 mai 2002 et 18 novembre 2003) sans que ce prix soit inférieur à 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

#### b- Plan d'options du 8 décembre 2003

- ce plan est venu à expiration le 30 novembre 2006.
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 10 000 actions soit à 0,11% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 8 décembre 2003 et le 29 novembre 2012, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

#### c- Plan d'options du 30 novembre 2006

- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 36 076 actions soit à 0,38% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 5 juin 2008 et le 8 décembre 2014, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

Au total sur les trois plans 1999, 2003 et 2006, les options attribuées et non encore exercées au 30 juin 2011 s'élevaient à 156 070 actions soit 1,65% du capital ; il n'y a plus aucune option qui soit attribuable sur ces 3 plans.

Au 30 juin 2012, 3,50% du capital sont attribuables sur le plan 2009.

A cette même date, le cours de l'action Systar s'élevait à 3,30 euros.

#### Les hypothèses de juste valeur sont :

	Prix de l'action	Prix d'exercice	Durée de l'option	Taux sans risque
28/11/2002	1,57 €	1,44 €	3650 jours	4,20%
26/02/2003	0,98 €	1,05 €	3650 jours	4,00%
30/11/2006	4,20 €	4,14 €	2190 jours	3,63%
05/06/2007	4,10 €	3,96 €	2190 jours	4,46%
09/12/2008	1,94 €	1,94 €	2190 jours	3,75%

Le taux de dividendes est nul.  
La volatilité était stable à 30% pour les différentes attributions.

### 9.3 – TITRES DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

#### Actions propres - Mouvements de la période :

	Au 30.06.11	Acquisitions au cours de l'exercice 2011-2012	Cessions ou annulation de l'exercice 2011-2012	Au 30.06.12
Nombre d'actions	283 793	937 316	547 003	674 106
% du capital	2,90%	9,88%	5,77%	7,11%
Prix d'acquisition / de cession (en milliers d'euros)	885	2 938	1 669	2 154
Cours de clôture (en euros)	3,11 €			3,30 €
Valeur boursière (en milliers d'euros)	883			2 225

Les titres ci-dessus sont des actions Systar achetées directement par la société.

#### Note 10 – Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	Échéance				
	30.06.11	30.06.12	30.06.14	30.06.15	Ultérieur
Coface	156	156	156		
Emprunts auprès des établissements de crédits	750	1 219	289	299	631
Divers					
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>1 375</b>	<b>445</b>	<b>299</b>	<b>631</b>

#### Note 11 – Provisions non courantes

	30.06.11	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30.06.12
Provision pour engagements de départ	735	295			1 030
Provision crédit d'impôt recherche	405			- 22	383
<b>TOTAL</b>	<b>1 140</b>	<b>295</b>		<b>- 22</b>	<b>1 413</b>

#### Provision pour engagement de retraite:

Les indemnités légales et conventionnelles concernant la France sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent, en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19.

Le montant des paiements futurs inclut les modifications de l'article 16 de la convention SYNTEC intervenues en juillet 2004 à la suite de négociations avec les partenaires sociaux et des lois de financement de la Sécurité Sociale de 2008 et 2009.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 63 ans. Il est tenu compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par tranche d'âge et des tables de mortalité INSEE 1998-2000 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,01%.

#### Provision crédit impôt recherche:

Les créances liées aux crédits impôt recherche de Systar Solutions de 2001, 2002 et 2004 ont été partiellement remises en cause par l'administration fiscale, pour un montant de 383 K€. La société conteste les montants remis en cause. Cependant, elle a décidé par prudence de les provisionner en totalité.

#### Note 12 – Endettement part à court terme et instruments financiers dérivés

(en milliers d'euros)	30.06.12	30.06.11
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	1 031	750
Concours bancaires courants	29	15
<b>Total emprunts</b>	<b>1 060</b>	<b>765</b>
<b>Instruments financiers dérivés (SWAP)</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

**Note 13– Produits constatés d'avance et autres dettes**

	30.06.12	30.06.11
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Licence	195	
Maintenance à constater en chiffre d'affaires sur les périodes suivantes	4 890	4 593
Maintenance applicative et autres services	438	850
<b>Total</b>	<b>5 523</b>	<b>5 443</b>
<b>Autres dettes</b>		
Personnel	1 787	1 546
Organismes sociaux	1 175	1 038
TVA	982	1 207
Taxes	190	153
Dettes Diverses	59	66
<b>Total</b>	<b>4 193</b>	<b>4 010</b>

#### IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)

##### Note 14 – Information sectorielle par zone d'implantation géographique des filiales

Les produits et charges sectoriels sont déterminés après élimination des soldes et des transactions intragroupe.

(En milliers d'euros)	Exercice 2011/2012 du 01/07/11 au 30/06/12	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 960</b>	<b>18 491</b>	<b>73</b>	<b>4 396</b>
- Coûts des produits vendus	- 6 691	- 5 112	- 522	- 1 057
<b>Marge brute</b>	<b>16 269</b>	<b>13 379</b>	<b>- 449</b>	<b>3 339</b>
- Frais commerciaux & marketing	- 7 180	- 5 167	- 327	- 1 686
- Frais de recherche & développement	- 4 788	- 4 272	- 15	- 501
- Frais généraux & administratifs	- 1 525	- 1 191	- 23	- 311
- Autres charges et produits opérationnels courants	24	27	- 3	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 800</b>	<b>2 776</b>	<b>- 817</b>	<b>841</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants				
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 800</b>	<b>2 776</b>	<b>- 817</b>	<b>841</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	43	42		1
Coût de l'endettement financier brut	- 142	- 141	- 1	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 99</b>	<b>- 99</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>
Autres produits et charges financiers	37	41	-4	
Impôt	- 46	- 76	- 12	42
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>2 692</b>	<b>2 642</b>	<b>- 834</b>	<b>884</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 692</b>	<b>2 642</b>	<b>- 834</b>	<b>884</b>

(En milliers d'euros)	Exercice 2010/2011 du 01/07/10 au 30/06/11	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 093</b>	<b>15 670</b>	<b>912</b>	<b>3 511</b>
- Coûts des produits vendus	- 1 988	- 1 820		- 168
<b>Marge brute</b>	<b>18 105</b>	<b>13 850</b>	<b>912</b>	<b>3 343</b>
- Frais commerciaux & marketing	- 11 172	- 7 218	- 1 201	- 2 753
- Frais de recherche & développement	- 4 417	- 3 945	- 11	- 461
- Frais généraux & administratifs	- 1 646	- 1 312	- 10	- 324
- Autres charges et produits opérationnels courants	4	8	- 4	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>874</b>	<b>1 383</b>	<b>- 314</b>	<b>- 195</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 9	- 9		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>865</b>	<b>1 374</b>	<b>- 314</b>	<b>- 195</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	17		1
Coût de l'endettement financier brut	- 113	- 112	- 1	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 95</b>	<b>- 95</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>
Autres produits et charges financiers	26	18	8	
Impôt	-44	-37	- 7	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>752</b>	<b>1 260</b>	<b>- 314</b>	<b>- 194</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>752</b>	<b>1 260</b>	<b>- 314</b>	<b>- 194</b>

Si au 30 juin 2011 le compte de résultat avait été présenté selon les mêmes principes qu'au 30 juin 2012, le compte de résultat par régions aurait été le suivant :

(En milliers d'euros)	Exercice 2010/2011 du 01/07/10 au 30/06/11	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 093</b>	<b>15 670</b>	<b>912</b>	<b>3 511</b>
- Coûts des produits vendus	- 6 600	- 4 788	- 573	- 1 239
<b>Marge brute</b>	<b>13 493</b>	<b>10 882</b>	<b>339</b>	<b>2 272</b>
- Frais commerciaux & marketing	- 6 682	- 4 372	- 628	- 1 682
- Frais de recherche & développement	- 4 295	- 3 823	- 11	- 461
- Frais généraux & administratifs	- 1 646	- 1 312	- 10	- 324
- Autres charges et produits opérationnels courants	4	8	- 4	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>874</b>	<b>1 383</b>	<b>- 314</b>	<b>- 195</b>

#### Note 15 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par secteur d'activité

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2011/2012		2010/2011	
Ventes de licences de logiciels	8 349	36%	5 776	29%
Maintenance	8 288	36%	7 763	39%
Services et divers	6 323	28%	6 554	32%
<b>Total</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat opérationnel (en milliers d'euros)</b>				
Ventes de licences de logiciels	- 1 195		- 2 594	
Maintenance	4 016		3 472	
Services et divers	- 21		- 4	
<b>Total</b>	<b>2 800</b>		<b>874</b>	

Si la présentation du compte de résultat avait été la même sur 2010/2011, qu'en 2011/2012, le résultat opérationnel sur l'exercice précédent aurait été réparti ainsi :

	2010/2011
Ventes de licences de logiciels	- 2 541
Maintenance	3 420
Services et divers	- 5
<b>Total</b>	<b>874</b>

#### Note 16 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par ligne de produits

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2011/2012		2010/2011	
BAM (1)	22 960	100%	20 093	100%
Systèmes centraux				NS
<b>Total</b>	<b>22 960</b>	<b>100%</b>	<b>20 093</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat opérationnel (en milliers d'euros)</b>				
BAM (1)	2 800		874	
Systèmes centraux				
<b>Total</b>	<b>2 800</b>		<b>874</b>	

(1) BAM : Business Activity Monitoring

**Note 17 - Charges opérationnelles**

	<b>2011/2012</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2010/2011</b> <i>(12 mois)</i>
<b>Frais commerciaux et marketing</b>		
* Charges de personnel (1)	- 5 484	- 8 717
* Autres charges d'exploitation	- 1 634	- 2 364
* Dotations aux amortissements (2)	- 62	- 79
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	0	- 12
<b>Total</b>	<b>- 7 180</b>	<b>- 11 172</b>
<b>Frais de recherche et développement</b>		
* Charges de personnel (1)	- 4 228	- 4 204
* Autres charges d'exploitation	- 2 193	- 1 139
* Dotations aux amortissements (2)	- 47	- 38
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	0	- 6
* Production immobilisée	<u>4 236</u>	<u>2 930</u>
Solde : dépenses maintenues en charges	- 2 232	- 2 457
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	- 2 556	- 1 960
<b>Total</b>	<b>- 4 788</b>	<b>- 4 417</b>
<b>Frais généraux et administratifs</b>		
* Charges de personnel (1)	- 1 165	- 1 284
* Autres charges d'exploitation	- 347	- 348
* Dotations aux amortissements (2)	-13	-12
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	0	-2
<b>Total</b>	<b>- 1 525</b>	<b>- 1 646</b>
<b>Produits et charges non incorporables</b>	<b>24</b>	<b>4</b>
Récapitulation :		
* Charges de personnel (1)	- 10 877	- 14 205
* Autres charges d'exploitation	- 4 174	- 3 851
* Dotations aux amortissements (2)	- 122	- 129
* Production immobilisée	4 236	2 930
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	- 2 556	- 1 960
* Dotations et reprises de provisions pour risques d'exploitation et autres *	0	- 20
<b>TOTAL</b>	<b>- 13 493</b>	<b>- 17 235</b>

(1) Salaires, charges sociales, indemnités de départ à la retraite et charges liées aux stock-options

(2) Amortissements des immobilisations corporelles et des logiciels à usage interne

Si la répartition des coûts au 30 juin 2011 avait été identique à celle au 30 juin 2012, la présentation des charges opérationnelles aurait été la suivante :

	<b>2010/2011</b> <b>(12 mois)</b>
<b>Frais commerciaux et marketing</b>	
* Charges de personnel (1)	- 5 384
* Autres charges nettes d'exploitation	- 1 221
* Dotations aux amortissements (2)	- 67
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	- 10
<b>Total</b>	<b>- 6 682</b>
<b>Frais de recherche et développement</b>	
* Charges de personnel (1)	- 3 693
* Autres charges nettes d'exploitation	- 1 518
* Dotations aux amortissements (2)	- 46
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	- 7
* Production immobilisée	2 930
Solde : dépenses maintenues en charges	- 2 334
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	- 1 960
<b>Total</b>	<b>- 4 294</b>
<b>Frais généraux et administratifs</b>	
* Charges de personnel (1)	- 1 326
* Autres charges nettes d'exploitation	- 301
* Dotations aux amortissements (2)	- 16
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	- 3
<b>Total</b>	<b>- 1 646</b>
<b>Produits et charges non incorporables</b>	<b>4</b>
Récapitulation :	
* Charges de personnel	- 10 403
* Autres charges nettes d'exploitation	- 3 040
* Dotations aux amortissements	- 129
* Production immobilisée	2 930
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	- 1 960
* Dotations et reprises de provisions pour risques d'exploitation et autres *	- 20
<b>TOTAL</b>	<b>- 12 622</b>

#### **Note 18 – Autres produits et charges opérationnels non courants**

(en milliers d'euros)	<b>2011/2012</b>	<b>2010/2011</b>
Pénalités sur régularisation charges sociales		
Perte sur annulation des titres SYSTAR GmbH (1)	0	- 9
Autres		
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS</b>	<b>0</b>	<b>- 9</b>

#### **Note 19 – Coût de l'endettement financier net**

(en milliers d'euros)	<b>2011/2012</b>	<b>2010/2011</b>
Revenus de valeurs mobilières de placement et intérêts	43	18
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	43	18
Charges d'intérêt	- 142	- 113
Coût de l'endettement financier	- 142	- 113
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 99</b>	<b>- 95</b>

**Note 20 – Autres produits et charges financiers**

(en milliers d'euros)	2011/2012	2010/2011
Résultat de change	37	26
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>37</b>	<b>26</b>

Pour l'exercice clos le 30 juin 2012, l'impact de la variation des taux de change sur les comptes entre Systar SA et ses filiales constitue une charge de 7 milliers d'euros compte tenu de la couverture de change qui a été mise en place. Pour l'exercice clos le 30 juin 2011, une charge de 18 milliers d'euros avait été enregistrée.

**Note 21 – Impôt**

(en milliers d'euros)	2011/2012	2010/2011
Impôts courants	- 12	-7
Reprise/provision impôts	42	
Impôts différés	108	139
CVAE	- 184	- 176
<b>IMPOTS</b>	<b>- 46</b>	<b>- 44</b>

**V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Effectif moyen : constitué essentiellement d'ingénieurs et cadres – y compris le personnel sous-traitant détaché dans nos locaux.**

	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Systar SA	66	61	50
Systar Solutions SA	60	55	57
Systar Ltd	5,5	7	9
Systar GmbH	0	0	0
Systar Inc.	21	24	26
Systar España	0,5	2	3
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>149</b>	<b>145</b>

**Engagements hors bilan (en milliers d'euros) :**

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de location-financement	30	14	16	
Contrats de location simple (1)	1 268	447	821	
<b>Total</b>	<b>1 298</b>	<b>461</b>	<b>837</b>	

(1) Loyer des locaux charges et location longue durée de véhicules (sur 36 à 48 mois)

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

**3 - Intégration fiscale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, Systar a opté pour l'intégration fiscale de Systar SA et Systar France. En 2004, une nouvelle convention a été signée entre les deux sociétés. Le principe général de cette convention est la neutralité. En 2007, Webgalaxis est entrée dans le groupe intégré - sachant que WebGalaxis a absorbé Systar France, et a poursuivi ses activités sous la nouvelle dénomination Systar Solutions au 31 décembre 2007 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette intégration fiscale a pris fin sur l'exercice 2012. Au 30 juin 2012, Systar Solutions SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), en faveur de Systar SA, avec effet rétroactif fiscalement au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les déficits d'intégration au 30.06.2011 s'élevaient à 3 038 K€.

**4 - Rémunération des dirigeants**

Le total des rémunérations brutes comprenant les avantages de toute nature directs et indirects versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 s'est élevé à 395 202,12 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2012. Ces rémunérations ont été versées à Guy KUSTER et Michèle FLASAQUIER.

Francis GUITTONNEAU et la SC Porres exercent leurs fonctions d'administrateur de Systar à titre bénévole.

Par ailleurs, il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Le président directeur général et la directrice générale déléguée de Systar SA ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions et aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants sociaux.

Les rémunérations individuelles et nominatives sont indiquées dans le rapport de gestion unique du groupe et de la société.

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ
Exercice clos le 30 juin 2012	319 999,96	75 202,20			395 202,12	500 000

## 5 – Informations relatives au résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des options de souscription dont le prix d'exercice est inférieur ou égal au cours moyen de la période.

## VI - INFORMATION CONCERNANT LE RISQUE CREDIT, LE RISQUE DE CHANGE, LE RISQUE SUR ACTIONS ET LE RISQUE DE LIQUIDITE

### 1 - Risque de Crédit

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique. A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit :

Balance âgée Clients				
	30/06/2011		30/06/2012	
	(en milliers d'euros)	en %	(en milliers d'euros)	en %
<b>Créances Clients Brutes</b>	<b>6 035</b>	100%	<b>5 188</b>	100%
- Non échues	4 059	67%	3 847	74%
- Echues	1 976	33%	1 341	26%
- 1 à 30 jours	1 432	24%	997	19%
- 31 à 60 jours	147	2%	90	2%
- 61 à 90 jours	237	4%	0	0%
- Supérieur à 90 jours	160	3%	254	5%
<b>Total Créances Clients Nettes</b>	<b>6 035</b>		<b>5 188</b>	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs au 30/06/2012 (En milliers d'euros)	Dettes non échues		Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2011	510	443	336
Total des dettes fournisseurs bruts au 30/06/2012	657	264	618

### 2 - Risque de change

Depuis le présent exercice l'essentiel des facturations en devises est à la charge des sociétés françaises du groupe, sauf en ce qui concerne les ventes aux Etats Unis, qui sont facturées en dollars US, par la filiale américaine.

Pour cette dernière devise, le risque de change est minoré du fait qu'il ne porte pas uniquement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par la filiale américaine.

Pour les ventes en Livres sterlings, Systar veille à utiliser des fournisseurs et sous-traitants facturants également dans cette devise de façon à limiter l'exposition au résultat sur les opérations facturées dans cette monnaie. Les positions dans chaque monnaie font l'objet d'un rapport mensuel remis à la direction générale.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des filiales étrangères intégrées ; au 30 juin 2012 cette contribution s'élève à :

- SYSTAR Inc : - 2 567 485 \$ (soit - 2 234 milliers d'euros)
- SYSTAR Ltd : - 131 305 £ (soit - 238 milliers d'euros)

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat, établi pour chaque filiale, en monnaie locale et en euro, est communiqué tous les mois à la direction générale.

### 3 - Risque sur actions

Hormis le risque lié aux actions propres (Note 24), le risque est nul dans la mesure où aucun placement en actions n'a été réalisé sur l'exercice.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 674 106 actions Systar au 30 juin 2012.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.12	Portefeuille d'actions propres au 30.09.2012
Position à l'actif	2 154	157
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 154	157

La plus-value latente s'élève à 70 milliers d'euros au 30 juin 2012.

### 4 - Risque de liquidité

Au 30 juin 2012, 2 250K€ du crédit moyen terme de 3 millions à l'origine a été remboursées. Le solde utilisé est de 750 K€.

Au cours de l'exercice deux nouveaux crédits à moyen terme ont été souscrits pour un montant total de 1,5 millions (1 million auprès de la Société Générale et 0,5 million auprès de HSBC). Aucun remboursement n'a été effectué sur ces crédits à la clôture.

Les disponibilités étaient de 6,6 millions d'euros  
La trésorerie nette est positive de 4,1 millions d'euros  
Les capitaux propres se montent à 9,7 millions d'euros

Le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable. Dans tous les pays les durées de paiement sont conformes aux usages locaux. En France, nos clients respectent la loi LME.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Par ailleurs, une analyse détaillée de l'ensemble des risques identifiés est présentée dans le rapport de gestion.

### 5 - Risque de taux

SYSTAR SA utilise un crédit moyen terme de 3 millions d'euros remboursable en 8 semestrialités à partir du 30 septembre 2009. Le taux contractuel est EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge. L'échéancier a fait l'objet d'un contrat de SWAP transformant le taux variable de cet emprunt en taux fixe annuel de 2,32% augmenté de la marge contractuelle.

NB : la juste valeur du contrat de SWAP est négative et s'élève à 7 581,92 euros. Son impact sur le résultat consolidé du groupe Systar est un produit de 634,13 euros au 30 juin 2012.

Les excédents éventuels sont investis en Sicav de trésorerie ou en dépôt à terme à 2 mois maximum, lorsque les montants le justifient.

### 4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Systar, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note II.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation des frais de recherche et développement des logiciels mères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note II.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 23 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

SCORE - BAKER TILLY

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Ferron

Béatrice Delaunay

#### **4.4. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012 DE SYSTAR SA**

**BILAN ( en milliers d'euros)**

<b>ACTIF</b>				<b>30 juin 2012</b>	<b>30 juin 2011</b>
		Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	(Note 1)				
Frais de développement		22 190	12 932	9 258	8 509
Autres immobilisations incorporelles		2 109	2 092	17	1
<b>Immobilisations corporelles</b>	(Note 2)				0
Agencements, matériel, mobilier		1 188	921	267	214
<b>Immobilisations financières</b>	(Note 3)				
Titres mis en équivalence		5 527	2 438	3 089	7 049
Autres immobilisations financières		2 097		2 097	890
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>33 111</b>	<b>18 384</b>	<b>14 728</b>	<b>16 663</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Clients et comptes rattachés	(Note 4)	4 754		4 754	3 117
Autres créances	(Note 5)	3 782		3 782	2 813
Disponibilités	(Note 6)	4 152	4	4 148	2 199
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>12 688</b>	<b>4</b>	<b>12 684</b>	<b>8 129</b>
Charges constatées d'avance	(Note 7)	201		201	54
Ecarts de conversion actif	(Note 8)	4		4	10
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>46 006</b>	<b>18 388</b>	<b>27 618</b>	<b>24 856</b>
<b>PASSIF</b>				<b>30 juin 2012</b>	<b>30 juin 2011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital				2 846	2 931
Primes d'émission, de fusion, d'apport				4 533	5 333
Réserve légale				145	101
Réserves réglementées				34	34
Autres réserves				1 303	1 303
Report à nouveau				2 223	1 371
Résultat de l'exercice				3 458	896
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	(Note 9)			<b>14 542</b>	<b>11 969</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	(Note 10)			<b>387</b>	<b>10</b>
<b>Dettes</b>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(Note 11)			2 434	1 670
Emprunts et dettes financières diverses	(Note 11)			2	7 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(Note 12)			2 233	1 648
Dettes fiscales et sociales	(Note 12)			3 610	1 418
Autres dettes	(Note 12)			59	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>				<b>8 338</b>	<b>12 280</b>
Produits constatés d'avance				4 349	595
Ecarts de conversion passif				2	2
<b>TOTAL DU PASSIF</b>				<b>27 618</b>	<b>24 856</b>

## COMPTE DE RESULTAT ( en milliers d'euros)

		<b>2012</b>	<b>2011</b>
		<i>du 01.07.11 au 30.06.12</i>	<i>du 01.07.10 au 30.06.11</i>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	(Note 13)	<b>6 223</b>	<b>4 698</b>
Production immobilisée	(Note 1)	4 237	2 930
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		132	
Autres produits (redevances perçues des filiales)		5 540	4 942
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>16 131</b>	<b>12 570</b>
Autres achats et charges externes	(Note 14)	7 028	6 548
Impôts, taxes et versements assimilés		185	261
Salaires et traitements		3 539	3 415
Charges sociales		1 721	1 643
Dotations aux amortissements des immobilisations		3 568	2 722
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>16 041</b>	<b>14 589</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>90</b>	<b>- 2 019</b>
Produits de participations		1	10
Autres intérêts et produits assimilés		211	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 521	605
Différences positives de change		119	49
Produits nets sur cessions de VMP		30	13
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>1 882</b>	<b>678</b>
Dotations aux provisions		42	0
Intérêts et charges assimilées		93	94
Différences négatives de change		84	44
Charges nettes sur cessions de VMP		36	18
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>255</b>	<b>156</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	(Note 15)	<b>1 628</b>	<b>522</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>1 718</b>	<b>- 1 497</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	800
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	<b>338</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0</b>	<b>1 138</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	521
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	<b>522</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(Note 16)	<b>0</b>	<b>616</b>
Impôt sur les bénéfices	(Note 20)	-1 740	- 1 777
<b>RESULTAT NET</b>		<b>3 458</b>	<b>896</b>

## Annexe

### I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 - RÈGLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes sont notamment respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

#### 1.2 - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, à l'exception des titres de participation (cf. ci-après immobilisations financières). Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après sont retenus pour les divers postes des comptes annuels.

##### a- Immobilisations

La société applique depuis le 1er juillet 2005 le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs. La société a opté pour la méthode rétrospective.

##### • Immobilisations incorporelles

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels et pour lesquels les critères d'activation sont remplis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement sont activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts liés relatifs aux lignes de produits OmniVision, BusinessBridge et à la refonte de la plateforme technologique sous-jacente. Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de programmation et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable et de lancement et sont constitués des salaires et charges directes relatifs à ces développements dès que le groupe a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur réalisation sur la durée de vie prévue du projet. Les durées d'amortissement sont revues à chaque clôture annuelle. La nouvelle plateforme technologique dont l'exploitation a débuté au cours de l'exercice clôturant au 30 juin 2011, a commencé à être amortie au cours cet exercice (4 ans pour les immobilisations comptabilisées au 30 juin 2010 et 5 ans par la suite). Cette nouvelle plateforme remplacera progressivement les anciens produits dont la durée d'amortissement a été ajustée en conséquence pour s'arrêter définitivement au 30 juin 2014.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au fur et à mesure de leur engagement.

Les logiciels acquis destinés à un usage interne sont valorisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 1 an prorata temporis.

##### • Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif, celui-ci étant considéré intégralement comme économique.

Les modes et durées d'amortissement retenus sont :

- agencements, installations : linéaire 10 ans,
- matériel de bureau et informatique : linéaire 3-5 ans,
- mobilier : linéaire 10 ans.

• Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués par la méthode de mise en équivalence qui permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidée par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation.

Une provision pour dépréciation des titres mis en équivalence est constatée lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage de la quote part des capitaux propres de chaque filiale.

Les actions propres font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur nette comptable au 30 juin 2012 est supérieure au cours moyen du cours de bourse du mois de clôture.

*b- Créances et dettes*

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture par le jeu d'un écart de conversion actif pour les moins-values latentes et d'un écart de conversion passif pour les plus-values latentes. Une provision pour risques de change est constituée pour le montant du compte d'écart de conversion actif.

*c- Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à leur valeur d'achat.

### **1.3 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COÛTS ASSOCIÉS**

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des facturations inter-sociétés et de facturations à l'export.

### **1.4 ACTIONS PROPRES**

Les titres d'autocontrôle figurent en valeurs mobilières de placement lorsqu'ils sont affectés dès l'origine à l'attribution aux salariés.

Ces titres d'autocontrôle sont classés en titres immobilisés lorsqu'ils sont affectés à d'autres objectifs.

Compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés.

### **1.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable. Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse au cas par cas.

### **1.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et non récurrent, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

### **1.7 EVENEMENT EXCEPTIONNEL**

La filiale SYSTAR SOLUTIONS détenue à 100% par SYSTAR SA a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de SYSTAR SA qui a intégré les comptes de cette filiale dans sa comptabilité au 30/06/2012. Cela a un impact important sur la comptabilité de SYSTAR SA en augmentant de façon considérable les postes du bilan. Ce qui rend la comparaison avec l'exercice précédent difficile pour les postes du bilan uniquement.

## II - NOTES SUR LE BILAN (en milliers d'euros)

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30.06.2011	Augmentations	Diminutions	30.06.2012
Frais de développement	17 953	4 237	0	22 190
Logiciels à usage interne	137	1 972	0	2 109
<b>TOTAL</b>	<b>18 090</b>	<b>6 209</b>	<b>0</b>	<b>24 299</b>
<b>Amortissements</b>				
Frais de développement	9 444	3 488		12 932
Logiciels à usage interne	136	1 956		2 092
<b>TOTAL</b>	<b>9 580</b>	<b>5 444</b>	<b>0</b>	<b>15 024</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>8 510</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>9 275</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30.06.2011	Augmentations	Diminutions	30.06.2012
Agencements, Installations	211	10		221
Matériel informatique et mobilier de bureau	670	378	81	967
<b>TOTAL</b>	<b>881</b>	<b>388</b>	<b>81</b>	<b>1 188</b>
<b>Amortissements</b>				
Agencements, Installations	114	29		143
Matériel informatique et mobilier de bureau	553	306	81	778
<b>TOTAL</b>	<b>667</b>	<b>335</b>	<b>81</b>	<b>921</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>214</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>267</b>

### Note 3 : Immobilisations financières

Valeurs brutes	30.06.11	Augmentations	Diminutions	30.06.12
Titres mis en équivalence	10 964		5 437	5 527
Dépôts et cautionnements	66	6		72
Actions propres	824	2 086	885	2 025
<b>TOTAL</b>	<b>11 854</b>	<b>2 092</b>	<b>6 322</b>	<b>7 624</b>
<b>Provisions</b>				
Titres mis en équivalence	3 915		1 477	2 438
Actions propres	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>3 915</b>		<b>1 477</b>	<b>2 438</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>7 939</b>	<b>2 092</b>	<b>4 845</b>	<b>5 186</b>

### Note 4 : Clients et comptes rattachés

	30.06.12	30.06.11
Clients	4 015	2 960
<b>Clients – factures à établir</b>	<b>739</b>	<b>157</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 754</b>	<b>3 117</b>

**Note 5 : Autres créances**

	30.06.12 Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30.06.11 Montant brut
Crédit d'impôt recherche (1)	3 010	3 010		2 363
T.V.A.	715	715		275
Autres impôts, taxes et vt assimilés	12	12		
Groupe	33	33		150
Divers	12	12		24
<b>TOTAL</b>	<b>3 782</b>	<b>3 782</b>		<b>2 812</b>

(1) Le montant brut de la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 2 140K€ (hors provision). Les créances liées aux crédits impôt recherche de 2001 et de 2004 ont été partiellement remises en cause par l'administration fiscale, respectivement pour un montant de 96 K€ et de 36 K€. Ces montants avaient été provisionnés à 100% et ont été passés en perte définitive sur l'exercice.

Au 30/06/12 suite à une transmission universelle de patrimoine SYSTAR SA a repris dans ses comptes le C.I.R. redressé de SYSTAR SOLUTIONS pour un montant de 383k€ : une procédure de contestation est en cours à la clôture et ce montant est entièrement provisionné.

**Note 6 : Disponibilités**

	Valeur brute	au 30.06.12 Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	au 30.06.11 Provision pour dépréciation	Valeur nette
Valeurs mobilières de placement (1)	129	- 4	125	61		61
Banques, soldes débiteurs	4 023		4 023	2 138		2 138
<b>TOTAL</b>	<b>4 152</b>	<b>- 4</b>	<b>4 148</b>	<b>2 199</b>		<b>2 199</b>

(1) Au 30 juin 2012, il s'agit exclusivement d'actions propres dont les mouvements sont liés à un contrat de liquidité, contrat mis en œuvre aux fins de réguler le cours du titre SYSTAR SA.

**Note 7 : Charges constatées d'avance**

	30.06.12	30.06.11
Charges d'exploitation	201	54
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>	<b>54</b>

**Note 8 : Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères**

	Montant ACTIF Perte latente	Provision pour Perte de change	Montant PASSIF Gain latent
Sur créances d'exploitation	4	4	1
Sur dettes d'exploitation			1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

**Note 9 : Capitaux propres**

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Composition du capital social :		
▪ Actions composant le capital social en fin d'exercice le 30.06.2011	9 770 504	0,3 €
▪ Annulation de titres auto-détenus	- 283 894	0,3 €
▪ Levées de stock-options	0	0,3 €
▪ Actions composant le capital social en fin d'exercice le 30.06.2012	9 486 610	0,3 €
<b>Mouvements sur les capitaux propres :</b>		
<b>Situation de début d'exercice</b>		<b>11 969</b>
- Annulation de titres auto détenus		- 885
- Levée d'options de souscription d'actions		0
- Résultat de l'exercice		3 458
<b>Situation de fin d'exercice</b>		<b>11 969</b>

Au 30 juin 2012, le capital social de Systar s'élève à 2 845 983 euros et est composé de 9 486 610 actions d'un montant nominal de 0,3 €.

Lors du conseil du 10 septembre 2012, il a été décidé l'annulation de 642 680 actions.

Au cours de l'exercice 2011/2012, aucun salarié de Systar SA ou du groupe n'a levé d'options de souscription d'actions.

**Note 10 : Provisions pour risques et charges**

	30.06.11	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30.06.12
Provision pour pertes de change	10	38	44		4
<b>Total des provisions</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>44</b>		<b>4</b>

**Note 11 : Dettes financières**

	Montant brut au 30.06.12	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Dont charges à payer
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
- à 1 an maximum à l'origine					
- à plus d'1 an à l'origine (1)	2 406	1 031	1 375		
Emprunts et dettes financières diverses	29	29			29
<b>TOTAL</b>	<b>2 435</b>	<b>1 060</b>	<b>1 375</b>		<b>14</b>

(1) Systar SA utilise un crédit moyen terme de 3 000 000 euros remboursable en 8 semestrialités à partir du 30 septembre 2009. La référence du taux de ce crédit est EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge contractuelle. Cet échéancier a fait l'objet d'un contrat de swap dans lequel Systar SA reçoit EURIBOR 6 mois et paye un taux fixe de 2,32% (annuel). De ce fait le contrat de prêt devient un contrat à taux fixe de 2,32% augmenté de la marge contractuelle. Par ailleurs, le contrat d'emprunt précise les cas d'exigibilité anticipé de la dette, et à ce titre, Systar SA se doit de respecter des ratios portant sur les comptes consolidés. Au 30 juin 2012, les ratios définis dans le contrat de prêt étaient bien respectés. Ce prêt sera soldé au 31/03/2013. Sur l'exercice la société a souscrit 2 nouveaux prêts à taux fixe de 500k€ et 1000k€ respectivement auprès de HSBC et La Société Générale, prêts remboursables sur 5 ans.

**Note 12 : Dettes d'exploitation**

	Montant brut au 30.06.12	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Dont charges à payer
<b>Dettes fournisseurs</b>					
Fournisseurs	1 661	1 661			
Factures non parvenues	572	572			572
<b>Dettes sociales</b>					
Dettes organismes sociaux	1 123	1 123			512
Personnel, charges à payer	1 323	1 323			1 305
<b>Dettes fiscales</b>	1 163	1 163			248
<b>TOTAL</b>	<b>5 842</b>	<b>5 842</b>			<b>2 637</b>

**III NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)****Note 13 : Ventilation du chiffre d'affaires**

	2011/2012	France	Etranger
Licences, maintenances et prestations	4 874	4	4 870
Assistance et refacturation de charges aux filiales	1 322	1 149	173
Refacturations frais autres	27	6	21
<b>TOTAL</b>	<b>6 223</b>	<b>1 159</b>	<b>5 064</b>
	2010/2011	France	Etranger
Licences, maintenances et prestations	2 494	35	2 459
Assistance et refacturation de charges aux filiales	2 190	1 031	1 159
Refacturations frais autres	14	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>4 698</b>	<b>1 074</b>	<b>3 624</b>

**Note 14 : Ventilation des autres achats et charges externes**

	30.06.12	30.06.11
Sous-traitance	5 205	5 116
Locations et charges locatives	439	454
Personnel extérieur à l'entreprise	0	1
Rémunérations d'intermédiaires	719	458
Commissions	83	18
Autres comptes	582	501
<b>TOTAL</b>	<b>7 028</b>	<b>6 548</b>

**Note 15 : Résultat financier**

	30.06.12	30.06.11
Intérêts net et autres (1)	120	-83
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 521	605
Ecart de change net	35	5
Dotations aux provisions	- 42	0
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières	- 6	-5
<b>TOTAL</b>	<b>1 628</b>	<b>522</b>

(1) inclus un bonis de confusion de 206 K€ relatif à la transmission universelle de propriété de SYSTAR SOLUTIONS.

**Note 16 : Composantes du résultat exceptionnel****En 2011/2012**

Néant

**IV AUTRES INFORMATIONS****Note 17 : Engagements de départ****En 2011/2012**

Au 30 juin 2012, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 398 milliers d'euros. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés et comprennent depuis le 30 juin 2012 les montants de SYSTAR SOLUTIONS qui a fait l'objet d'une T.U.P. à cette même date.

Le montant des paiements futurs inclut les modifications de l'article 16 de la convention Syntec intervenues en juillet 2004, à la suite de négociations avec les partenaires sociaux et des lois de financement de la sécurité sociale de 2008 et 2009.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 63 ans. Il est tenu compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par tranche d'âge et des tables de mortalités INSEE 2006-2008 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,01%.

L'assemblée générale du 17 décembre 2009 a voté une indemnité de départ à des mandataires sociaux identifiés représentant une année de salaire sous certaines conditions de résultat. Au 30 juin 2012, ces conditions étant remplies, une provision de 631 K€ a été constatée dans les comptes consolidés. Cet engagement mentionné pour information n'est pas provisionné dans les comptes sociaux de la société Systar S.A au même titre que les indemnités de retraite.

**Note 18 : Engagement hors bilan**

Engagements donnés :	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations en matière de location-financement	30	14	16	
Contrats de location simple (1)	1 268	447	821	
<b>Total</b>	<b>1 298</b>	<b>461</b>	<b>837</b>	

(1) Loyer des locaux charges incluses et location longue durée de véhicules (de 36 à 48 mois)

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### Droit individuel à la formation :

Le volume net d'heures cumulées acquises au titre du droit individuel à la formation au 30 juin 2012 s'élève à 5899 heures déduction (incluant depuis le 30/06/2012 les heures de SYSTAR SOLUTIONS suite à T.U.P.) faites de 120 heures utilisées pour la formation des salariés.

### Engagements reçus:

	Montant K€
Engagements reçus:.....	1 500
Soit :	
• Garantie donnée par OSEO à HSBC sur l'emprunt moyen terme de 3 millions € .....	750
• Garantie donnée par OSEO à HSBC sur l'emprunt moyen terme de 500k€ .....	250
• Garantie donnée par OSEO à la SG sur l'emprunt moyen terme de 1 million € .....	500

### Note 19 : Entreprises liées

#### POSTES D'ACTIF (Valeurs brutes)

Participations	5 527
Créances clients et comptes rattachés	140
Autres créances	33
	<b>5 700</b>

#### POSTES DE PASSIF

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243
	<b>243</b>

#### PRODUITS

Chiffre d'affaires	1 323
Autres produits	5 540
Produits financiers	207
	<b>7 070</b>

#### CHARGES

Achats et charges externes	3 326
Intérêt et charges assimilées	31
	<b>3 357</b>

### Note 20 : Impôt sur les bénéfices

	30.06.12	30.06.11
Crédit d'impôt recherche	1 740	1 705
Intégration fiscale - Charges- C.I.R.	0	-71
Intégration fiscale – Produits- I.S.	0	143
TOTAL	1 740	1 777

### Note 21 : Filiales et participations

Informations financières filiales & participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore encaissés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>FILIALES (+50% capital détenu)</b>										
Systar Ltd.	571 (400K€)	- 237	100 %	571	334	4		73	49	
Systar Inc.	4 963 (6 000k\$)	- 2 234	99,83 %	4 953	2 729	2		4 396	1 616	
Systar España	3	27	100 %	3	30	27		0	- 3	
TOTAL	5 537	- 2 444		5 527	3 093	33		4 469	1 662	

La filiale française SYSTAR SOLUTIONS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de SYSTAR SA au 30 juin 2012.

### Note 22 : Consolidation

Le groupe établit des comptes consolidés, Systar S.A. étant l'entité consolidante.

### Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôts
<b>Accroissements</b>		
<b>Allègements</b>		
Provision pour congés payés	391	130
Contribution de solidarité	11	4
Effort de construction	15	5

### Note 24 : Informations complémentaires

#### 1 - Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations brutes comprenant les avantages de toute nature directs et indirects versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 s'est élevé à 395 202,12 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2012. Ces rémunérations ont été versées à Guy KUSTER et Michèle FLASAQUIER.

Francis GUITTONNEAU et la SC Porres exercent leurs fonctions d'administrateur de Systar à titre bénévole.

Par ailleurs, il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Le président directeur général et la directrice générale déléguée de Systar SA ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions et aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants sociaux.

Les rémunérations individuelles et nominatives sont indiquées dans le rapport de gestion unique du groupe et de la société.

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ
Exercice clos le 30 juin 2012	319 999,96	75 202,20			395 202,12	500 000

**2- Ventilation par catégories de l'effectif moyen de l'exercice 2011/2012, y compris le personnel sous-traitant détaché dans les locaux:**

Dirigeants.....	2
Cadres de direction.....	5
Services Généraux, Administration.....	1
Services comptables.....	2
Ingénieurs R&D.....	37
	47

**3- Actions propres - Mouvements de l'exercice :**

	Au 30.06.11	Acquisitions au cours de l'exercice 2011-2012	Cessions ou annulation de l'exercice 2011-2012	Au 30.06.12
Nombre d'actions	283 793	937 316	547 003	674 106
% du capital	2,90%	9,88%	5,77%	7,11%
Prix d'acquisition / de cession (en milliers d'euros)	885	2 938	1 669	2 154
Cours de clôture (en euros)	3,11 €			3,30 €
Valeur boursière (en milliers d'euros)	883			2 225

**4 - Options de souscription et d'achat d'actions "Systar" détenues par les salariés au 30 juin 2012**

169 563 options sont devenues caduques au cours de l'exercice 2011/2012, 6 440 se rapportent au plan 2003, et 163 123 dépendent du plan 1999.

Aucune option n'a été attribuée sur l'exercice 2011/2012.

**Option de souscription et d'achats d'actions exerçables au 30 juin 2012**

	Date du Conseil d'attribution	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en vigueur	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice unitaire en euros	% du capital
<b>Plan 1999</b>	28/11/2002	27/11/2012	9	45 116	45 116	1,44	0,46%
	26/02/2003	25/02/2013	9	64 878	64 878	1,05	0,67%
<b>Sous Total Plan 1999</b>				<b>109 994</b>	<b>109 994</b>		<b>1,16%</b>
<b>Plan 2003</b>	30/11/2006	29/11/2012	1	10 000	10 000	4,14	0,10%
<b>Sous Total Plan 2003</b>				<b>10 000</b>	<b>10 000</b>		<b>0,11%</b>
<b>Plan 2006</b>	05/06/2007	04/06/2013	1	4 166	4 166	3,96	0,04%
	09/12/2008	08/12/2014	2	31 910	31 910	1,94	0,33%
<b>Sous Total Plan 2006</b>				<b>36 076</b>	<b>36 076</b>		<b>0,38%</b>
<b>Total Plans 1999 + 2003 + 2006</b>				<b>156 070</b>	<b>156 070</b>		<b>1,65%</b>

**a- Plan d'options du 15 octobre 1999**

- ce plan est venu à expiration le 18 novembre 2003.
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 109 994 actions, soit 1,16% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 14 octobre 2000 et le 25 février 2013, sur la base du cours de clôture de la veille de la décision du conseil d'administration qui a attribué ces options (cours ajusté, conformément à la loi, suite aux augmentations de capital du 12 mai 2002 et 18 novembre 2003) sans que ce prix soit inférieur à 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

#### **b- Plan d'options du 8 décembre 2003**

- ce plan est venu à expiration le 30 novembre 2006.
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 10 000 actions soit à 0,11% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 8 décembre 2003 et le 29 novembre 2012, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

#### **c- Plan d'options du 30 novembre 2006**

- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 36 076 actions soit à 0,38% du capital.
- ces options sont exerçables entre le 5 juin 2008 et le 8 décembre 2014, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

Au total sur les trois plans 1999, 2003 et 2006, les options attribuées et non encore exercées au 30 juin 2012 s'élevaient à 156 070 actions soit 1,62% du capital ; il n'y a plus aucune option qui soit attribuable sur ces 3 plans.

L'objectif du programme d'attribution d'options est d'attirer, fidéliser et motiver les salariés dont la performance sera déterminante pour le succès de l'entreprise. Dans la mesure du possible, et lorsque la fonction du salarié bénéficiaire de l'option s'y prête (par exemple un commercial), l'attribution est liée à des critères de performance tels que l'atteinte d'objectifs de ventes.

Au 30 juin 2012, le cours de l'action Systar s'élevait à 3,30 euros.

#### **Les hypothèses de juste valeur sont : \***

	Prix de l'action	Prix d'exercice	Durée de l'option	Taux sans risque
28/11/2002	1,57 €	1,44 €	3650 jours	4,20%
26/02/2003	0,98 €	1,05 €	3650 jours	4,00%
01/12/2005	2,56 €	2,67 €	2190 jours	3,295%
07/02/2006	2,80 €	2,67 €	2190 jours	3,295%
30/11/2006	4,20 €	4,14 €	2190 jours	3,63%
05/06/2007	4,10 €	3,96 €	2190 jours	4,46%
09/12/2008	1,94 €	1,94 €	2190 jours	3,75%

Au cours de l'exercice, la société n'a réglé aucune cotisation sociale au titre des attributions de stock-options.

### **5- Intégration fiscale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, Systar a opté pour l'intégration fiscale de Systar SA et Systar France. En 2004, une nouvelle convention a été signée entre les deux sociétés. Le principe général de cette convention est la neutralité. En 2007, Webgalaxis est entrée dans le groupe intégré - sachant que WebGalaxis a absorbé Systar France, et a poursuivi ses activités sous la nouvelle dénomination Systar Solutions au 31 décembre 2007 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette intégration fiscale a pris fin sur l'exercice 2012. Au 30 juin 2012, Systar Solutions SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), en faveur de Systar SA, avec effet rétroactif fiscalement au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les déficits d'intégration au 30.06.2011 s'élevaient à 3 038 K€.

### **6 - Informations concernant le risque de marché**

#### **6-1 Risque de taux**

L'emprunt de 3 000 000€ contracté à taux variable (EURIBOR 6 mois) a fait l'objet d'un SWAP pour le transformer à taux fixe. Le taux de référence est de 2,32%.

### 6-2 Risque de change

Depuis l'exercice 2011 l'essentiel des facturations en devises est à la charge des sociétés françaises du groupe, sauf en ce qui concerne le dollar des Etats Unis d'Amérique.

Pour cette dernière devise, le risque de change est minoré du fait qu'il ne porte pas uniquement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par la filiale américaine.

Une seule autre devise est réellement concernée, la Livre sterling. Pour cette devise Systar veille à utiliser des fournisseurs et sous-traitants facturant également dans cette devise de façon à limiter l'exposition au résultat sur les opérations facturées dans cette monnaie.

Les positions mensuelles dans chaque monnaie font l'objet d'un rapport mensuel remis à la direction générale.

### 6-3 Risque sur actions

Hormis le risque lié aux actions propres (Note 24), le risque est nul dans la mesure où aucun placement en actions n'a été réalisé sur l'exercice.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 674 106 actions Systar au 30 juin 2012.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.12	Portefeuille d'actions propres au 30.09.2012
Position à l'actif	2 154	157
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 154	157

La plus-value latente s'élève à 70 milliers d'euros au 30 juin 2012.

## 4.5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – COMPTES ANNUELS EXERCICE 2011/2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Systar, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation des frais de recherche et développement des logiciels mères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 23 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

SCORE - BAKER TILLY

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Ferron

Béatrice Delaunay

#### **4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Systar et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

##### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

##### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 23 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

SCORE - BAKER TILLY

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Ferron

Béatrice Delaunay

## 4.7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **1. Avec les sociétés Systar Inc. et Systar Ltd., filiales de votre société**

##### ***Nature et objet***

Convention financière intragroupe mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée de une année et renouvelable par tacite reconduction d'année en année, concernant :

- 1) les prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe,
- 2) les créances clients/fournisseurs – compensation entre votre société et les sociétés contrôlées.

##### ***Modalités***

- 1) Prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe :

Votre société consent à avancer aux sociétés qu'elle contrôle des sommes pouvant atteindre un montant maximal cumulé par société emprunteuse de 10 millions d'euros. De la même façon, chacune des sociétés contrôlées consent à avancer à votre société des sommes pouvant atteindre un montant maximal cumulé de 10 millions d'euros. Ces sommes seront mises à disposition des sociétés emprunteuses dans la monnaie de comptabilisation de la filiale, en fonction des demandes qu'elles feront auprès de votre société, étant précisé que ces demandes seront satisfaites dans la mesure des disponibilités financières des sociétés prêteuses et au mieux des intérêts du Groupe, ce qui est accepté par chacune des parties.

Jusqu'à leur remboursement intégral, les sommes prêtées porteront intérêts dès le jour de leur mise à disposition, les intérêts étant capitalisés mensuellement et enregistrés chaque semestre.

Pour les prêts et avances à court terme (inférieur à un an) en compte courant, ces avances seront rémunérées en utilisant le taux LIBOR s/n-o/n de la devise du prêt fixé le dernier jour ouvré du mois précédent.

Pour les prêts et avances à terme fixe (égal ou supérieur à un an) de votre société aux sociétés du Groupe, la rémunération des prêts sera fixée au cas par cas en fonction des conditions de refinancement de votre société.

- 2) Créances clients/fournisseurs – compensation entre votre société et les sociétés contrôlées :

Toute facture fournisseur intragroupe non réglée au terme d'un délai de 180 jours à compter de son émission sera productive d'un intérêt de 4 % l'an, payable en même temps que le principal.

Votre société et tout autre société du Groupe pourront, le cas échéant, sous réserve d'écrit de quelque forme que ce soit, compenser leurs créances et dettes commerciales réciproques ainsi que celles résultant des avances réalisées. En outre, toute société du Groupe pourra donner instruction à une autre société du Groupe, de verser en son acquit à une troisième société du Groupe envers laquelle elle est débitrice d'une dette commerciale exigible, toute somme représentative d'une créance commerciale exigible.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec les sociétés Systar Inc., Systar Ltd. et Systar España Software S.L.**

##### ***Nature et objet***

Convention financière intragroupe mise en place à partir du 5 juin 2007 pour une durée de une année et renouvelable par tacite reconduction d'année en année, concernant :

- 1) les prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe,
- 2) les abandons de créances par votre société au profit des sociétés contrôlées.

Un avenant à cette convention financière intragroupe modifiant les taux de référence utilisés pour le calcul des intérêts des sommes figurant en compte courant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 juin 2008.

##### ***Modalités***

- 1) Prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe :
- 2) Votre société consent, en fonction de ses disponibilités financières, des avances aux sociétés qu'elle contrôle, avances pouvant atteindre un montant maximal cumulé par la société de M€ 10. De la même façon, chacune des sociétés contrôlées consent des avances à votre société pouvant atteindre un montant maximal cumulé de M€ 10. Pour les prêts entre votre société et les sociétés françaises, le taux de rémunération pour l'exercice clos le 30 juin 2012 a été celui servi aux comptes courants d'associés dans les limites fiscalement déductibles en France. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, les taux d'intérêts suivants ont été appliqués :

Pour les avances en compte courant et les prêts accordés par votre société à ses filiales :

- EONIA plus 1,75 % à la fin du mois précédent pour les comptes courants en euros,
- LIBOR plus 1,75 % à la fin du mois précédent pour les comptes courants en devises,
- EURIBOR de la période concernée pour les prêts à terme en euros,
- LIBOR de la période concernée pour les prêts à terme en devises.

Les montants des intérêts comptabilisés en charges financières pour l'exercice par votre société au titre des avances consenties par la société Systar Inc. s'élèvent à € 231,24.

Votre société a comptabilisé des intérêts en produits financiers au titre des avances consenties au cours de l'exercice pour un montant de € 1.273,20.

- 3) Abandons de créances par votre société au profit des sociétés contrôlées :

Votre société peut être amenée à consentir des abandons de créances au profit des sociétés qu'elle contrôle.

La reconstitution de l'abandon de créances interviendra de plein droit et pour son montant intégral, en **cas** :

- d'état de cessation des paiements du débiteur,
- de dissolution anticipée, avec ou sans liquidation du débiteur,
- de cessation totale ou partielle de son activité par le débiteur,
- de perte de contrôle du débiteur par le créancier.

Par ailleurs, la reconstitution de la créance s'opérera pour les montants ci-après définis, en cas de « retour à meilleure fortune » du débiteur. Le « retour à meilleure fortune » interviendra en cas de constatation d'un résultat net positif dans les comptes annuels sur deux exercices consécutifs au cours de la période expirant à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel l'abandon aura été comptabilisé. La réalisation de cette condition emportera la reconstitution de la créance abandonnée à hauteur de 50 % du résultat net positif de chaque exercice. Ce résultat net s'entend du résultat de l'exercice avant impôt, mais avant prise en compte des incidences de la reconstitution de la créance. Au terme de la période expirant à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel l'abandon aura été comptabilisé, l'abandon de créance aura un caractère définitif.

Au cours de l'exercice, votre société n'a consenti ni n'a bénéficié d'aucun abandon de créance.

#### **2. Avec M<sup>me</sup> Michèle Flasaquier et M. Guy Kuster**

##### ***Nature et objet***

Engagement d'indemnisation pris au bénéfice de M<sup>me</sup> Michèle Flasaquier et de M. Guy Kuster en cas de cessation de leurs fonctions.

##### ***Modalités***

M<sup>me</sup> Michèle Flasaquier et M. Guy Kuster percevront, en cas de cessation de leur mandat, pour toute autre raison que la démission, une indemnité égale à un an de rémunération fixe et variable.

La rémunération fixe prise en compte aux fins de calcul de l'indemnité correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations fixes brutes versées au cours des deux derniers exercices précédant la cessation du mandat social. La rémunération variable retenue pour le calcul de l'indemnité s'entend de la moyenne annuelle des rémunérations variables versées au cours des deux derniers exercices précédant la cessation du mandat social. Ainsi n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'indemnité les rémunérations exceptionnelles, avantages en nature, jetons de présence, stock-options ou encore actions gratuites. Le versement de cette indemnité est soumis aux conditions de performance suivantes : la moyenne des résultats nets consolidés des deux derniers exercices doit être positive. L'atteinte de cet objectif serait constatée sur la base des comptes consolidés des deux derniers exercices clos précédant la fin du mandat social.

Paris et Paris-La Défense, le 23 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

SCORE - BAKER TILLY

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Ferron

Béatrice Delaunay

## 4.8. MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG et Autres				SCORE SARL			
	Montant		%		Montant		%	
	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011
<b>Audit</b>								
-Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	38	38		52,06%	15	15		20,55%
- Filiales intégrées globalement	17	17		23,29%				
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur	3	3		4,1%				
- Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-Total</b>	58	58		79,45%	15	15		20,55%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
-Juridique, fiscal, social								
-Autres								
<b>Sous-Total</b>		0		0		0		0
<b>TOTAL</b>	58	58		79,45%	15	15		20,55%

## 5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 5.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### Conseil d'administration (art.11 à 13 des statuts)

- La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.
- Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.
- La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation est faite par tous moyens, même verbalement. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

#### Président du Conseil (art. 14 des statuts)

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans accomplis. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à compter de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## Direction générale (art.15 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 12 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Le président du conseil d'administration est Monsieur **Guy KUSTER** né le 9 juillet 1946 à Mulhouse (Haut Rhin). Guy KUSTER est président directeur général depuis le 6 mars 1987. Il a été co-fondateur de Systar en 1984 et gérant de la société de 1984 à 1987. Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'Etat en Physique de l'Université de Paris VII.

Autres membres du conseil d'administration au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

- ◆ **Michèle FLASAQUIER**, née le 7 mars 1946 à Paris 19<sup>ème</sup>, est administrateur, directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar, responsable de la stratégie produits de la société.

Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable d'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique Mathématique.

- ◆ **Francis GUITTONNEAU**, Administrateur, né le 7 juillet 1946 à Paris 13<sup>ème</sup>. Il est polytechnicien, ingénieur civil des Ponts et Chaussées et a exercé des fonctions de direction au sein de plusieurs filiales internationales d'ingénierie de la RATP. Il est aujourd'hui consultant en ingénierie. Il n'exerce pas de fonctions exécutives au sein du groupe Systar et est dépourvu de lien d'intérêt particulier avec Systar.

- ◆ **Société Civile PORRES** (420 860 850 RCS Versailles), Administrateur, représentée par son gérant Monsieur de la VALLEE POUSSIN.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, le président directeur général, la directrice générale déléguée et l'ensemble des administrateurs n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années. De même, à la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucune d'entre eux n'a fait

l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société.

La date de première nomination, d'échéance du mandat, les mandats et fonctions exercés dans le groupe et hors du groupe par les administrateurs sont donnés dans le tableau figurant en page 55, paragraphe 4.1 Rapport de gestion unique du groupe et de la société.

### **Conflits d'intérêts au niveau du conseil d'administration et de la direction générale**

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

### **Contrats de service au niveau du conseil d'administration et de la direction générale**

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administrations, de direction ou de surveillance à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### **Gouvernement d'entreprise**

Le régime de gouvernement d'entreprise est décrit dans le rapport du Président du conseil en page suivante (§5.2)

En ce sens, Systar possède en son conseil d'administration un administrateur n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe et dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Systar : Monsieur Francis Guittonneau.

Toutefois, compte tenu de la taille de l'entreprise et de la structure de son actionnariat, le conseil d'administration n'a pas mis en place pour l'instant de méthode d'évaluation de son activité, ni de comité particulier.

Un règlement intérieur a été adopté en 2007.

## 5.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Aux termes de l'article L.225-37 alinéas 6 et suivants du Code de commerce : le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport (à l'assemblée générale ordinaire annuelle), de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Ce rapport présente les principes et règles arrêtées par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux. Le présent rapport a donc pour objet de vous faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, vous seront exposées en premier lieu les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, puis les mesures de contrôle interne mises en place par la société.

La société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives. La société ne se référant à aucun code de gouvernement d'entreprise, le présent rapport indique, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.

Celle-ci a en effet considéré que compte tenu de sa taille, les règles de gouvernement d'entreprise décrites dans le présent rapport sont adéquates. Au-delà des exigences requises par la loi, la société s'impose certaines règles en matière de gouvernement d'entreprise comme la présence d'un administrateur n'exerçant aucune fonction exécutives dans le groupe ou la mise en place d'un règlement intérieur du conseil.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes

En interne :

L'ensemble des personnes au sein de l'entreprise ayant des compétences relatives dans les divers domaines stratégique de l'entreprise ont été impliquées (ex : Chef comptable, Directeur commercial...)

En externe :

La société fait régulièrement appel aux conseils d'une société spécialiste du juridique, ainsi qu'aux conseils de ses commissaires aux comptes

### I - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

#### A - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Systar se compose ainsi :

Le président du conseil d'administration est Monsieur **Guy KUSTER** né le 9 juillet 1946 à Mulhouse (Haut Rhin). Guy KUSTER est président directeur général depuis le 6 Mars 1987. Il a été co-fondateur de Systar en 1984 et gérant de la société de 1984 à 1987. Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'Etat en Physique de l'Université de Paris VII.

Les autres membres du conseil d'administration sont au 30 juin 2012 :

- **Michèle FLASAQUIER**, née le 7 mars 1946 à Paris 19ème, est administrateur, directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar, responsable de la stratégie produits de la société. Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable d'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique Mathématique.
- **Francis GUITTONNEAU**, Administrateur, né le 7 juillet 1946 à Paris 13<sup>ème</sup>. Il est polytechnicien, ingénieur civil des Ponts et Chaussées et a exercé des fonctions de direction au sein de plusieurs filiales internationales d'ingénierie de la RATP. Il est aujourd'hui consultant en ingénierie.
- **SC PORRES**, Société civile représentée par son gérant, Mr Dominique de la VALLEE POUSSIN.

Les administrateurs sont de nationalité française.

Sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres une femme et 3 hommes. La société respectera les échéances légales en la matière.

La liste des mandats exercés par les membres du conseil d'administration est présentée dans le rapport de gestion.

Nous attirons votre attention sur la présence au sein du conseil, de Monsieur Guittonneau, administrateur indépendant n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe et dépourvu de lien d'intérêt particulier avec Systar.

Le conseil d'administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la direction générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Chaque administrateur de Systar, conformément aux statuts de la société, doit être actionnaire de celle-ci. Néanmoins, aucun seuil de détention minimum, n'est imposé aux administrateurs. Les administrateurs sont nommés, renouvelés (sans limite de durée) ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'administrateur est de trois années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le conseil d'administration se réunit pour traiter notamment de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, et, une fois par an, pour définir et statuer sur la rémunération du président directeur général et du directeur général délégué. En dehors de ces réunions régulières, le conseil se réunit autant de fois que de besoin. Dans la mesure du possible, il fixe à l'avance un planning de ses réunions afin de permettre la présence du plus grand nombre d'administrateurs.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente. Dans le cadre de la préparation des travaux du conseil, selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs ou en début de séance.

Le conseil d'administration n'a pas mis en place pour l'instant de méthode d'évaluation de son activité, ni de comité particulier, compte tenu de la taille de l'entreprise et de la structure de son actionnariat.

## **B - Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé**

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil d'administration de Systar s'est réuni 3 fois. Le taux de présence des administrateurs est de 91,7%, preuve de la forte implication dans la vie de la société par les membres du conseil d'administration. Ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un taux de présence personnel, aucun administrateur n'ayant été représenté au cours de l'exercice.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du conseil d'administration notamment l'examen et l'approbation des comptes, la stratégie de développement, les perspectives d'évolution et la politique de rémunération.

## **C – Réunions du Conseil sous forme de comité d'audit**

A titre préalable, il est précisé que les fonctions du comité d'audit sont assumées par le conseil d'administration. La société a décidé que son conseil assumerait les fonctions de comité d'audit en raison de la forte implication du Président du Conseil et de ses membres dans l'entreprise et de leurs compétences en matières financière et comptable.

Concernant le comité d'audit, la société n'applique que partiellement les recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit énoncées dans le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Ainsi, la société respecte les recommandations dudit rapport à l'exception de celle concernant la participation du Président Directeur Général aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit.

Le conseil remplissant les fonctions de comité d'audit comprend en son sein un administrateur considéré comme indépendant et compétent en matière financière ou comptable. Ainsi, Monsieur Guittonneau, administrateur pouvant être considéré comme indépendant a également été jugé compétent en matière financière et/ou comptable ayant rempli au cours de sa carrière des fonctions de Direction Générale au sein de filiales d'ingénierie de la RATP

L'ensemble des administrateurs participent aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit, y compris le Président Directeur Général.

Les membres du Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit ont eu accès aux documents financiers et comptables et ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, le directeur financier, comptable de la trésorerie.

Le Conseil s'est réuni 2 fois sous forme de comité d'audit. Il a réalisé les travaux suivants : examen du processus d'élaboration de l'information comptable et financière au titre de la clôture semestrielle et annuelle, examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, examen des conditions d'exercice de la mission de contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes, examen de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Ces réunions ont donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Le taux de participation à ces réunions du Conseil sous forme de comité d'audit s'élève à : 87,5%

#### **D – Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'administration du 22 février 2007, il est accessible sur le site de la société : <http://www.systar.fr> (Société / Relations investisseurs / Communication Financière / 2007).

#### **E–Limitation des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué**

Le conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du président directeur général ni ceux du directeur général délégué, à l'exclusion des limites imposées par la loi, notamment en matière de caution, aval et garantie.

#### **F–Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux**

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont définies et votées par le conseil d'administration, les intéressés ne prenant pas part au vote les concernant. Ces rémunérations sont déterminées en tenant compte des pratiques de la profession pour des entreprises de taille similaire et comportent une part variable qui est fonction du résultat net consolidé réalisé au cours de l'exercice et ne comporte aucun critère qualitatif.

La rémunération variable du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, due au titre de l'exercice 2011/2012 qui sera versée au cours de l'exercice 2012/2013 est égale à 4% du résultat net consolidé réalisé au cours de l'exercice 2011/2012, le résultat net consolidé étant celui calculé après paiement des rémunérations proportionnelles de M. Kuster et Mme Flasaquier. En tout état de cause, la part variable est plafonnée à 90 000 €. Comme le résultat 2011/2012 est de 2 692 K€, la part variable de M. Kuster ainsi que celle de Mme Flasaquier due au titre de l'exercice 2011/2012 est de 90K€ brut.

Les mandataires ne bénéficient pas d'option de souscription ou d'achat d'action, ni d'action gratuite.

M. Kuster et Mme Flasaquier bénéficient en cas de cessation de leur mandat respectif de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué de la société, d'une indemnité égale à un an de rémunération fixe et variable sous réserve du respect des conditions de performances fixées par le conseil.

#### **II – La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 17 des statuts et sont rappelées au paragraphe 2.1 du document de référence.

#### **III – Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique visés à l'article L 225-100-3 du Code de commerce sont mentionnés dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 4.1.

#### **IV – Les mesures de contrôle interne**

Aux termes de l'article L.225-37 du Code de commerce, « le président du conseil d'administration [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne mises en place ».

Le contrôle interne à la société comprend l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction en vue de donner une assurance raisonnable - non une certitude - de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Il a aussi pour objectif de veiller :

- A ce que les actes de gestion et opérations réalisées par la société soient conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux orientations données par les organes sociaux et aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- A la sincérité des informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux
- A prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude.

Il est précisé que les moyens consacrés au contrôle interne ont été réduits au cours de l'exercice 2004, dans le cadre des restructurations intervenues sur la période pour contribuer à rendre à nouveau l'entreprise profitable par la réduction de son point d'équilibre. De plus, il est clairement précisé que le contrôle interne mis en œuvre au sein de la société, s'il a été étudié afin d'être le plus efficace possible, ne met pas la société à l'abri d'une erreur ou fraude significative, risque inhérent à tout système de contrôle interne. Il constitue, avec l'ensemble des procédures décrites ci-dessous, un cadre de fonctionnement interne à la société.

#### **A – Réalisation et optimisation des opérations**

Systar est organisée de manière décentralisée par zones géographiques et par business unit. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci tout en permettant la conquête de nouveaux partenaires.

La Direction Générale a mis en place un certain nombre de procédures groupe.

Il s'agit par exemple de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, d'achats, de reconnaissance de revenus, d'autorisation d'embauches, de sécurisation et de sauvegarde des données informatiques, de séparation des tâches dans les fonctions administratives et financières et de procédures juridiques.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Générale du Groupe.

##### Contrôle des opérations :

Chaque trimestre, le responsable de business unit adresse à la Direction Générale un reporting traitant de la performance trimestrielle de son unité.

Ce reporting trimestriel est aussi l'occasion pour les dirigeants d'unités de se livrer éventuellement à un exercice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques.

Pour une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Systar, nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion.

Deux fois par an, la Direction Générale, sur la base de consultations avec les responsables des business units, examine la stratégie du groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du groupe.

##### Procédure au niveau local :

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de business unit. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la direction générale, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés.

#### **B – Fiabilité de l'information financière**

Contrairement au niveau opérationnel, l'organisation de Systar en terme d'informations financières est centralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis mensuellement sous la responsabilité de la Direction Générale du Groupe par les équipes comptables locales. Le reporting financier est adressé à la Direction Générale qui analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Générale du Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales. Les comptes consolidés font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les commissaires aux comptes de Systar.

Les comptes consolidés et sociaux de Systar sont ensuite validés par la Direction Générale qui les communique au conseil d'administration en vue de leur arrêté.

D'une manière générale, toute l'information financière groupe est élaborée par la Direction Générale du Groupe, la validation finale étant du ressort du conseil d'administration.

La Direction Générale du Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

### **C – Conformité aux lois et règlements en vigueur**

Systar est une société anonyme cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext et est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle se doit de respecter avec la plus grande rigueur.

Sa principale activité, l'édition de logiciels, est une activité qui est principalement régie par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

Les procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur sont centralisées par la Direction Générale du Groupe qui collabore étroitement avec les responsables de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de la France avec l'aide des conseils externes de la société.

Un rôle tout particulier incombe également aux commissaires aux comptes dans le cadre de leurs diligences et contrôles qui portent également sur le respect des normes comptables et financières en vigueur.

En application du Règlement Européen sur les normes internationales, le groupe Systar a adopté ces dernières (International Financial Reporting Standards, IFRS) à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005 établi selon les mêmes normes.

### **D – Gestion et prévention des risques de fraudes ou d'erreurs**

La prévention des risques de fraudes ou d'erreurs est à la charge de tous les collaborateurs de Systar.

Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales ou business units qui sont responsables de la gestion de ces risques au sein de leurs unités, sous le contrôle de la Direction Générale du Groupe.

Les principaux risques de fraudes ou d'erreurs ayant trait aux finances de l'entreprise, ceux-ci font l'objet des procédures déjà décrites en matière de signature sur les comptes bancaires, d'achats, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

Le développement de Systar donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure de la société. Le conseil d'administration a pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soit adéquat au regard de la structure du groupe tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clefs du succès de Systar dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 10 septembre 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

Guy KUSTER  
Président Directeur Général

### 5.3. INTERETS DES DIRIGEANTS

#### Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de Direction, de Surveillance

Cf. le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration

Néant.

#### Actifs appartenant directement ou indirectement au dirigeant ou à des membres de sa famille

Néant.

### 5.4. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

#### Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

#### Options conférées au personnel sur les actions de la société

Les options sont utilisées pour fidéliser et motiver les principaux cadres du groupe.

Voir "capital potentiel" p.13 et « note 9 » p.77.

### 5.5. INFORMATION SUR LES MOUVEMENTS INTERVENUS DANS L'EXERCICE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2011/2012, les options attribuées et les options exercées ont été les suivantes :

#### I - Options attribuées

- a) aux mandataires sociaux par Systar SA et par toute société du groupe : Néant.
- b) aux salariés de Systar S.A. et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par Systar SA et par toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) : Néant

#### II - Options exercées

- a) par les mandataires sociaux : aucune
- b) par les 10 salariés de Systar S.A. et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par Systar SA et par toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) : Néant

## 6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 novembre 2012.

### 1) Répartition par objectifs des titres détenus au 30 septembre 2012:

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte 44 937 représentant 0,51% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 33 864
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 11 073
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

### 2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 21 novembre 2012
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % (soit 884 393 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 44 937 (soit 0,51% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 839 456 (soit 9,49,% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 6 euros par action
- **Montant maximal du programme** : 5 306 358 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.
- **Objectifs** :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 novembre 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

**Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 21 novembre 2012 soit jusqu'au 20 mai 2014.

La présente publication est disponible sur le site de la société ([www.systar.com](http://www.systar.com)).

Pour toute information : Guy Kuster – T :01.49.11.45.00 - [guy.kuster@systar.com](mailto:guy.kuster@systar.com) – site web : [www.systar.fr](http://www.systar.fr)

## 7. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1. Personne responsables des informations	1.4	6
1.2. Attestation du responsable	1.2	5
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>		
2.1. Coordonnées	1.3	5 et 6
2.2. Changements	1.3	5 et 6
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	4.2	63
3.1. Informations financières historiques	3.1	24
	4.1	43-44, 60
	4.2	64 à 68
	4.4	90-91
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	3.7	36 à 39
	4.1	45-48
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	2.1	7
	3.1	24
5.1. Histoire et évolution de la société	3.1	26
5.1.1. Raison sociale	2.1	7
5.1.2. Enregistrement au R.C.S.	2.1	7
5.1.3. Date de création et durée	2.1	7
5.1.4. Siège social - forme juridique - législation applicable	2.1	7
5.1.5. Evènements importants dans le développement des activités de la société	4.1	49
5.2. Principaux investissements	3.1	25
	3.6	37
5.2.1. Réalisés	3.1	25-29
	4.1	43-44
	4.1	49-50
5.2.2. En cours	3.2	29
	3.6	36-37
	4.1	49
5.2.3. Programmés	3.6	36
	4.1	49
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>	3.2	31-34
6.1. Principales activités	3.2	31-34
	4.1	43
6.1.1. Opérations et principales activités	3.1	24-25
	3.6	36
	4.1	43
6.1.2. Nouveaux produits	3.6	34
	4.1	49
6.2. Principaux marchés	3.1	26
	3.2	30
	4.1	45
6.3. Evènements exceptionnels	3.2	34
6.4. Degré de dépendance	3.7	36
	4.1	45
6.5. Position concurrentielle	3.2	30
	3.7	37
	4.1	45
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	3.1	23, 28
7.1. Synoptique (descriptif sommaire du groupe)	3.1	23-24, 28

7.2. Liste des filiales	3.1 4.2	24, 28 70
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	N/A	N/A
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A	N/A
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A	N/A
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES</b>	4.1 4.3	43-44 63-68
9.1. Situation financière	3.1 4.2 4.4	25 63 91-103
9.2. Facteurs importants	3.1 4.1	26-27 44 à 48
9.2.1. Evènements importants	4.1	48
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.1 3.2	29 30-31
9.2.3. Influences extérieures	3.7 4.1	37-40 45-47
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	4.1 d) 4.1 4.2 4.2 II8	44 60 67-68 72
10.1. Capitaux	3.1 3.7 4.2	25 46 68
10.2. Flux de trésorerie	4.3	67
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	3.7 4.1	39 47
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	2.2	9 à 11
10.5. Sources de financement attendues	3.7 4.1 4.2	39 47 86
<b>11. R&amp;D BREVETS ET LICENCES</b>	3.7 4.1	38 45
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
12.1. Principales tendances	3.6 4.1	36 44
12.2. Éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	3.6 3.7 4.1	36 37 45
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES</b>	N/A	N/A
13.1. Principales hypothèses	N/A	N/A
13.2. Rapport des Commissaires aux comptes	N/A	N/A
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	5.1	108-115
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	5.1 5.2	108 111
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	5.1	110
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	4.1 4.3 4.4	56-57 85 99
15.1. Rémunérations versées	4.1 4.2 4.4	56-57 85 99
15.2. Provisions pour retraites ou autres	4.2 4.2	72 79
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	5.1- 5.2	108 - 115
16.1. Durée des mandats	4.1 5.1 5.2	55 109 112
16.2. Contrats de service	5.1	111
16.3. Comités	5.1	111
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	5.2	112

	3.1	24-25
	3.3	35
	4.1	58
	4.2	85
	4.4	100
	5.4	117
<b>17. SALARIES</b>		
17.1. Répartition des effectifs	3.1	24-25
	3.3	35
	4.4	100
17.2. Participations et stock-options	2.2	13 à 18
	4.1	51
	4.2	74
	5.5	117
17.3. Accord de participation au capital	2.1	9 à 16
	4.1	52
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	2.3	18
	4.1	51-52
18.1. Répartition du capital	2.3	18-19
	4.1	51-52
18.2. Droits de vote différents	2.1	8-9
	4.1	51-52
18.3. Contrôle	2.3	19
18.4. Accords d'actionnaires	2.3	20
<b>19. OPERATION AVEC DES APPARENTES (conventions règlementées)</b>	4.1	50
	4.7	100
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b>		
20.1. Informations financières historiques	4.1	43-44
	4.2	63
	4.4	89
20.2. Informations financières pro-forma	N/A	N/A
20.3. Etats financiers (comptes sociaux)	4.4	89
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	1.5	6
	4.2	63
	4.4	89
20.4.1. Déclarations	4.3	88
	4.5	103
	4.6	104
	4.7	105
20.4.2. Autres informations vérifiées	N/A	N/A
20.4.3. Autres informations non vérifiées	N/A	N/A
20.5. Dates des dernières informations financières	2.5	25
	4.1	49
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7. Politiques et distribution de dividendes	2.1	8
	2.6	23
	4.1	50
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.7	39
	4.1	47
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	N/A
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
21.1. Capital social	2.2	9
	4.1	51 à 54
	4.2	77 (note 9)
21.1.1. Capital souscrit et autorisé	2.2	9
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
21.1.3. Actions auto-détenues et autocontrôle	2.1	18-19
	4.1	51
21.1.4. Valeurs mobilières	N/A	N/A
21.1.5. Conditions d'acquisition	N/A	N/A
21.1.6. Options ou accords	N/A	N/A
21.1.7. Historique du capital	2.2	17
21.2. Actes constitutifs et statuts	2.1	7
21.2.1. Objet social	2.1	7
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	5.1	109
21.2.3. Droits et privilèges des actions	2.1	8

21.2.4.Modifications des droits des actionnaires	2.2	9
21.2.5.Assemblées générales	2.1 5	8 109-116
21.2.6.Eléments de changement de contrôle	2.3	19
21.2.7.Seuils de participation	2.1 2.3 4.1	8 19 52-53
21.2.8.Conditions régissant les modifications statutaires	2.2	9
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	3.2 3.7 3.8 4.1	35 38 41-42 46
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>		
23.1. Déclaration d'expert	N/A	N/A
23.2. Autres déclarations	N/A	N/A
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	1.5	6
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	4.1	51-52

## 8. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
COMPTES SOCIAUX	4.4	89
COMPTES CONSOLIDES	4.2	63
RAPPORT DE GESTION	4.1	43
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	1.2	5
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	4.5	103
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	4.3	88

## 9. DOCUMENTS INCLUS BENEFICIANT D'UNE DISPENSE DE DIFFUSION SEPARÉE

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4.8	108
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE	5.2	112 à 116
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	6	118